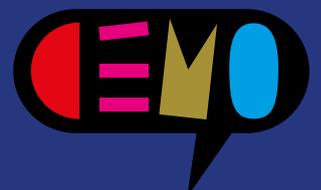


CEMO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



CEMO Asbl
Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles
T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69
cemo@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be



Centre d'Éducation en Milieu Ouvert

Tables des matières

Avant-propos.....	p.5
I. Le CEMO.....	p.7
Introduction.....	p.8
L'équipe.....	p.9
Réunion d'équipe.....	p.10
Supervision.....	p.10
Mise au vert.....	p.10
Bilan de situation.....	p.10
Formations.....	p.10
Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ).....	p.11
Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP).....	p.12
La Plateforme CPAS et Aide à la Jeunesse mise en place par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles (CAAJ).....	p.12
II. Service jeunesse CPAS.....	p.13
III. Aide individuelle.....	p.17
IV. Les actions collectives et communautaires.....	p.29
Introduction.....	p.30
AMOrce.....	p.31
Ateliers parents.....	p.36
Carnaval de Saint-Gilles.....	p.39
Collaboration avec RTA et le RWLP dans le cadre d'une interpellation politique.....	p.40
Contrat de quartier.....	p.41
Diagnostic social des AMO.....	p.46
Fête du printemps.....	p.54
HLM - Hors les murs.....	p.56
Le KAP - Kot Autonome Provisoire.....	p.61
La rentrée... faut y penser.....	p.66
Parcours diversité.....	p.68
Projet Québec - groupe intersectoriel autour des trajectoires des jeunes vers l'autonomie.....	p.69
40 ans du CEMO.....	p.70
TAPAS.....	p.72
V. Travail en réseau.....	p.74
Réseautage.....	p.75
Génération AMO.....	p.75
Groupes de la Coordination sociale.....	p.76
Le Forum de l'Aide à la Jeunesse.....	p.84
Collectif des AMO Bruxelloises.....	p.85
Vers une politique de la jeunesse plus participative.....	p.86
Tournée des associations.....	p.89
Trace de rue.....	p.90
VI. Le CEMO dans les médias.....	p.91
Perspectives et conclusions.....	p.93
Glossaire.....	p.95



Avant-propos

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

Le présent rapport d'activités met en lumière les actions et projets du CEMO, service AMO agréé dans le secteur de l'Aide à la jeunesse et Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Vous y trouverez bien entendu le descriptif des activités qui ont rythmé l'année 2017 ainsi qu'une analyse de certaines de nos données ou de certains constats parfois moins chiffrés ou objectivés mais qui ont cependant retenus notre attention... parfois pour de bonnes raisons et parfois parce que ces constats révèlent une fois de plus la dangereuse et interpellante évolution de notre société à l'égard des plus fragiles et des plus démunis !

Inutile de tourner autour du pot, les logiques d'activation et de contrôle prennent le dessus sur l'aide, le soutien et la protection. Ce sont toujours les plus faibles qui trinquent. Et dans le sillage de ceux-ci ; des jeunes. Et parfois de très jeunes enfants pour lesquels la société devrait mettre tout en œuvre pour les protéger alors que nous observons une dérive contraire.

Malgré ce constat général, nous gardons espoir, nous collaborons régulièrement avec des services, tous secteurs confondus, qui s'impliquent et se mobilisent au quotidien pour apporter une aide aux jeunes et aux familles dans le besoin.

Le secteur de l'Aide à la jeunesse poursuit son évolution au travers du nouveau décret portant le CODE de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse.

Le CEMO fêtera ses 40 années d'existence en 2018 et bien que le partenariat Aide à la Jeunesse et CPAS à notre niveau est source de complémentarité, nous constatons que le protocole de collaboration entre ces deux secteurs peine toujours à être appliqué.

Nous tentons chaque année, au travers de nos missions, de relever le défi d'aider le mieux possible les jeunes et les familles qui nous sollicitent. Nous développons de nombreux projets et actions dans ce même objectif. Nous espérons que vous en apprécierez la pertinence au travers de ces quelques pages.

Je profite de cette introduction pour remercier l'ensemble de l'équipe du CEMO qui s'implique au quotidien dans l'aide apportée aux jeunes, mais aussi dans la défense globale de nos valeurs. Je remercie également nos autorités tant du côté de l'Aide à la jeunesse que de celui du CPAS pour le soutien et la confiance qu'ils nous portent. Enfin, je remercie l'ensemble de nos partenaires pour les nombreuses collaborations qui ont rythmé toute l'année 2017 et qui se poursuivront bien au-delà.

Olivier Gatti,
Directeur du CEMO asbl et
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

A group of children are participating in a tug-of-war competition on a grassy field. The central focus is a young girl with brown hair in pigtails, wearing a white tank top and light blue denim shorts. She is smiling broadly and pulling on a thick, light-colored rope. To her left, the back of a boy's head and shoulder in a blue and white striped shirt is visible. Behind her, another girl in a blue shirt is also pulling the rope. To the right, another child is partially visible, also engaged in the activity. The background consists of out-of-focus green trees and a bright sky. In the top right corner, there is a dark blue speech bubble containing the text 'I. Le CEMO'.

I. Le CEMO

Introduction

Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Le décret¹ du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse offre le cadre légal qui précise ainsi que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) s'inscrivent dans le champ de l'aide spécialisée. Cette aide tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...). L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours :

- en leur apportant une aide individuelle ;
- en soutenant leurs projets ;
- en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Le CEMO est également le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico- sociale ou psychologique.

Rappelons que le CPAS a créé le CEMO en 1978 ! Plus de 35 ans d'existence de ce qui était à l'origine un « projet pilote » destiné à apporter une réponse innovante aux difficultés des jeunes et de leur famille.

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site : www.cemoasbl.be et rejoignez-nous sur notre page Facebook www.facebook.com/CEMOasbl

Extrait de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert :

CHAPITRE II: LES MISSIONS

Article 2. Le service d'aide en milieu ouvert, ci-après dénommé le service, a pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. L'aide préventive comporte nécessairement l'aide individuelle, l'action communautaire et éventuellement l'action collective. Ces trois dimensions, telles que définies aux chapitres III, IV et V du présent arrêté, sont intégrées et sous-tendues par un même objectif de prévention.

Complémentairement à sa mission principale définie au §1er, le service peut développer toute activité de prévention qui contribue à atteindre son objectif principal. Le service peut également, après accord du Ministre ayant l'aide à la jeunesse dans ses attributions, exercer une action de recherche, d'expertise et de développement du secteur visant à l'amélioration des pratiques développées par les services qui contribuent à l'application du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Le service intervient au bénéfice de toute personne visée à l'article 2, alinéa 1er, 1° et 2° du décret précité.

¹ Décret de l'aide à la jeunesse – et nouvel arrêté AMO : <http://www.aide-la-jeunesse.cfwb.be> http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/23078_001.pdf

L'équipe

En 2017, notre équipe se composait de 13 personnes (10 ETP¹) avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO.

Tous, nous formons une seule et même équipe œuvrant pour le service AMO et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre, nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

En 2017, l'équipe était constituée comme suit :

- Olivier GATTI est directeur de l'AMO, 1/2 tps et est responsable du Service jeunesse du CPAS, 1/2 tps.
- Paloma CASTRO est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein. Paloma a bénéficié en 2017 d'une réduction de travail à 3/5ème tps.
- Marie-Aline HACKEN est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein. Elle remplace jusqu'en septembre 2017 Maria Tintikakis pour ensuite lui succéder.
- Maria TINTIKAKIS est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein. Maria était en pause carrière et a quitté le CEMO définitivement le 31 août 2017 pour de nouvelles aventures professionnelles.
- Amal FAWZI est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Anne-Line DUPLAN est psychologue au Service jeunesse du CPAS, mi-tps. Elle remplace Paloma Castro.
- Sébastien GODART est éducateur au CEMO et plus particulièrement chargé du projet KAP, tps plein.
- Rachid AÏT HACHEM est éducateur au CEMO, tps plein. Rachid a quitté le CEMO en juin 2017
- Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, tps plein. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidiaire pour une année par l'aide à la jeunesse. Grâce au soutien du Cabinet de Monsieur Madrane - Ministre de l'Aide à la jeunesse - à notre projet KAP, Julie est engagée à temps plein.
- Manon KINKIN est éducatrice au CEMO, elle a été engagée sur deux contrats différents : le premier grâce au soutien de CAP 48 et de Monsieur le Ministre Rachid Madrane, Manon est engagée pour une durée de deux ans à 0.75 ETP pour notre projet KAP. Son deuxième contrat est financé par le contrat de Quartier Parvis-Morichar dans lequel nous nous investissons. Elle est à 0,25 ETP pour une durée de quatre ans.
- Mikel MILAZZO est assistant social, temps plein. Il est engagé dans le cadre d'une convention premier emploi (Rosetta) pour une durée d'un an.
- Ameline VERVIER est éducatrice au CEMO, tps plein. Ameline a bénéficié d'un congé de longue durée dans le cadre de sa grossesse (écartement prophylactique). Elle a été remplacée par Marie Ferdinand. En mai 2017, Ameline a quitté le CEMO pour de nouvelles aventures professionnelles. Marie a donc repris sa fonction de façon structurelle.
- Marie FERDINAND est intervenante sociale au CEMO à temps plein en remplacement d'Ameline d'abord et ensuite en intégrant un poste au cadre.
- Gaëtan MASSON est éducateur au CEMO, mi-tps pour le projet KAP et mi-tps principalement pour les actions HLM.
- Paulina HERNANDEZ est éducatrice au CEMO, tps plein.
- Fouad AJOUAOU est éducateur au CEMO, tps plein. Fouad a été engagé en remplacement de Rachid.
- Aurélie VERVISH est éducatrice au CEMO, tps plein. Aurélie a rejoint l'équipe seulement pour quelques mois dans le cadre d'un remplacement.
- Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, 1/2 tps.

L'assemblée générale & le conseil d'administration

Voici la composition de l'assemblée générale (AG) et du conseil d'administration (CA) de l'asbl :

- Philippe DELFOSSE, Président
- Jean SPINETTE, Trésorier
- Michaël GOETYNCK, Administrateur
- Claire KAGAN, Administratrice
- Yasmina NEKHOUL, Administratrice
- Cécile CHENEVIÈRE, Membre AG
- Francis de LAVELEYE, Membre AG
- Olivier KOEUNE, Membre AG
- Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, le Président est Jean SPINETTE et le Secrétaire est Mathieu ROPER. Différents organes assurent également le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent. Pour plus de renseignements concernant le CPAS de Saint-Gilles, n'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS : www.cpas1060.be.

¹ ETP : Equivalent temps plein

Réunion d'équipe

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine, les jeudis matins, pour la réunion d'équipe hebdomadaire. Nous alternons d'une semaine à l'autre : une semaine sur deux, nous débutons la réunion par les nouvelles demandes ainsi que l'évocation de l'une ou l'autre situation individuelle qui pose question. La deuxième partie de réunion contient le contenu plus organisationnel et institutionnel. Nous terminons la réunion à midi et de 12h à 13h, les membres de l'équipe peuvent prendre ce temps pour aborder un projet plus en profondeur (équipe AMORce, équipe CPAS...) en plus petits groupes. La semaine suivante, les deux parties sont inversées pour se garantir des moments de discussion et de réflexion autour de nos suivis individuels.

Nous recevons aussi occasionnellement un invité, intervenant ou service, soit à notre demande ou à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

Supervision

Nous bénéficions d'une supervision d'équipe à raison d'une réunion tous les deux mois avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder l'un ou l'autre cas clinique qui poserait question ou encore discuter de l'un ou l'autre point institutionnel.

Mise au vert

Parallèlement à ces moments de réunion, nous sommes partis en mise au vert pendant deux jours pour pouvoir travailler certains points. Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit également pour une ou plusieurs matinées pédagogiques. Celles-ci sont l'occasion de prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique professionnelle quotidienne et d'en faire l'analyse et la critique. L'objectif étant de faire évoluer celle-ci ; d'améliorer certaines procédures, d'approfondir certaines thématiques, d'identifier des problématiques émergentes, etc.

Pour la mise au vert, nous sommes partis à Oostende les 11 et 12 mai 2017. Cela nous a permis de nous pencher plus particulièrement sur certains de nos projets comme le KAP et de tenir notre conseil pédagogique. Cela a également été un moment convivial et de cohésion d'équipe.

Bilans de situations

Enfin, comme chaque année, nous avons réalisé ce que nous appelons nos bilans de situations : chaque membre de l'équipe est amené à passer en revue l'ensemble de ses suivis en cours et nous y questionnons l'ensemble de la prise en charge : type de demande, envoyeur, travail réalisé, difficultés rencontrées, travail en réseau, réalisation des objectifs, relais et fin de l'accompagnement... Nous avons pris plusieurs

matinées au cours de l'année pour le faire et nous permettre de questionner le travail en cours.

Les formations

La formation, dans un secteur comme le nôtre, est absolument nécessaire. Cependant, il nous est parfois difficile d'y réserver le temps nécessaire car nous sommes toujours confrontés aux nombreuses « priorités » que requièrent les situations individuelles et les actions en cours.

L'équipe du CEMO essaie donc de suivre l'une ou l'autre formation en fonction des besoins et des attentes du service ou des différents intervenants. A côté de cela, nous poursuivons notre processus de supervision¹.

En 2017, voici quelques exemples de formations, colloques ou journées d'étude suivies par certains membres de l'équipe : la « Formation des nouveaux travailleurs dans le secteur de l'aide à la jeunesse (Plan global de formation?) » ; la formation MENA/CPAS, une formation sur le thème de l'autisme ; une formation CAAJ/CPAS ; une formation sur la thématique de la migration donnée par Ulysse asbl ; une formation sur le thème « Hygiène et/ou précarité » donnée par les Infirmiers de rue, la formation « Il pue comment lui dire ? », une formation sur le thème du décrochage scolaire, une formation systémique donnée sur cinq journées, la formation « Mon kot, mon appart », la formation « Suffit-il d'accoucher pour être mère ? », une formation donnée par le CEFORM sur les jeunes en errance, la formation « Maltraitance et abus sexuels », une formation sur le travail de rue donnée par Traces de Rues, participation au colloque « Précarité des jeunes » au CPAS de Saint-Gilles, participation au colloque « Trajectoires migratoires et santé autour de la naissance », participation au colloque « Jeunes dans l'impasse » ; participation au colloque « Famille en errance » ; participation au colloque « Inclusion des jeunes, mythe ou réalité ? » ; participation à un colloque sur les violences conjugales ; participation au colloque Lasallé ; participation au colloque « Les jeunes ont des compétences, qu'en faisons-nous ? »...

¹ Pour la supervision, se référer au chapitre qui y est consacré

² Plan global de formation : voir encadré

Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Depuis novembre 2013, Olivier Gatti a été désigné comme membre effectif au sein du CCAJ (Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse) afin d'y représenter les CPAS bruxellois. Il y a assumé la vice-présidence et depuis cette année, il préside cette instance. Conformément à l'art. 27. - § 1 du décret de l'aide à la jeunesse, le conseil communautaire est un organe de réflexion, qui a la compétence d'émettre, même de sa propre initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide que la protection de la jeunesse, en ce compris l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Formation Nouveaux Travailleurs

Formations dans le cadre de l'article 54 du décret de l'aide à la jeunesse : les services de formations agréés dispensent des formations spécifiquement destinées aux travailleurs du secteur de l'aide à la Jeunesse. Formations dans le cadre du Plan Global : la formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales.

Plan Global de Formation AAJ

A l'initiative du Ministre de l'aide à la jeunesse, les services agréés de ce secteur disposent depuis 2008 d'un Plan Global de Formation. Ce plan a été reconduit en 2009 pour une durée indéterminée.

Le principe de ce dispositif est le résultat d'une année de réflexions et de négociations entre les représentants de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, les fédérations d'employeurs et les syndicats.

La mise en œuvre de ce plan a fait l'objet d'une convention collective de travail.

Le Plan Global de formation poursuit deux objectifs :

1. La formation obligatoire de nouveaux travailleurs
2. Le perfectionnement sur base volontaire de travailleurs en service.

Le rôle du CCAJ :

1. Donner avis sur tout avant-projet de décret, tout projet d'arrêté réglementaire relatif à l'aide à la jeunesse ainsi que sur les avis et propositions émanant des sections thématiques visées à l'article 29bis du décret. Pour information, les sections thématiques sont mises en place par le gouvernement. Actuellement, une section thématique relative à l'accueil familial est prévue par décret. Sections thématiques initiées par le gouvernement, à différencier des groupes de travail initiés eux par le CCAJ ;
2. Donner avis, d'initiative ou à la demande du gouvernement : a) sur l'organisation, la coordination et le cadre du personnel des institutions publiques, du service de protection judiciaire et du service de l'aide à la jeunesse, b) sur la réglementation relative aux institutions publiques au moins tous les trois ans, c) sur les principes de programmation en matière de services agréés, institutions et autres moyens mis en œuvre pour l'application du présent décret, d) sur les programmes de prévention et de formation de la cellule de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance au moins tous les trois ans ;
3. De formuler toutes propositions, d'initiative ou à la demande du ministre, sur l'orientation générale de l'aide à la jeunesse ;
4. De faire rapport tous les trois ans sur le type et le nombre de places nécessaires au sein des institutions publiques de protection de la jeunesse ;
5. D'interpeller, le cas échéant, en concertation avec un ou plusieurs conseils d'arrondissement, les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des services agréés ou non par l'aide à la jeunesse et les services publics, à propos de toute situation défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de la Communauté française.

Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP)

> Mandat du Conseil

Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Le Comité d'accompagnement pédagogique des organismes agréés de formation et de perfectionnement du personnel des services agréés a été mis en place par l'arrêté du 11/06/2004 du Gouvernement de la Communauté Française fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions pour les services privés de formation et de perfectionnement visé à l'article 54 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Il assure la concertation permanente entre les organismes de formation publics et privés et rend un avis sur la programmation des formations proposées par les organismes privés et le contenu de celles-ci. Les missions de ce comité sont précisées à l'article 26 de l'arrêté du 11 juin 2004 mentionné ci-dessus. A titre consultatif, des représentants de l'organisme peuvent être invités à participer aux réunions du comité susvisé.

Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il est présidé par le président du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. Cependant, c'est « traditionnellement » un des vice-présidents qui assume cette fonction, ce qui est le cas d'Olivier Gatti qui assure cette mission depuis le 25 septembre 2014.

La Plateforme CPAS et Aide à la Jeunesse mise en place par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles (CAAJ)

C'est l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2013 relatif à la composition des plates-formes de concertation visées aux articles 23 et 23bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, à la désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et des membres des plates-formes de concertation qui institue la création de cette plate-forme de concertation.

A Bruxelles, c'est suite à l'invitation du CAAJ que certains membres issus de ce conseil ont rencontré les CPAS bruxellois

afin de présenter le protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS et les objectifs poursuivis par cette plateforme.

L'intention générale est bien de faire vivre ce protocole de collaboration et de le mettre à l'épreuve des pratiques professionnelles respectives mais aussi d'améliorer la connaissance respective et la collaboration de ces deux secteurs.

14 CPAS bruxellois sur les 19 que compte la Région y sont représentés et participent aux travaux de la Plateforme AJ et CPAS. En 2017, le travail s'est principalement porté sur la poursuite de la réalisation de fiches synthétiques de présentation de chaque CPAS afin de recueillir leur spécificités et les modalités de contact et de sollicitation dans le contexte spécifique de l'aide apportée aux jeunes. L'objectif étant de réaliser une fiche pratique et ciblée à l'attention des travailleurs de terrain.

La plateforme a également travaillé à la mise en place d'une formation commune proposée aux deux secteurs. Nous avons sollicité la collaboration d'un service de formation agréé de l'AJ, le CEFORM, et c'est avec celui-ci que nous avons élaboré les modules de formation ainsi que le dispositif global. Les thématiques abordées depuis le début de la Plateforme ainsi que le protocole de collaboration entre l'AJ et les CPAS ont en grande partie alimenté le contenu.

En 2017, nous avons réintroduit auprès du CAAJ de Bruxelles, dans le cadre des projets de prévention générale, le projet de reconduire ce processus de formation croisée et nous avons obtenu les moyens de la poursuivre pour trois années supplémentaires : 2018-2019-2020. Nous avons également obtenu un budget afin de réaliser une journée de réflexion destinée aux deux secteurs (prévu en 2019).

Cette Plate-forme est coordonnée par deux co-présidents, l'un issu du secteur CPAS et l'autre du secteur AAJ. Olivier Gatti y représente le CPAS de Saint-Gilles et y assume la fonction de co-président en collaboration avec Eric Fairier, le co-président pour le secteur AAJ.

II. Le Service Jeunesse CPAS



Centre d'Education en Milieu Ouvert

AMO

Aide à la Jeunesse

Service Jeunesse



Le personnel CPAS de l'équipe du CEMO constitue le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles qui travaille en « partenariat intégré » avec l'équipe AMO. De nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de l'équipe sans distinction mais certaines missions peuvent relever que de l'un ou de l'autre. Le CEMO est ainsi composé de l'équipe du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, de l'équipe de l'AMO et de quelques personnes pouvant être engagées via un subside particulier, souvent suite à un appel à projet ou à une action spécifique portée par le service (par exemple dans le cadre du contrat de quartier durable Parvis-Morichar).

La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois est uniquement assumée par le personnel CPAS du CEMO. Cependant, cette « porte d'entrée » vers notre service ; ce canal d'accès spécifique peut déboucher vers une offre de service plus large et la mise en place d'un accompagnement psycho-social plus global.

Cette particularité montre bien l'intérêt de cette complémentarité entre aide générale et aide spécialisée où, bien que certaines spécificités existent et que la mise en œuvre de l'aide dans des cadres différents peut parfois être complexe, cela permet une aide globale et complémentaire au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. Cela nous « oblige » également à être créatifs et souples dans nos accompagnements mais aussi à questionner les pratiques et à les faire évoluer, tant du côté CPAS que de celui de l'AMO.

Les demandes d'aides sociales que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscriptions à des clubs sportifs, stages de vacances... Nous accueillons depuis 2010 toutes les demandes d'aide pour les enfants saint-gillois. Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émergeant du CPAS car les personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS...) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. C'est le cas également des personnes en situation de séjour illégal pour lesquelles les aides au bénéfice des enfants sont octroyées par le CPAS. De ce fait, les demandes se font plus nombreuses dues à la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

A titre d'exemple, il est d'ailleurs important de souligner qu'en ce qui concerne l'aide apportée aux personnes les plus démunies, le CPAS et l'AMO s'unissent de façon tout à fait complémentaire d'une part en développant des aides sociales individuelles au bénéfice des jeunes, un soutien et un accompagnement individuel dans les difficultés et dans les démarches à entreprendre, des actions collectives et communautaires comme les ateliers parents ou encore les actions de sensibilisation développées dans le cadre du GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention pour la lutte contre la Précarité Infantile).

Durant cette année 2017, nous constatons que nous avons de plus en plus de mal à faire face à l'ampleur des demandes et bien que nous fassions notre maximum pour apporter une aide et un accompagnement aux familles qui nous en font la demande, nous sommes bien obligés de reconnaître qu'il est difficile d'y répondre adéquatement. Nous remarquons que nos accompagnements sont souvent plus limités, tant dans le temps que dans le spectre des problématiques de la famille.

Extrait de la Loi Organique des CPAS du 8 juillet 1976 :

Article. 1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Art. 57. §1er. (...) le centre public d'aide sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

§3. Le centre exerce la tutelle ou à tout le moins assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics.

Art. 60. §1er. L'intervention du centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.

§2. Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

§3. Il accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée.

§4. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés. Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par d'autres centres ou services auxquels l'intéressé a déjà fait confiance.

Le risque est donc grand de tomber dans la dérive du « au suivant » et de ne pas suffisamment investir dans le lien avec les jeunes et les familles.

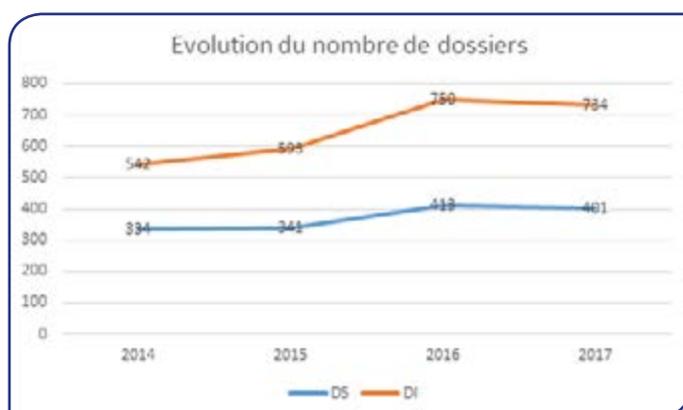
Dans notre pratique, l'équipe du service jeunesse du CPAS qui reçoit les demandes d'aide financière est amenée à ouvrir un dossier lorsque la demande va au-delà de l'aspect uniquement pécuniaire. Les familles rencontrées sont en effet souvent dans de nombreuses difficultés qui ne sont pas uniquement financières.

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	Nombre	Pourcentage
Aide financière uniquement	2633	63,37%
Les deux	245	5,90%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	185	4,45%

L'un des objectifs de confier toutes les demandes d'aide financière au CEMO en 2010 était de pouvoir faire connaître le service, pouvoir proposer à ces familles en difficulté un soutien tant dans leur quotidien que dans leur rapport à

leurs enfants, l'éducation, la gestion de leur scolarité... L'aide financière constitue donc une porte d'entrée intéressante mais nos moyens sont insuffisants pour nous rendre suffisamment à l'écoute et disponibles pour proposer et assumer un accompagnement global et dans la durée. Nous pouvons également émettre l'hypothèse que de nombreuses familles souffrent de difficultés économiques et sociales et demandent une aide spécifiquement pour ces difficultés sans autres types demandes ou que celles-ci n'émergeront que bien plus tard.

Si nous analysons le nombre de dossiers CPAS gérés par le personnel du CEMO (sur base du programme de gestion des aides du CPAS « New Horizon »), nous remarquons une très légère diminution¹ des chiffres. Il y avait une gestion de 750 dossiers individuels (413 familles) en 2016, ce chiffre est de 734 (401 familles) en 2017 ; nous sommes toujours autour des 400 dossiers gérés par l'équipe CPAS.



Les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, scolaires notamment. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adresse les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants.

De ce constat et en concertation avec les autres services du CPAS, nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe visible de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale. Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique ou lorsqu'à la permanence nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement et un soutien. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence ; l'idée étant d'offrir aux bénéficiaires un espace d'écoute plus serein et de pouvoir prendre le temps de balayer les différentes sphères dans lesquelles ils évoluent.

Actuellement, l'équipe Service Jeunesse du CPAS est

constituée de cinq personnes. En 2017, un membre de l'équipe a dû restreindre son temps de travail pour des raisons de santé et passer à mi-temps quelques mois, puis en 4/5ème. Cette perte au niveau de l'équipe est d'ailleurs une explication de la baisse du nombre de dossiers gérés en 2017 par rapport à 2016. Chaque membre de l'équipe du service jeunesse gère une permanence hebdomadaire orientée uniquement « aide sociale ». Ainsi, les familles peuvent être accueillies pour introduire une demande d'aide financière à adresser au comité du CPAS de Saint-Gilles.

Cependant, notre difficulté réside dans le fait que la gestion de ces aides demande un travail considérable : gestion lors des permanences, vérification des conditions d'octroi, gestion administrative des documents nécessaires à la validation (comme une attestation de frais scolaires par exemple), encodage et rédaction des rapports sociaux, concertation avec les assistants sociaux du service social général, suivi de ces demandes, gestion des reports...

Participation au Comité Spécial de l'Aide à la jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

En tant que Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous assistons aux comités du CPAS à tour de rôle. Ainsi, les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer aux CSJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité réunit les conseillers du CPAS, le Président du CPAS, un coordinateur du Service Social et un membre de notre Service jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de pouvoir défendre et apporter certains éclaircissements par rapport aux dossiers. Nous travaillons également à l'organisation d'un CSJ blanc qui a lieu en moyenne une fois par an. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés que rencontrent nos bénéficiaires et faire voter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite. Cela définit en quelques sortes les lignes de décision de politique jeunesse de façon globale.

A tour de rôle également, les membres du personnel CPAS assistent au CSSS (Comité Spécial Service Social). Ce comité a lieu toutes les semaines, le lundi après-midi de 13h à 18h environ. Ce comité statue sur toutes les décisions soumises par le Service Social du CPAS. Nous y assistons chacun en moyenne une fois par an, il y a une tournante entre tous les membres du CPAS (AS et autres travailleurs du CPAS).

Contribution au livret d'information trimestriel édité par le CPAS : les cahiers du CPAS

Nous réalisons régulièrement un ou plusieurs petits articles pour le magazine « Les cahiers du CPAS ». Il s'agit d'un magazine publié sous forme de petite brochure et qui est distribué aux bénéficiaires du CPAS. Ce magazine se retrouve notamment dans les salles d'attente des différentes antennes du CPAS. Il y a quatre magazines par an ; un par saison. L'idée est de traiter d'un sujet autour des questions « jeunesse » et d'informer les parents sur différentes thématiques qui pourraient leur poser questions.

¹ En raison de l'absence d'une personne dans l'équipe du service jeunesse CPAS qui n'a pu être compensée.

Le service social du CPAS, un partenaire direct

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre le service social général du CPAS de Saint-Gilles et le CEMO, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des uns et des autres. Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO excepté tout ce qui concerne les aides médicales.

Nous rencontrons également régulièrement les nouveaux travailleurs du CPAS afin de leur présenter notre service, nos missions, nos manières de travailler et la manière de collaborer au mieux.

Nous avons réalisé un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Ainsi, lorsque nous assistons au Comité Spécial Jeunesse, nous interagissons avec les conseillers et le président du CPAS autour des différentes problématiques que nous rencontrons au quotidien. Nous pouvons faire part de nos constats sur le terrain et éclairer quelque peu les décisions prises par le Conseil. Les réunions des responsables de services du CPAS et les réunions bilatérales avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge possible. De plus, nous constatons dans la pratique qu'au départ de ces demandes d'aides financières peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.



III. Aide
individuelle

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'aide à la jeunesse en communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1er : « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est fort riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent de nombreux objectifs communs et sont complémentaires.

Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive¹. L'aide générale est assurée au CPAS alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous, doit être tenue informée et concertée lorsque des informations la concernant pourraient être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces infos et de ne transmettre que les informations indispensables pour débloquer la situation et s'en tenir à cela (rappelons que nous sommes tenus au secret professionnel).

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et de ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'une équipe d'un responsable du service à mi-temps, de deux psychologues et de trois assistantes en psychologie. Nous avons également en 2017 formulé la demande de pouvoir engager une personne supplémentaire pour assurer une fonction plus administrative et soutenir l'équipe dans tout le travail d'encodage des demandes d'aides financières. La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues s'investit davantage pour offrir aux jeunes et aux familles fréquentant le service un accueil, une écoute et un soutien et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologiques ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale. L'importance d'une analyse « psy » des problématiques individuelles, familiales et institutionnelles reste essentielle dans les contextes où nous sommes amenés à intervenir et tenant compte des publics que nous aidons.

L'idée est de pouvoir évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement restent présentes mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué et a aussi développé d'autres formes de soutien. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur

Les cinq conditions au secret professionnel partagé :

La notion de secret professionnel partagé est une notion empirique, née de la réalité du terrain ; elle est en effet absente des textes de loi mais la jurisprudence y fait référence. En outre, le principe du secret professionnel partagé est repris par de nombreux codes de déontologie.

Dans les cas où le partage du secret s'avère nécessaire, cinq conditions cumulatives sont requises :

1. aviser le maître du secret de ce qui va faire l'objet du partage, et des personnes avec lesquelles le secret va être partagé ;
2. obtenir l'accord du maître du secret. Il est capital de demander à la personne qui s'est confiée si elle vous autorise à partager le secret ;
3. partager ces informations exclusivement avec des personnes tenues également au secret professionnel ;
4. ne les partager qu'avec des personnes en charge d'une même mission. En effet, des professionnels intervenant pour une même situation peuvent poursuivre des finalités très différentes ;
5. limiter le partage à ce qui est strictement utile et indispensable à la bonne exécution de la mission commune dans l'intérêt exclusif du maître du secret.

autonomie, le soutien des familles dans leur rapports avec la justice ou les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école sont autant de situations où nous sommes très sollicités. Les suivis individuels peuvent concerner tout type de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Nous sommes un service généraliste. Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial, pour aider un jeune à la rue ou encore pour une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue et de pouvoir, lorsque la situation s'y prête, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir plus loin). Parallèlement aux accompagnements individuels, les membres du service jeunesse CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide sociale et financière pour les enfants de 0 à 18 ans résidant sur Saint-Gilles.

¹ Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse réalisé en 2012

Les permanences, les demandes, les dossiers ouverts

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi (sauf le jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe). Complémentairement aux permanences générales, des plages horaires sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières, gérées par le personnel CPAS uniquement, sous forme de rendez-vous (cinq demi-journées par semaine).

Les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté est de pouvoir être accessible pour les jeunes en dehors des heures scolaires ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires de permanence mais des rendez-vous peuvent être pris également en dehors de ces horaires.

Pour extraire nos données chiffrées et depuis début 2015, tous les membres de l'équipe devaient systématiquement compléter un fichier Excel qui rendait compte des personnes vues endéans le mois, les demandes qui ont été adressées, l'envoyeur, le type d'accompagnement...

Depuis début 2017, nous avons mis en place un nouveau programme d'encodage pour introduire nos données et en extraire les statistiques par la suite. Il s'agit d'une base de données ACCESS qui consiste à introduire les données personnelles de chaque personne vue ou suivie au CEMO. Ainsi, quand une personne se présente pour nous adresser une demande ponctuelle (rédiger un CV, chercher une activité pour les vacances...) ou quand il s'agit d'un suivi qui va démarrer, nous introduisons dans ce programme toutes les données concernant la personne telles que son nom, prénom, date de naissance, l'envoyeur, le type de famille, la nationalité... Parallèlement à cela et sur la même fiche, nous allons à chaque fois compléter une « fiche d'intervention ». Celle-ci consiste à compléter la date d'intervention et d'indiquer le type de demandes adressées à l'intervenant psycho-social avec des thématiques déjà prédéfinies telles que « famille », « finances », « scolarité »... Après avoir coché le thème principal, nous devons également indiquer le sous-thème traité comme par exemple « soutien à la parentalité », « demande d'aide pour des frais scolaires (EF) », « soutien démarches PMS »... Ceci pour préciser quelque peu la demande adressée et ce qui a été fait avec la personne. Toutes ces informations nous permettent dès lors de ressortir les statistiques en fin d'année.

Nombre de demandes traitées au CEMO

En 2015, nous avons traité 3528 demandes. En 2016, nous étions à 3978 demandes et ce chiffre est de 4155 en 2017 ce qui constitue 177 demandes de plus. Certaines de ces demandes sont ponctuelles, d'autres ne concernent que la sphère financière gérée par l'équipe CPAS et il y a enfin les demandes qui aboutissent à l'ouverture d'un dossier.

	2015	2016	2017
Nombre de demandes traitées au CEMO	3528	3978	4155

Qu'est-ce que nous entendons par ouverture d'un dossier :

Lorsque la demande nécessite un travail à plus long terme et qu'un autre rendez-vous a lieu, nous ouvrons un dossier d'accompagnement individuel. Parfois ce travail débouchera sur un travail important, régulier et de longue durée mais cela peut aussi se terminer après quelques rencontres et un accompagnement pour quelques démarches (par exemple une réinscription scolaire après une exclusion).

Nous n'ouvrons pas de dossier lorsque la demande qui nous est formulée est traitée directement dans le cadre de nos permanences. Ce sera par exemple une recherche d'information, le besoin d'un conseil, de l'aide pour une démarche ponctuelle comme la rédaction d'un CV. Même si la personne revient plusieurs fois mais à chaque fois pour une demande ponctuelle, nous n'ouvrons pas de dossier.

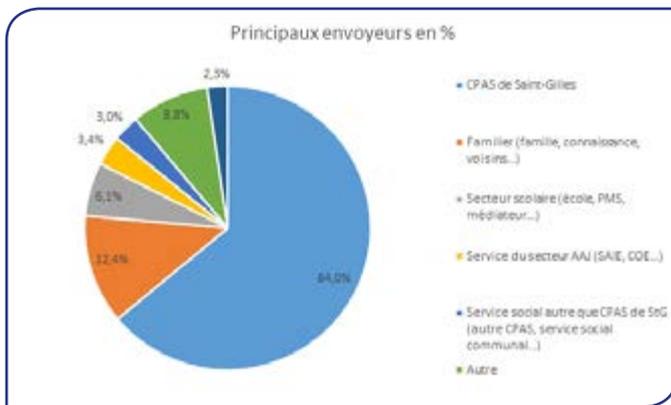
En ce qui concerne les demandes d'aide financière, nous considérons également que cela fait partie des dossiers ouverts car la personne revient plusieurs fois pour plusieurs demandes. Ces dossiers sont gérés par un référent dans l'équipe CPAS qui prend en charge toutes les demandes pour le ou les enfants de la famille, y compris lorsque la demande évoluera vers un accompagnement.

Nous constatons que la majorité des personnes qui viennent pour introduire une demande auprès de notre service sont soit les parents (avec une majorité de mamans) soit le jeune lui-même. Les autres personnes « demandeuses » sont des travailleurs sociaux provenant de services divers.

Nous constatons que le type de demandeur est essentiellement un public « familles ». Dans cette catégorie, nous incluons tant les mamans, les papas que les frères et sœurs ou encore des membres de la famille élargie comme une tante ou encore un grand-parent. Dans la pratique, nous sommes essentiellement confrontés à des mamans qui viennent introduire la demande pour leur(s) enfant(s).

Envoyeurs

Envoyeur	Nombre	%
CPAS de Saint-Gilles	639	64,0%
Familier (famille, connaissance, voisins...)	124	12,4%
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	61	6,1%
Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)	34	3,4%
Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)	30	3,0%
Autre	88	8,8%
NSP	23	2,3%
Total	999	100,0%



Certains demandeurs sont les jeunes qui se présentent eux-mêmes chez nous et il y a des demandes qui nous sont faites directement par des services extérieurs mais notons que beaucoup de jeunes ou de parents qui se présentent sont eux-mêmes envoyés ou « orientés » par notre réseau. Nos principaux envoyeurs sont le CPAS de Saint-Gilles, les familiaux (famille, connaissances, voisins), le milieu scolaire (école, PMS, les médiateurs scolaires) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ ou autres services agréés comme SAIE, AMO...). Une autre particularité de cette année 2017 est l'arrivée de situations via le CPAS par le biais du PIIS. En effet, depuis que le PIIS est généralisé pour tous les usagers du CPAS, il y a toute une série de démarches à faire par l'utilisateur. L'une des demandes faite à la personne peut être de se rendre au CEMO. 1,4% du public rencontré en 2017 nous est parvenu par ce biais-là. Au-delà de cette orientation spécifique, nous restons dans notre cadre d'aide non contrainte et l'aide proposée reste une « offre » et non une « obligation » en ce qui nous concerne.

Le canal d'accès, c'est-à-dire le biais le plus utilisé pour introduire une demande auprès de notre service reste la permanence. Les autres demandes nous parviennent soit par téléphone, par courrier ou encore via des rencontres plus informelles (espace public...). C'est d'autant plus le cas depuis le développement de notre projet HLM (Voir partie Hors Les Murs) ; les demandes faites sur l'espace public sont plus importantes. Notre présence sur l'espace public est importante car elle nous permet de rencontrer un large public qui ne connaît pas forcément notre service. C'est donc une manière d'accroître la visibilité du service mais c'est aussi la possibilité de réaliser des rencontres autrement que via les difficultés des personnes. C'est un axe de travail préventif important et c'est aussi l'occasion de réaliser toutes sortes de partenariats avec d'autres services. Ceci se fait dans la perspective du travail de réseau et les collaborations présentes et futures.

Nombre de bénéficiaires

Nous avons ouvert 999 dossiers en 2017.

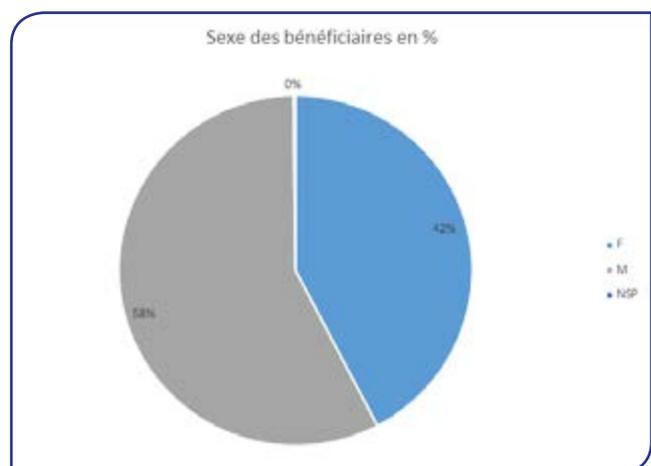
	2015	2016	2017
Nombre de dossiers ouverts	813	1035	999

Nous observons donc une légère baisse par rapport à l'an dernier mais nous restons autour des 1000 dossiers ouverts sur une année au CEMO. Comme nous l'avons vu plus haut par contre, le nombre de demandes adressées au CEMO ne cesse d'augmenter d'année en année. Une grande partie des

demandes adressées à la partie service jeunesse du CPAS dans le cadre d'une demande d'aide sociale constitue une « porte d'entrée » vers notre service. C'est donc une opportunité d'orienter les familles et pour nous, l'occasion de faire offre de service auprès de ces familles et si besoin, d'entamer un travail d'accompagnement plus large. Nous remarquons également que les dossiers sont plus complexes, les difficultés rencontrées par le jeune souvent plus importantes.

Population

Sexe des bénéficiaires	Nombre	Pourcentage
Nombre de femmes	423	42,3%
Nombre d'hommes	574	57,5%
NSP (ne sait pas)	2	0,2%
Total	999	100,0%



Bien que notre public « visible » soit constitué essentiellement de parents et en majorité de mères seules, les chiffres montrent qu'il y a plus de demandes concernant des personnes de sexe masculin. Nous ouvrons toujours le dossier au nom de l'enfant donc ce chiffre ne reflète pas le sexe « dominant » au niveau de la fréquentation du service mais bien celui du « bénéficiaire de l'aide », autrement dit de l'enfant concerné par les demandes individuelles traitées.

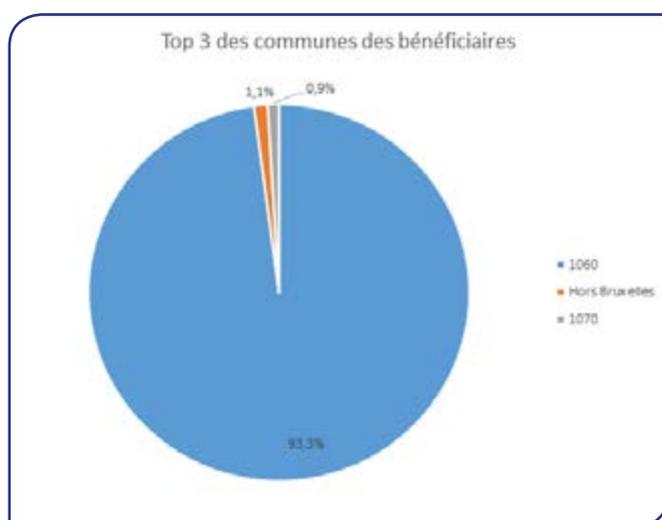
Provenance géographique

Nous nous rendons compte que la majorité des personnes qui passent le pas de la porte du CEMO occupent le territoire de Saint-Gilles. Le CEMO se veut être un service de proximité, pour les gens du quartier. De plus, de par notre identité de Service jeunesse CPAS, ce chiffre est d'autant plus compréhensible puisque l'aide sociale qui peut être proposée aux usagers ne peut l'être que si la personne habite la commune.

Code postal du bénéficiaire	Nombre	Pourcentage
1060	932	93,3%
Hors Bruxelles	11	1,1%
1070	9	0,9%
NSP	8	0,8%
1180	6	0,6%
1050	5	0,5%

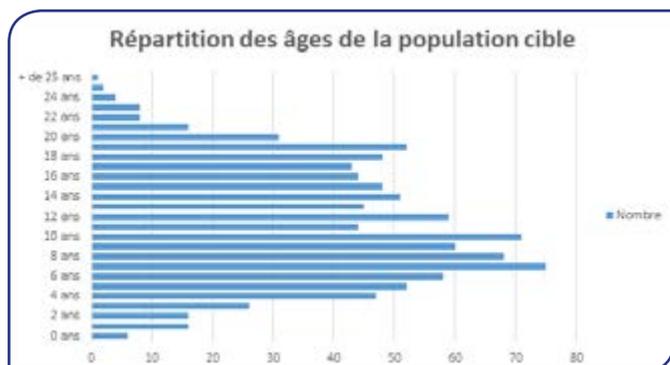
1000	4	0,4%
1090	4	0,4%
1030	3	0,3%
1080	3	0,3%
1190	3	0,3%
1170	2	0,2%
1200	2	0,2%
Autres	2	0,2%
1020	1	0,1%
1120	1	0,1%
1140	1	0,1%
1150	1	0,1%
1160	1	0,1%
Total	999	100,0%

Voici le « top 3 » de la provenance des bénéficiaires :



Les autres communes les plus représentées sont majoritairement les communes limitrophes à savoir Anderlecht, Uccle ou encore Ixelles. Nous observons tout de même que, sur le podium, l'item « hors Bruxelles » se situe en deuxième position. Cela peut s'expliquer par le fait que certains jeunes sont « officiellement » domiciliés hors Bruxelles alors qu'ils sont sur le territoire bruxellois, soit en errance, soit installés de façon plus ou moins stable quelque part.

Répartition des âges

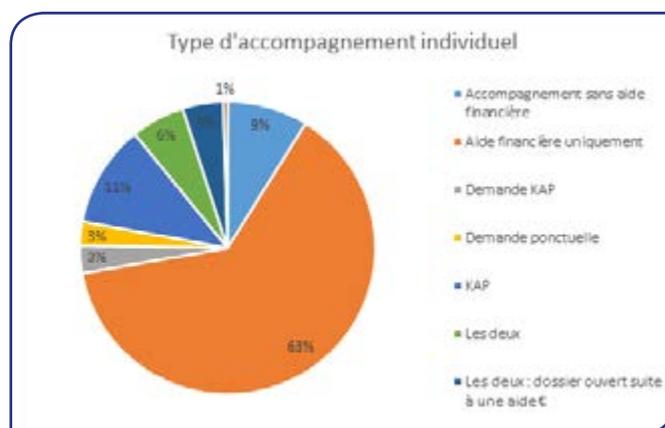


La répartition des âges des bénéficiaires de l'aide souligne

bien le large panel de population que nous approchons. En effet, nos différents projets et notre double identité d'AMO et de Service jeunesse de CPAS impliquent que nous touchions autant de jeunes enfants que de jeunes adultes. Notre identité d'AMO et de service travaillant essentiellement avec les familles est mise en évidence par le fait que nous travaillons beaucoup avec des enfants entre 6 et 12 ans. Dans l'autre extrême, notre projet KAP nous amène à travailler avec de jeunes adultes âgés de 18 ans et plus (5,2%).

Type d'accompagnement individuel

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	% en 2014	% en 2015	% en 2016	% en 2017
Accompagnement sans aide financière	21%	13,8%	8,8%	8,86%
Aide financière uniquement	55,70%	61,2%	65,8%	63,37%
Demande ponctuelle	7,50%	6,4%	8%	2,65%
KAP		2,2%	6,8%	3,03% (demandes KAP)
11,26% (suivis KAP)				
Les deux	10,50%	7,9%	6%	5,90%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	3,70%	7,1%	3,7%	4,45%
Autre/Inconnu	1,60%	1,3%	1%	0,48%
Total des demandes		100,00%	100%	100%



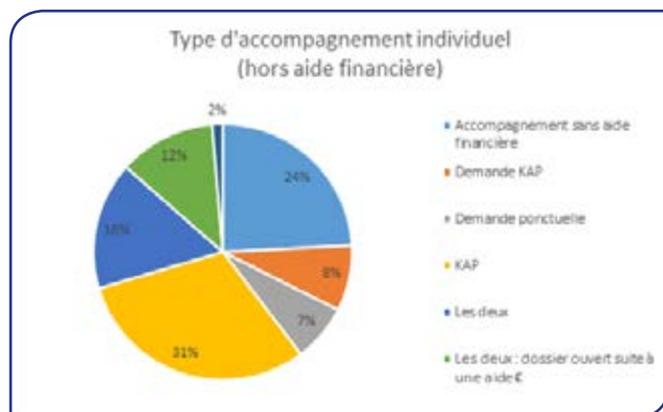
Comme le montre ce tableau, les suivis où il y a uniquement des demandes de type financier continuent à occuper une place prépondérante du fait de notre « casquette » Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. En effet, l'équipe « CPAS » traite toutes les demandes d'aide financière concernant les enfants, qu'il s'agisse de frais scolaires, de frais d'activités extra-scolaires ou d'autres types de demandes concernant les mineurs. Nous constatons également que de ces demandes qui sont « purement financières » dans un premier temps peuvent découler vers d'autres types de demandes et constituer des dossiers suivis pour d'autres thématiques ; c'est le cas pour près de 5% des demandes (4,45%). Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'an dernier (3,7%), nous pouvons

supposer dès lors que les personnes sont plus au courant du travail que nous pouvons proposer, en dehors de la gestion pure de leurs demandes d'ordre financier. Ce pourcentage est cependant à prendre avec certaines précautions car notre impression est qu'il est plus important. Mais nous supposons que nous omettons souvent de cocher cette information dans notre base de données.

Les demandes ponctuelles semblent moindres cette année (2,65% des demandes) mais pour cet item également, nous supposons que la base de données n'est pas correctement remplie.

Type d'accompagnement individuel (hors aides financières)

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	Nombre	Pourcentage
Accompagnement sans aide financière	368	24,18%
Demande KAP	126	8,28%
Demande ponctuelle	110	7,23%
KAP	468	30,75%
Les deux	245	16,10%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	185	12,16%
NSP	20	1,31%
Total	1522	100,00%



Types de demandes

Nous avons traité 3528 demandes en 2015, ce chiffre était de 3978 en 2016 et il passe à 4155 demandes en 2017. Nous voyons donc que les demandes adressées au service sont en augmentation. Cela s'explique probablement par les différentes casquettes que porte le CEMO. Les demandes adressées concernent essentiellement des demandes d'aides financières traitées par l'équipe CPAS mais nous observons également beaucoup de demandes de soutien parental ce qui a trait davantage au travail d'accompagnement psychosocial qui constitue l'essence même de notre travail. Il y a également les différents projets qui brassent de nouveaux types de demandes comme le projet KAP qui s'adresse plus particulièrement aux jeunes à partir de 16 ans et aux jeunes

qui sont dans ce passage délicat à la majorité ainsi qu'aux jeunes majeurs.

Thème principal des demandes	Nombre	Pourcentage
Finances	2845	68,47%
Famille	370	8,90%
Autonomie	304	7,32%
Scolarité	184	4,43%
Logement	135	3,25%
Administratif	117	2,82%
Autre/Inconnu	55	1,32%
Loisirs	49	1,18%
Justice	37	0,89%
Santé	23	0,55%
Etrangers	21	0,51%
Emploi	15	0,36%
Total des demandes	4155	100,00%

Thème de la 1re demande	Nombre en 2016	Nombre en 2017	% en 2016	% en 2017
Administratif	43	117	1,1%	2,82%
Emploi	10	15	0,3%	0,36%
Etrangers	17	21	0,4%	0,51%
Famille	263	370	6,6%	8,90%
Finances	3016	2845	75,8%	68,47%
Justice	24	37	0,6%	0,89%
Logement	301	135	7,6%	3,25%
Loisirs	48	49	1,2%	1,18%
Santé	19	23	0,5%	0,55%
Scolarité	166	184	4,2%	4,43%
Autre/Inconnu	71	55	1,8%	1,32%
Total des demandes	3978	4155	100,0%	100,0%

En tant que service généraliste, le CEMO reçoit tout type de demandes. Les statistiques démontrent que sur les 4155 demandes adressées au CEMO, 68,47% concernent le thème des finances. Cela concerne directement les dossiers de demandes d'aide sociale mais c'est aussi parfois aider le jeune ou le parent à trouver une solution à un problème d'ordre financier ou l'accompagner dans des démarches.

En dehors de cette thématique spécifique directement liée à notre identité de service jeunesse de CPAS, nous constatons que les autres demandes principalement traitées au CEMO concernent la famille, la scolarité et le logement comme en 2016. Nous avons ajouté un item dans notre programme statistique qui est « autonomie ». Nous n'avions pas cet item dans notre programme de 2016 c'est pourquoi nous ne pouvons faire de comparaison entre les deux années. Cette

thématique est fortement représentée dans nos demandes en raison de notre projet KAP.

Sous-thèmes des demandes principales

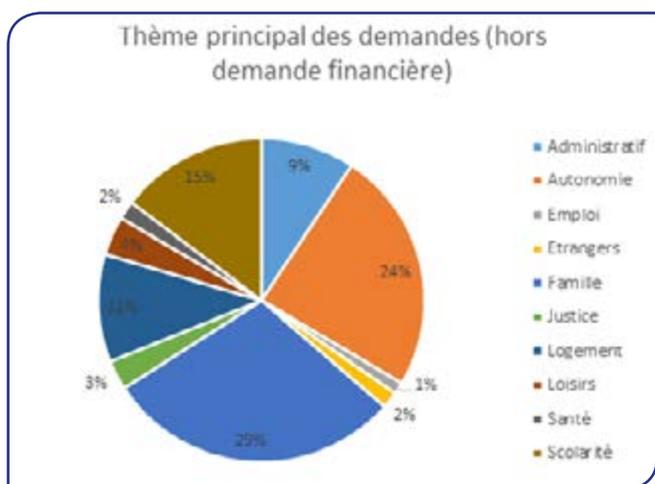
Thème de la première demande (hors aides financières)

Thème de la 1re demande (hors demande financière)	Nombre en 2017	% en 2017	Nombre en 2016	% en 2016	% en 2015
Administratif	117	8,93%	43	4,5%	1,2%
Emploi	15	1,15%	10	1,0%	2,4%
Etrangers	21	1,60%	17	1,8%	2,9%
Famille	370	28,24%	263	27,3%	25,7%
Justice	37	2,82%	24	2,5%	3,7%
Logement	135	10,31%	301	31,3%	28,6%
Loisirs	49	3,74%	48	5,0%	6,9%
Santé	23	1,76%	19	2,0%	1,6%
Scolarité	184	14,05%	166	17,3%	19,2%
Autre/ Inconnu	55	4,20%	71	7,4%	7,8%
Total des demandes	1310	100,0%	962	100,0%	100,0%

> Pour le thème "Finances"



Ce graphique indique que la majorité des demandes traitées par le Service Jeunesse sont liées aux frais scolaires (73%). Ce chiffre important va dans le sens de nos constats de terrain et constitue l'une de nos thématiques développées dans notre diagnostic social. Le coût des frais scolaires nous interpelle fortement d'autant que l'enseignement est censé être gratuit. Nous constatons d'année en année que les frais demandés aux parents sont de plus en plus importants : frais administratifs (frais de photocopies, journal de classe, t-shirt de l'école...), les frais d'activités/sorties scolaires, les voyages scolaires qui sont devenus obligatoires dans la majorité des cas... Parallèlement à cela, il y a toute la liste de matériel scolaire pour laquelle certaines écoles imposent d'acheter un certain type de matériel de telle ou telle marque ce qui met nos usagers dans des difficultés. Les demandes en début d'année scolaire affluent en masse et nous interpellent. Tous ces constats permettent d'alimenter nos discussions dans le groupe GAPPI notamment et mettent en évidence la situation de précarité de plus en plus importante de nos usagers.

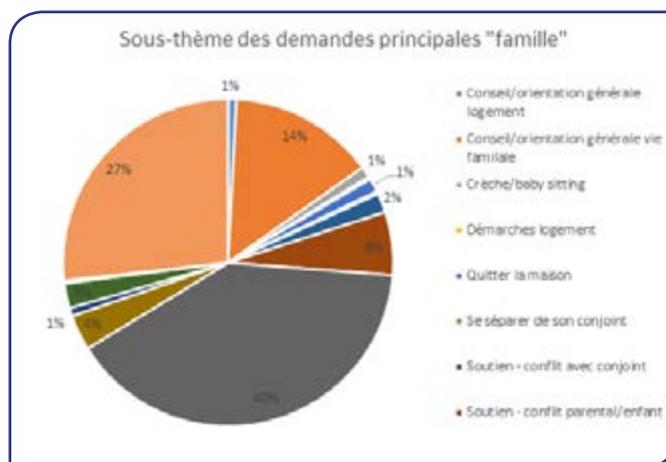


A côté des demandes liées aux frais scolaires, il y a 17% des demandes qui concernent des activités extra-scolaires.

Pour le thème "Famille"

Thème de la première demande (hors aides financières)

Thème secondaire des demandes	Nombre	Pourcentage
Administratif	61	1,5%
Autonomie	44	1,1%
Emploi	5	0,1%
Etrangers	49	1,2%
Famille	155	3,7%
Finances	279	6,7%
Justice	43	1,0%
Logement	126	3,0%
Loisirs	92	2,2%
Santé	50	1,2%
Scolarité	91	2,2%
NSP	3160	76,1%
Total	4155	100,0%



40% des demandes liées à la famille concernent des dossiers pour lesquels nous travaillons le soutien à la parentalité et près de 15% (14,32%) des demandes ont trait à des conseils et un soutien plus général par rapport à la sphère familiale. Il s'agit d'une thématique très présente dans nos suivis. En effet, nous mettons en place de nombreux suivis « famille ».

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	887	88,8%
SAJ	35	3,5%
SPJ	30	3,0%
TJ	8	0,8%
Autre	2	0,2%
NSP	37	3,7%
Total	999	96,3%

Sur l'ensemble de nos dossiers comprenant un accompagnement, une majorité de ces jeunes n'ont pas ou plus de dossier ouvert dans l'aide à la jeunesse (88,8 %).

Nous pouvons en déduire que notre rôle préventif se confirme si nous partons de l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de dossier aide à la jeunesse ouvert auparavant, ou que nous sommes un relais important afin d'éviter une aggravation de la situation familiale même pour les situations qui auraient déjà eu un dossier ouvert au SAJ ou au TJ/SPJ.

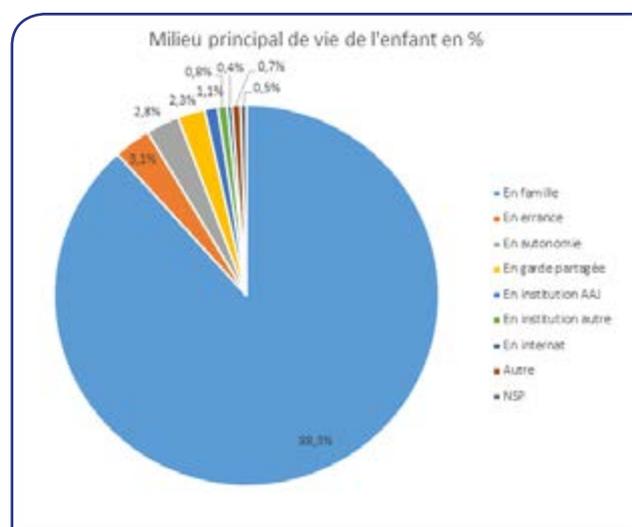
Une autre hypothèse que nous formulons est le fait que le SAJ oriente plus vers les services de première ligne que sont les AMO et cela sans ouvrir de dossier.

Ressources des familles

Type de ressources	Nombre	Pourcentage
RIS ou ERIS	503	50,4%
Allocation chômage	168	16,8%
Aucune ressource (situation illégale)	82	8,2%
Salaire	72	7,2%
Autres	44	4,4%
Mutuelle	42	4,2%
En attente de revenus	22	2,2%
Complément CPAS	20	2,0%
NSP	46	4,6%
Total	999	100,0%

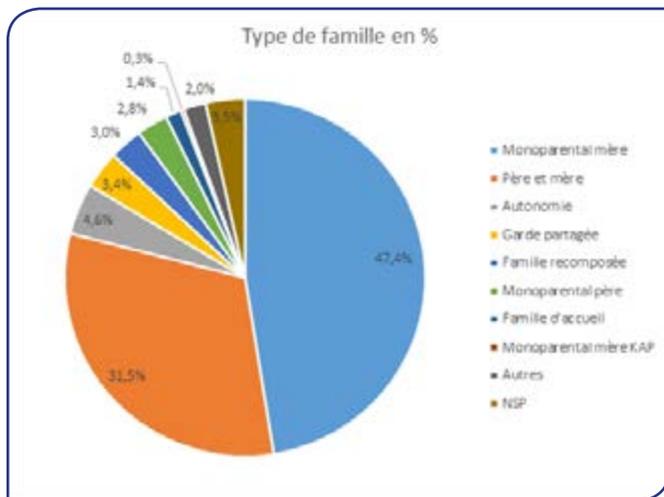
Le public que nous rencontrons est essentiellement un public aidé par le CPAS (50,4%). Ce chiffre révèle la précarité importante de notre public. Nous avons également un certain nombre de bénéficiaires en situation de séjour illégal (8,2%) ne pouvant accéder au CPAS. Ceci dit, pour de nombreuses aides que le CPAS de Saint-Gilles peut octroyer aux enfants, le statut de séjour n'entre pas en ligne de compte (prise en charge de frais scolaires, de frais d'activités, de stages...).

Milieu principal de vie de l'enfant	Nombre	Pourcentage en 2017	Pourcentage en 2016
En famille	882	88,3%	87,6%
En errance	31	3,1%	2,0%
En autonomie	28	2,8%	3,6%
En garde partagée	23	2,3%	0,6%
En institution AAJ	11	1,1%	0,5%
En institution autre	8	0,8%	1,0%
En internat	4	0,4%	0%
Autre	7	0,7%	1,9%
NSP	5	0,5%	2,8%
Total	999	100,0%	100,0%



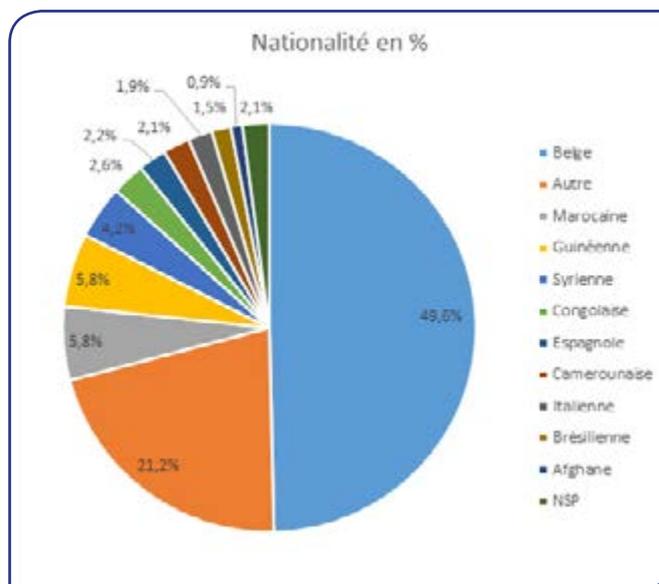
Type de famille

Les demandes traitées au CEMO concernent des enfants vivant majoritairement en famille mais la moitié des enfants connus au CEMO (50,5%) vit dans une structure familiale de type monoparentale, dont l'écrasante majorité est avec leur mère (47,4%). En effet, nous constatons sur le terrain qu'il y a beaucoup de mères seules qui doivent faire face à de nombreuses difficultés, responsabilités et démarches diverses avec un papa qui est très peu présent voire inexistant. C'est ce constat qui nous a incités à vouloir développer cette thématique dans notre prochain diagnostic social. Ceci dit, la structure familiale plus classique à savoir papa/maman/enfants constitue encore 1/3 de notre public (31,5%).



Type de famille	Nombre	Pourcentage
Monoparental mère	474	47,4%
Père et mère	315	31,5%
Autonomie	46	4,6%
Garde partagée	34	3,4%
Famille recomposée	30	3,0%
Monoparental père	28	2,8%
Famille d'accueil	14	1,4%
Monoparental mère KAP	3	0,3%
Autres	20	2,0%
NSP	35	3,5%
Total	999	94,5%

Congolaise	26	2,6%
Espagnole	22	2,2%
Camerounaise	21	2,1%
Italienne	19	1,9%
Brésilienne	15	1,5%
Afghane	9	0,9%
NSP	21	2,1%
Total	999	100,0%



"Top 5" nationalités :

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Belge	496	49,6%
Autre	212	21,2%
Marocaine	58	5,8%
Guinéenne	58	5,8%
Syrienne	42	4,2%

Nombre d'enfants dans la famille

Nombre d'enfants	Nombre	% en 2016	% en 2017
0	10	1,0%	1,7%
1	188	18,2%	19,8%
2	257	24,8%	27,1%
3	270	26,1%	24,7%
4	132	12,8%	15,0%
5	62	6,0%	4,9%
plus de 5	47	4,5%	2,8%
NA	69	6,7%	3,9%
Total des demandes	1035	100,0%	100,0%

Près de la moitié de notre public est de nationalité belge (49,6%) mais notons que parmi ceux-ci, nombreux ont une origine étrangère et que la nationalité belge a été acquise soit durant la génération pour laquelle nous intervenons, soit pour la génération précédente, c'est-à-dire celle des parents qui s'adressent à nous. Vient ensuite la catégorie « autre » (21,2%) qui reprend les personnes pour lesquelles nous n'avons pas cette information ou en raison d'une nationalité peu représentée. En 3e et 4ème position, nous retrouvons ex-aequo la nationalité marocaine et la nationalité guinéenne représentées à 5,8% chacune. Cela rejoint nos constats par rapport à la question du regroupement familial. Nous constatons effectivement que de nombreuses situations de regroupement sont issues de Guinée. En général, le parent vient seul et fait venir ses enfants par la suite. Pour le conjoint, les démarches sont plus compliquées car il faut attester d'un revenu suffisant. Or ces mères bénéficient souvent du revenu du CPAS qui ne suffit pas pour ces procédures.

Nationalités

Nationalité du bénéficiaire	Nombre	Pourcentage
Belge	496	49,6%
Autre	212	21,2%
Marocaine	58	5,8%
Guinéenne	58	5,8%
Syrienne	42	4,2%

La dernière nationalité la plus représentée est la nationalité

syrienne qui était de 2,1% en 2015, de 5,1% en 2016 et qui est cette année de 4,2%. Nous avons effectivement connu un accroissement de demandes pour la population syrienne due à la situation socio-politique. De nombreux syriens étaient arrivés en Belgique et ils se retrouvaient souvent fort démunis en arrivant ici ne connaissant ni la langue, ni les us et coutumes ou encore toutes les démarches à entreprendre dans ce système qui leur est totalement inconnu. Dès lors, ils viennent s'adresser à nous pour tout type de demandes (administratif, recherche d'école pour leurs enfants...) mais nous constatons qu'il y en a eu moins en 2017.

Regroupement familial

Nombre de personnes en regroupement familial	% en 2015	% en 2016	% en 2017
Oui	13,9%	19,5%	9,7%
Non	82,9%	76,0%	86,3%
NA	3,2%	4,4%	4%
Total des demandes	100,0%	100,0%	100,0%

Ce tableau indique que près de 10% de notre public est dans une situation de regroupement familial. Ce chiffre était de 13,9% en 2015 et de 19,5% en 2016 ; les dossiers ouverts dans ce cadre-là ont diminué cette année-ci.

Suite à notre diagnostic social, nous avons décidé d'approfondir cette thématique car nous avons constaté que ces situations de regroupement engendraient de nombreuses difficultés tant pour le parent accueillant que pour l'enfant qui débarque dans un nouveau pays avec sa culture, ses codes, sa langue... Nous avons d'ailleurs organisé en 2016 une matinée de réflexion sur cette thématique et nous avons publié un livre sur le sujet.

MENA

L'intéressé est-il MENA?	Nombre	Pourcentage
Non	981	98,2%
Oui	10	1,0%
NSP	8	0,8%
Total	999	100,0%

Nous avons eu 11 MENA sur l'année 2016 et 10 en 2017. Le nombre de MENA diminue légèrement, du moins dans notre service. Cela peut s'expliquer soit par le fait que les structures destinées à leur accueil sont mieux organisées ou qu'ils sont peut-être moins présents sur la commune de Saint-Gilles.

Ce sont bien souvent des jeunes qui sont installés sur la commune, soit en autonomie et qui bénéficient alors d'une aide du CPAS, soit hébergés chez un proche ou un familial. Ils sont toujours sous la responsabilité d'un tuteur légal désigné par le service fédéral des tutelles (le tuteur n'est pas la personne qui héberge le jeune même si ce cas de figure pourrait être possible). Nous constatons que l'accompagnement de ces jeunes s'inscrit dans la durée puisque les dossiers sont

souvent ouverts jusqu'aux 18 ans minimum du jeune, âge où il perd son statut de MENA.

Nombre de jeunes aidés par mois

Notons que notre traitement statistique actuel ne nous permet pas une analyse approfondie de cette donnée car ce chiffre est en réalité sous-évalué.

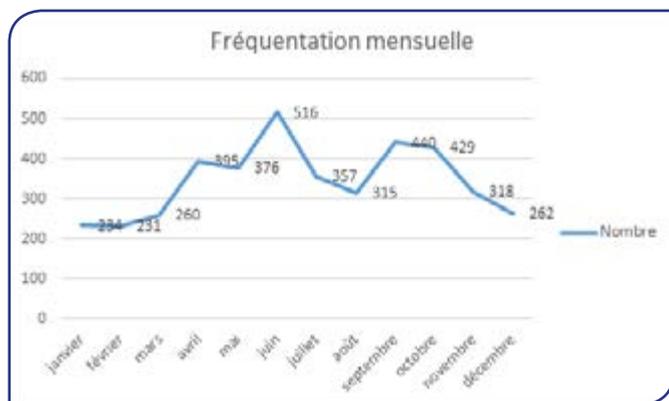
En effet, il s'agit du nombre de jeunes différents qui ont été aidés par notre service mais il est important de préciser qu'un même jeune ne sera comptabilisé qu'une fois alors que plusieurs demandes auront peut-être été traitées pour ce même jeune.

Nous ne pouvons également pas distinguer via notre traitement statistique actuel les jeunes identiques et différents de mois en mois, de même que les ouvertures et fermetures successives de dossier pour un même jeune. Nous ne pouvons le faire que sur l'ensemble de l'année (nombre total de dossiers différents). Cette analyse devrait se faire au cas par cas et nous n'en avons pas les moyens actuellement. Cependant, nous sommes en réflexion pour faire évoluer notre traitement statistique mais cela passerait probablement par la création d'un nouvel outil d'encodage et de gestion beaucoup plus complexe.

MOIS	NOMBRE DE DOSSIERS MENSUELS en 2016	NOMBRE DE DOSSIERS MENSUELS EN 2017
Janvier	274	234
Février	361	231
Mars	380	260
Avril	412	395
Mai	352	376
Juin	386	516
Juillet	290	357
Août	226	315
Septembre	343	440
Octobre	264	429
Novembre	364	318
Décembre	326	262
TOTAL	3978	4155
MOYENNE	331,50	346,25
NSP		22

Nous remarquons sur ce tableau que le nombre de jeunes aidés mensuellement en 2017 est en moyenne de 346, ce chiffre était en moyenne de 200 en 2014, de 294 en 2015 et de 331 en 2016 ; on traite donc plus de dossiers par mois mais notons que parmi ceux-ci, certains concernent une demande ponctuelle².

² voir plus haut pour l'explication concernant la différence entre dossier et demande ponctuelle.



Nous observons sur ce graphique un pic des demandes au mois de juin notamment (516 demandes). Ce mois est particulièrement intense au CEMO car il y a les demandes d'aide financière pour tout ce qui est inscription à des plaines, des stages... pour les vacances d'été. C'est la période de fin d'année scolaire où nous proposons, dans le cadre de la campagne « la Rentrée faut y penser » un accompagnement pour toutes les demandes de recours auprès des écoles. Beaucoup de personnes poussent la porte du service également pour une recherche d'activités pour les vacances d'été ou encore une recherche d'école pour la rentrée.

Le graphique met également en lumière que les deux mois suivant la rentrée scolaire- à savoir les mois de septembre (440 demandes) et octobre (429 demandes) constituent également des moments plus intenses. Il s'agit de la période où le service jeunesse traite toutes les demandes liées à la rentrée scolaire, le matériel scolaire, les frais scolaires mensuels, l'inscription à des activités pour l'année... Parallèlement aux demandes d'aides financières, les jeunes et les parents s'adressent à nous en cette période de l'année pour tout ce qui est inscription scolaire, informations concernant les bourses d'études, soutien dans une recherche d'école... C'est également un des moments phares de la campagne « la rentrée faut y penser ».

IV. Les actions collectives et communautaires



Introduction

Les actions collectives et communautaires sont importantes et nécessaires dans le travail global réalisé par les AMO dans l'aide à la jeunesse mais aussi pour le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles.

Travailler avec des groupes et collectivités permet une approche différente, une analyse complémentaire et un autre niveau de compréhension des difficultés rencontrées par les jeunes et leur famille. L'axe communautaire est tout aussi fondamental puisqu'au-delà de viser une personne ou un groupe de personnes bien défini, ce travail vise plus globalement une catégorie de public, voire le « tout public ».

Extrait de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert :

CHAPITRE IV : L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Article 7. Dans le souci du bien-être des jeunes concernés, l'action communautaire vise à améliorer l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

L'action communautaire participe à une politique d'action contre les mécanismes de marginalisation et d'exclusion sociale du public visé à l'article 2 du présent arrêté.

Article 8. L'action communautaire se fonde sur :

- l'analyse des demandes d'aide individuelle et collective ainsi que des diverses problématiques soulevées par celles-ci ;
- l'analyse du contexte sociologique, des logiques d'action et des dynamiques de complémentarité des différents intervenants politiques, institutionnels, administratifs et associatifs du territoire géographique d'action couvert par le service ;
- le constat des difficultés rencontrées généralement par les demandeurs dans l'accessibilité, l'utilisation et le fonctionnement des services sociaux, administratifs ou autres infrastructures existantes.

Article 9. Conformément aux objectifs de l'action communautaire précisés à l'article 8, le service initie ou développe des actions concrètes, favorise ou relaie le cas échéant l'expression des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives, et informe ou interpelle, si nécessaire, ces mêmes instances sur toute matière relevant de son activité de prévention telle que définie aux chapitres III, IV et V du titre I du présent arrêté.

CHAPITRE V : L'ACTION COLLECTIVE

Article 10. L'action collective vise à induire, à élaborer et à apporter avec les jeunes et en interaction avec leur

environnement social, des réponses collectives à des problématiques globales ou individuelles.

Article 11. L'action collective ou de groupe est une modalité d'intervention centrée sur la pédagogie du projet qui a pour objectif principal de restaurer ou de développer une dynamique de solidarité sociale et de prise de responsabilité entre les jeunes et leur environnement.

L'action collective offre aux jeunes en difficulté les capacités de conception et les moyens de réalisation de projets permettant une socialisation et une valorisation de soi susceptibles à terme d'être gérées de manière autonome par les jeunes.

Article 12. Les activités développées dans le cadre de l'action collective ont un caractère transitoire pour le jeune.

L'action collective constitue un support à l'action socio-éducative qui vise à la réappropriation de l'action par l'acteur.

Elle vise à aider les jeunes à rejoindre les structures existantes ou à impulser, le cas échéant, la création de celles-ci.

Article 13. Afin de favoriser une réflexion coordonnée en matière de prévention générale au niveau local, le service informe le conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, ci-après dénommé le conseil, de son arrondissement, des modalités et objectifs de l'aide préventive qu'il développe, principalement de ses volets communautaire et collectif.

Projet lancé
en 2010



Le projet
en quelques
lignes

Constats de départ :

- nos permanences sont peu investies par les jeunes adolescents,
- les jeunes éprouvent des difficultés à demander de l'aide ou du soutien à un service social de première ligne.

L'équipe du CEMO décide donc en 2010 d'investir des lieux que fréquentent les jeunes, notamment les écoles. Le projet AMORCE voit le jour et se spécifie dans la collaboration et le partenariat avec les écoles saint-gilloises.

Les objectifs

- favoriser l'accessibilité et la visibilité des services sociaux en général ;
- expliquer au public jeune ce qu'est un service AMO et quels types d'aides ils peuvent en attendre ;
- faire connaître le CEMO auprès des jeunes et des acteurs scolaires saint-gillois, donner une plus grande visibilité à notre service ;
- créer un réseau autour des jeunes et être identifiés comme personnes de confiance ;
- mettre en place des actions de prévention générale et un travail en collaboration avec le corps scolaire sur des thématiques plus spécifiques, mettre en place des projets avec et pour les jeunes (ex : citoyenneté, estime de soi, vie affective et sexuelle, respect...) ;
- permettre l'émergence de demandes individuelles et collectives des jeunes ;
- nourrir le diagnostic social à partir des réalités sociales, économiques, environnementales des écoles sur Saint-Gilles et contribuer à l'évolution de l'association sur base de ce dernier ;
- construire une collaboration privilégiée avec les écoles ;
- offrir des outils ou des pistes de travail que les écoles/ les enseignants peuvent récupérer et reprendre par la suite avec les élèves afin que le projet s'inscrive dans la durée ;
- favoriser le bien-être à l'école et l'accrochage scolaire.

Public cible

D'une manière générale, nos animations s'adressent aux élèves de secondaire. Le public que nous visons dans nos animations sont les classes « plus vulnérables/sensibles ». Nous entendons par vulnérabilité, les classes charnières : classes de transition (différenciée, SDO Spécifique de Différenciation et d'Orientation) et classes DASPA (Dispositif d'Accueil Spécialisé pour Primo Arrivants). Ces classes ont

la spécificité d'être fortement touchées par la question du décrochage scolaire et sont celles pour lesquelles le corps enseignant nous sollicite prioritairement.

Néanmoins notre projet reste ouvert à d'autres classes (primaire, enseignement secondaire...) en fonction de la demande des écoles et/ou des moyens dans l'équipe.

Méthodologie et spécificité du projet

Voici le cadre sur lequel nous nous basons pour nos animations.

D'une manière générale, les animateurs doivent être particulièrement attentifs aux points suivants :

- ces espaces sont créés comme un lieu de ressources pour le jeune ;
- l'écoute et l'accueil de l'autre dans sa différence ;
- souligner, reformuler et renvoyer l'aspect émotionnel et certaines dynamiques de classes ;
- contenir le groupe dans ses mouvements débordants ;
- insister sur la valorisation du jeune et sur l'importance de favoriser l'estime de lui, reconnaître et valoriser les compétences et le savoir des élèves ;
- permettre aux élèves de s'exprimer librement et sans

jugement, dans le respect de l'autre, dans ses convictions, sur des thématiques qui leurs tiennent à cœur ;

- cadre bienveillant et contenant ;
- « ce qui est dit en animation reste en animation, » les élèves et les professeurs ne peuvent divulguer les confidences des élèves ;
- nous souhaitons approcher une base volontaire de la part des élèves, la « non-adhésion » du jeune aux animations sera discutée avec le professeur afin de trouver la solution la plus adéquate ;
- collaboration avec les élèves et les enseignants : le projet d'animation se construit et s'adapte à la spécificité de l'école, de la classe, de la thématique, etc. Ce ne sont donc pas des animations « clés sur porte » mais construites et ajustées selon les différents contextes.

Les actions menées en 2017

D'une manière plus globale l'année 2017, fut une année de stabilisation et de renforcement du projet, nous avons pu remettre à jour le projet pédagogique, créer une convention entre le CEMO et les écoles. Les liens avec deux écoles se sont pérennisés. D'autres écoles nous ont sollicitées pour des animations, comme l'école Sainte-Marie, l'école 4 saisons... mais à ce jour il n'y pas encore de projet.

I. [Ecole Filles de Marie : classes DASPA \(Dispositif d'Accueil et de scolarisation pour les élèves primo-arrivants\)](#)

En 2016-2017, nous avons entamé notre seconde année d'animation dans cette école. Au terme de l'année, 13 ren-

contres de deux heures se sont étalées sur l'ensemble de l'année scolaire pour les deux classes participantes.

Chaque rencontre a pour objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer autour des questions d'identité, de confiance en soi, l'expression des émotions, de multiculturalité et du vécu de migration. Les outils utilisés sont variés : jeux de coopération, tour de parole, jeux de rôle, collage, peinture... Les animations se sont construites au fur et à mesure pour pouvoir répondre à ce qui se vivait en classe. Cette méthodologie implique une grande souplesse au niveau du calendrier mais semble plus pertinente.

En plus de nos animations, un partenariat s'est créé avec l'Unicef. Nous avons co-animé deux animations de sensibilisation sur les droits de l'enfant à l'aide de l'outil « Portrait créatif ». La parole des jeunes a fait l'objet d'un rapport sur les droits de l'enfant envoyé au comité des droits de l'enfant des Nations Unis.

Chiffres, données statistiques... :

Pour l'année scolaire 2016-2017, nous avons vu :
13 fois*2h *2 classes pour les classes DASPA
= 52 heures d'animations
2 classes DASPA de 12 élèves vues de manière régulière tous les 15 jours

Pour la fin d'année 2017 (septembre à décembre) nous avons commencé à mettre les animations pour les classes DASPA en place. Nous avons rencontré :
2fois * 2h * 2 classes
= 8 heures d'animations
Les deux classes DASPA sont de 10 élèves vues de manière régulière tous les 15 jours.

Perspectives pour la suite :

L'école a montré beaucoup d'enthousiasme pour réitérer l'expérience avec une classe en plus de DASPA, la classe d'alphabétisation, pour l'année 2017-2018.

Nous cherchons un partenariat avec une autre asbl, comme nous avons eu avec l'Unicef. Plusieurs rencontres avec des partenaires potentiels sont prévues en cette fin d'année.

2. Ecole Victor Horta

Au sein du projet AMOrce, nous distinguons les animations plus classiques et les « espaces de parole ».

Depuis l'année 2016/2017, des « espaces de parole » ont lieu en collaboration avec la cellule AccroJump¹ au sein de l'école Victor Horta. Ces animations se font auprès « des classes charnières » : classes de transition (différenciée, SDO Spécifique de Différenciation et d'Orientation). Ces dernières sont fortement touchées par la question du décrochage scolaire.

Ces espaces sont créés comme un lieu de ressource, les élèves viennent sur base volontaire. Durant 2h, nous accueillons les élèves dans un cadre confidentiel, bienveillant et contenant.

Les actions menées en 2017 :

Silence, rire gêné, fou rire, larmes, débats animés sont le vécu de ces espaces de paroles. Chaque classe a sa dynamique propre, son histoire. Nous constatons que les élèves ont un véritable besoin de s'exprimer, avec parfois une gêne pour parler des émotions, du ressenti.

1 AccroJump : Le projet « Accrojump » vise à renforcer les équipes éducatives dans la prévention du décrochage scolaire, ainsi que la mise en place de partenariats entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse (ex : cellules de concertations locales, dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS)...).

Certains témoignent de vécus difficiles : décès dans la famille, placement, une mère inconnue, parcours migratoire... Ils les partagent avec le groupe et réalisent qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation. Comme animatrices, nous soulignons les points de rencontre. Il nous semble également important de nous mettre au même niveau que les élèves, pouvoir aussi parler de nous, de notre vécu quand cela peut faire sens.

Sur demande de l'école, nous avons également créé une animation « gestion du stress » pour ces six classes, afin d'aider les élèves avant la période des examens.

Chiffres, données statistiques... : (voir poster)

Groupe de parole pour le différencié et les SDO
6 classes*2h* 5 fois
6 classes*2h *1 animation sur mesure gestion du stress pour les classes différenciées
= 72 heures d'animations

Perspectives pour la suite :

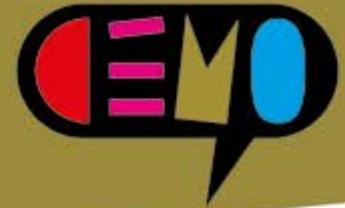
Pour l'année 2017-2018, nous avons augmenté le nombre d'animations « Espace de parole » avec une classe en plus, soit sept classes. Nous utilisons plus de médias d'expression de soi, car nous avons constaté que la parole seule peut insécuriser les jeunes. Des outils ludiques et dynamiques aident lorsque la parole est bloquée. En fonction du climat dans le groupe, nous utilisons certains médias. Nous continuons la collaboration entre les équipes CEMO et Accrojump et il y a en plus une intervenante du centre PMS qui vient se joindre à nous. L'idée étant de pérenniser les espaces de paroles en gardant un partenariat école-Aide à la Jeunesse, sachant que le projet Accrojump prend fin en 2018.

Poster présenté lors du Colloque Lasalé sur l'accrochage scolaire (10 octobre 2017)



Un espace de parole pour favoriser l'accrochage scolaire à l'Athénée Royal Victor Horta

CEMO, projet Amorce en partenariat avec la cellule AccroJump

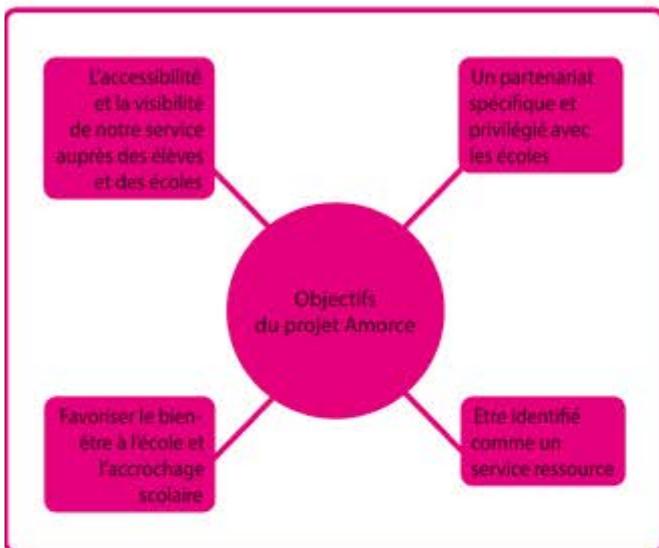


Expression / Partenariat / Souplesse

Introduction

Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert et il est également le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. L'AMO a pour objectif prioritaire d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur milieu de vie (notamment à l'école, dans la famille, les quartiers...).

Le projet Amorce est une collaboration avec les écoles saint-gilloises, à travers des animations autour de divers sujets. Ce projet a démarré en 2010.



Classes concernées	
1Diff1	12 élèves
1Diff2	13 élèves
2Diff1	11 élèves
2Diff2	11 élèves
2S	14 élèves
3SDo	11 élèves

Public cible

- les élèves de secondaire
- les classes « plus vulnérables/sensibles »

Contexte

- La cellule « AccroJump » est présente dans l'école depuis septembre 2015. Elle vise à renforcer les équipes éducatives dans la prévention du décrochage scolaire, ainsi que la mise en place de partenariats.
- Partenariat CEMO-AccroJump pour l'année 2016/2017 pour co-animer des « espaces de paroles ».

Hypothèse de départ

- > un espace d'expression de soi permet à l'élève de se connaître ;
- > une dynamique plus positive dans un groupe favorise le bien-être scolaire ;
- > une collaboration entre un dispositif scolaire (AccroJump) et un service d'Aide à la Jeunesse multiplie les personnes de confiance autour des élèves.

Bibliographie

Cyrulnik B. *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob, 1999.
 Rogers C. *L'Approche centrée sur la personne. Anthologie de textes*, Lausanne, Randin, 2001.
 Vasquez A. et Oury F. *Vers une pédagogie institutionnelle*, Paris, Maspéro, 1967.

Méthodologie des espaces de parole

- lieu de ressources pour les élèves ;
- prendre le temps avec ce qui vient de la part des élèves ;
- pas de programme défini ;
- cadre confidentiel, bienveillant et contenant ;
- les élèves viennent sur base volontaire ;
- l'accrochage scolaire et le bien-être de l'élève restent au centre de nos animations ;
- s'exprimer librement et sans jugement ;
- partager ses expériences avec le groupe ;
- favoriser l'écoute ;
- laisser la place à l'émotion ;
- garantir un cadre sécurisant ;
- valoriser les compétences des élèves.

> Durant l'année scolaire 2016-2017, les thématiques qui ont pu être abordées sont : les moqueries à l'école, comment se faire accepter par un groupe, comment se défendre lorsqu'on se moque de moi, comment bien s'entendre dans une classe, les relations garçons/filles, la violence au sein de la famille, le racisme, mon pays d'origine, mon rêve, ma vie future...

Perspectives année 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, nous souhaitons augmenter le nombre d'animations « Espace de parole », renforcer le lien avec les équipes CEMO et AccroJump et utiliser des médias d'expression de soi.





Ateliers parents

Projet lancé
en 2014



Le projet
en quelques
lignes

Les ateliers parents sont organisés sur base des constats de terrain, mis en évidence par le CEMO ainsi que par des partenaires du réseau associatif (Service culture du CPAS de Saint-Gilles, le Planning familial, l'ONE, le PMS...). Les différents acteurs du réseau saint-gillois ont pu se rendre compte que les parents avaient un réel besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants.

Séances d'échanges entre parents autour de thématiques telles que la scolarité, les limites dans l'éducation, la gestion des écrans, l'EVRAS, l'adolescence, etc. Les Ateliers parents se veulent être des séances collectives, participatives, où l'on peut se confier librement sur les difficultés en lien avec l'exercice de la parentalité, partager ses expériences et se solidariser. Nous avons décliné ces séances sous différentes formes au fil des années. Nous avons d'abord organisé les ateliers dans les locaux du CPAS, ensuite nous avons fait cela au sein du CEMôme avec l'avantage que les animateurs présents sur place pouvaient s'occuper des enfants en bas âge non scolarisés. L'année suivante nous sommes allés dans les écoles (St Jean-Baptiste et Sainte-Marie).

Les actions
menées en
2017

Après ces différents ateliers organisés dans plusieurs lieux du réseau saint-gillois, nous avons souhaité nous rendre dans des groupes de parents déjà établis. L'idée étant de rendre notre projet itinérant. L'été 2016, après une évaluation avec la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles, il a été convenu qu'à défaut de nous rendre dans des établissements et attendre que les parents se greffent aux ateliers, nous irions plutôt dans des groupes déjà formés, tels que des classes adultes cours d'alphabétisation, des maisons

médicales... La coordination sociale a re-sollicité le réseau afin de sonder l'intérêt des partenaires à mettre en place des ateliers parents. Une demande a alors émergée de cinq structures : l'école du Parvis, l'école Ulenspiegel, l'école 4 saisons, le QUEF (Quartier et familles, école de devoirs et cours d'alpha pour adultes) ainsi que l'Espace Ressources du CPAS de St Gilles (espace de remobilisation). Nous avons pu réaliser des séances au sein de toutes ces institutions, excepté à l'école du Parvis. Endéans l'année 2017, d'autres

intervenants du réseau nous ont contactés pour intervenir auprès de leur public ; Hispano-Belga (école de devoirs,

cours d'alpha pour adultes) et Cenforgil (centre de formation pour adultes).

Chiffres, données statistiques

Séances au QUEF du 15 et 22/02/2017 :
groupe de parents suivant des cours d'Alpha oral 2

- **1ère séance** : 6 mamans et 1 papa, séance sur le thème des limites dans l'éducation.
- **2ème séance** : 1 maman et son bébé > séance annulée.

Séances à l'Espace Ressources du CPAS de St Gilles du 06, 13, 20 et 27/03/2017

Organisation d'un module de 4 ateliers de soutien à la parentalité en mars 2017 (12h) :

- **1ère séance le 6/03** : « les limites dans l'éducation » > 12 participants
- **2ème séance le 13/03** : intervenant Bruno Humbeeck (psychopédagogue et chercheur en pédagogie familiale et scolaire à l'Université de Mons) > 10 participants
- **3ème séance le 20/03** : « la gestion des émotions » > 13 participants
- **4ème séance le 27/03** : « le rapport aux écrans » > 12 participants
- **28/04** : évaluation des ateliers avec l'équipe de l'Espace Ressources

Séances à l'école 4 Saisons du 17 et 24/05/2017

La demande était portée par la directrice de l'école qui souhaitait mettre en place des ateliers autour du soutien à la parentalité et de mélanger les 2 publics qui fréquentent son établissement (public de milieu socio-économique aisé et milieu plus modeste).

- **1ère séance** sur les limites dans l'éducation : 8 mamans, mixité des publics ce qui a répondu aux objectifs de départ. Il y avait également le PMS communal ainsi que l'éducatrice de l'école.
- **2e séance** sur les écrans: 13 mamans

Séances à l'école Ulenspiegel du 06 et 13/06/2017

Demande très précise de l'école (qui a transité par la Coordination Sociale et le PMS communal) d'axer notre intervention auprès des parents des enfants de 2e maternelle car observations de problématiques plus spécifiques (problèmes de langage, comportements, trouble de l'apprentissage). Nous avons fait appel à la coordination sociale pour tout ce qui a trait à la communication (impression de flyers, affiches...).

Collaboration avec la direction et le PMS afin de réfléchir aux problématiques rencontrées et d'affiner le contenu des séances prévues.

- **1ère séance** : 6 mamans et autant d'intervenants que de parents (plusieurs intervenants du PMS, l'éducatrice de l'école et 2 intervenantes du CEMO). Difficultés de la langue, certains parents ne parlaient pas du tout le français ce qui rend les échanges plus difficiles.
- **2e séance** : 4 mamans au début de la séance mais nous la terminons avec 2 mamans.

Fortes de ces expériences, nous avons élaboré une charte afin de dresser un cadre plus clair dans la mise en place de nos ateliers parents. Cette charte est désormais systématiquement adressée à l'institution demandeuse afin de pallier aux difficultés que nous avons pu rencontrer lors de nos séances. Désormais, le partenaire qui nous accueille s'engage à la signer, afin de baliser la collaboration et de faire en sorte que les séances se déroulent dans les meilleures conditions. Nous avons par exemple instauré une règle concernant le nombre de participants. Nous exigeons désormais une présence minimale de quatre parents aux séances afin que les échanges soient le plus riche et le plus intéressant possibles tant pour les animateurs de la séance que pour les parents présents.

Séances chez Hispano-Belga : 13/10 et 1/12 (qui a dû être reportée au 19/01/2018)

- **1ère séance** : Séance de 9h à 11h initiée par Myriam, travailleuse sociale chez Hispano-Belga, qui nous invite dans le cadre des petits déjeuners organisés avec les mamans fréquentant leur service. Elles organisent des ateliers de couture avec ces mamans notamment et d'autres activités. Elles nous accueillent avec un petit déjeuner très copieux : beignets, croissants et autres mets préparés par les mamans. A notre arrivée, il y a 5 mamans et les 2 intervenantes d'Hispano-Belga. Nous commençons par un tour de table : il s'agit de 5 mamans d'origine marocaine, l'une d'elle ne parle pas du tout le français mais les autres mamans traduisent. Elles ont entre 1 et 5 enfants, relativement jeunes (ils fréquentent pour la plupart l'école des devoirs destinée aux 6-12 ans). Les échanges sont intéressants mais 2 mamans nous ont quittées en cours de séance et nous avons dû clôturer avant de venir au bout du programme prévu. La discussion s'est cristallisée autour de la question des écrans. Une des mamans

nous a fait part des difficultés qu'elle rencontre étant maman de 5 enfants et devant faire face à tous ces écrans.

- **2ème séance** : 5 mamans présentes ainsi que 2 travailleuses de chez Hispano-Belga. Séance tournée autour des écrans. Une des mamans témoigne qu'elle a déjà mis en application les « conseils » donnés notamment par rapport à l'utilisation du smartphone. C'est la maman qui nous expliquait à la séance précédente que son fils ne s'endormait qu'avec le smartphone dans les mains. Elle nous explique lors de cette séance qu'elle a cadré davantage et qu'elle n'autorisait plus cette utilisation.

Séances à Cenforgil le 20/12

Il y a eu 13 femmes présentes à cette séance, 1 papa et une des formatrices de Cenforgil.

Elles n'étaient pas toutes mamans (trois femmes du groupe n'étaient pas mère) mais elles se sont montrées toutes très intéressées par la séance. Les parents avaient des enfants d'âges très divers. Les difficultés rencontrées sont similaires, majorité de mères seules. Public très participatif et très intéressé par le contenu de la séance. L'intervenante de Cenforgil a participé également très activement à la séance. Groupes d'adultes en formation donc échanges riches et pas de difficulté de langue. Discussions très fluides, les mamans se sont déposées assez facilement et très bonne solidarité au sein du groupe qui se connaissait déjà très bien.



Demande du QUEF

Pour 2018, une rencontre est prévue avec les intervenantes et le groupe de parents pour sonder l'intérêt du groupe sur une éventuelle reprise des ateliers dans leur association.

Demande de l'Espace Ressources

L'Espace Ressources est en demande de collaboration pour 2018 avec des modules de 4 ou 6 ateliers dans le groupe de personnes en apprentissage du français d'une part et dans le groupe de personnes en remobilisation (francophones) d'autre part.

Demande de l'école 4 Saisons

L'école 4 Saisons est en demande de pouvoir également

réitérer l'expérience et éventuellement d'aborder d'autres thématiques. Des contacts seront pris.

Demande de l'école Ulenspiegel

La direction, l'éducatrice et le PMS ont estimé que cette initiative a tout son sens et sont demandeuses de poursuivre en réfléchissant à la manière de les mettre en place pour l'année scolaire 2017-2018.

Parallèlement à cela, nous restons ouverts à toute nouvelle collaboration ou demande émanant de nos partenaires. Les séances s'organisent au fur et à mesure en fonction de la demande, du planning et des disponibilités de l'équipe.

Carnaval de Saint-Gilles 2017

Projet lancé
en 2017



Le projet
en quelques
lignes

Le Carnaval de Saint-Gilles est l'occasion pour les associations de la commune de se rassembler sur l'espace public et de partager un moment festif.
> Réalisation : samedi 4 mars 2017

Les actions
menées en
2017

Cette année, le cortège était accompagné de la pluie et du froid, ce qui ne l'a pas empêché de déambuler au départ de la Place Morichar. Ensuite, les différents groupes sont passés par la Chaussée de Waterloo, le Parvis de Saint-Gilles, la Porte de Hal. C'est à la Place Bethléem que la fanfare, applaudie par l'ensemble des participants et du public présent, a marqué la fin des festivités.

Nous avons marqué notre présence par le biais d'un travailleur qui a accompagné les participants tout au long du cortège. Le Carnaval de Saint-Gilles permet de créer du lien avec les associations et les habitants du quartier.

Perspectives

Nous aimerions, pour l'édition 2018, pouvoir participer au Carnaval avec un groupe d'enfants et de jeunes. Nous renouons des liens de plus en plus solides avec les habitants du quartier via nos actions sur l'espace public. La mise en

place d'un groupe est d'ores et déjà en route au sein de l'équipe du CEMO.

Collaboration avec RTA et le RWLP dans le cadre d'une interpellation politique

Projet lancé
en 2017

L'association RTA (Réalisation-Téléformation-Animation) a porté une interpellation politique en partenariat avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) sur la question du passage à la majorité. Ces deux associations souhaitent faire un focus sur les jeunes issus de l'aide à la jeunesse pour qui cette transition est particulièrement difficile. En miroir, ils trouvaient également important de mettre en avant certains projets qui sont proposés à ces jeunes.

Les actions
menées en
2017

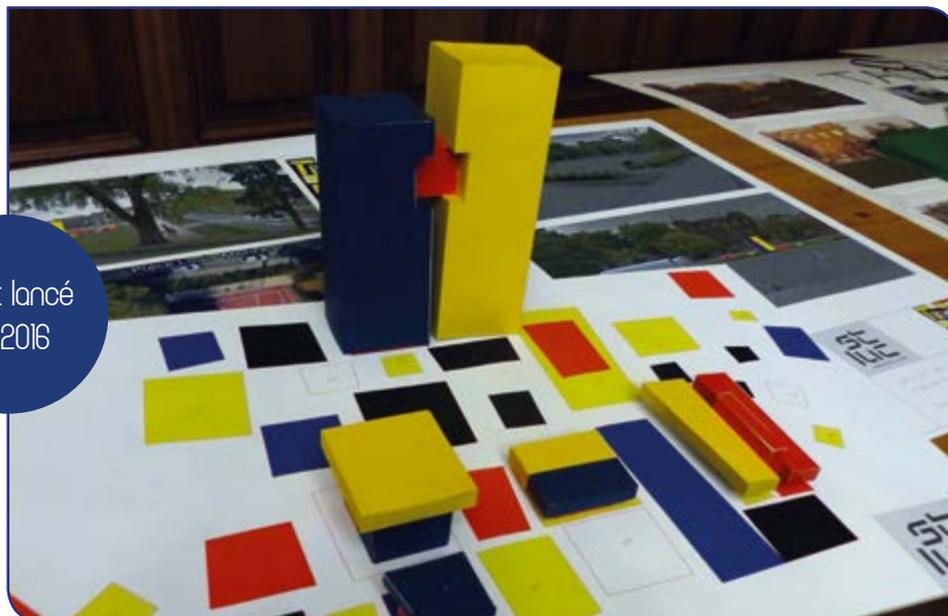
Le CEMO a eu l'occasion de participer à ce travail. Deux moments de rencontre ont été mis en place. Premièrement, le directeur du CEMO et le chargé de projet KAP, ont pu présenter le travail réalisé par notre association sur ce sujet, ainsi que les différents constats qui en découlent. Dans un

second temps, trois capsules vidéo ont été réalisées avec les jeunes présents dans le projet KAP. Ceux-ci ont pu mettre en avant leur parcours, leur réalité ainsi que différentes solutions qu'ils imagineraient pour mieux préparer les jeunes à ce passage difficile.

Perspectives

A ce jour, les capsules n'ont pas encore été diffusées. Elles devraient l'être dans le courant de l'année 2018.

Contrat de quartier durable "Parvis Morichar"



Projet lancé
en 2016

Le projet
en quelques
lignes

Un contrat de quartier durable est un plan d'action limité dans le temps et l'espace, conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un périmètre visant à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers bruxellois. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini. Les contrats de quartiers sont nés en 1993, il y a près de 25 ans. En 2010, une ordonnance du Gouvernement bruxellois transformait les contrats de quartiers en contrats de quartiers durables, ajoutant une dimension environnementale et insistant sur les dimensions citoyennes et participatives de ces programmes. Les interventions se réalisent principalement dans cinq domaines d'actions : le logement, les équipements et les infrastructures de proximité, les espaces publics, les actions socio-économiques et les espaces productifs, économiques et commerciaux. Depuis la création de ce programme, de nombreuses interventions ont eu lieu à travers Bruxelles.

En 2014, le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale choisissait une nouvelle série de contrats de quartiers pour la période 2016-2019. Le contrat de quartier durable Parvis-Morichar pouvait commencer.

Le périmètre choisi couvre trois quartiers de Saint-Gilles aux réalités bien différentes. C'est donc bien l'inter-connectivité entre le haut et le bas de Saint-Gilles et la volonté de favoriser la mixité sociale qui seront au centre du programme. Au regard des caractéristiques du périmètre, les actions prioritaires se concentreront sur la création de logements publics, d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics. La dynamisation de l'offre commerciale et touristique et les actions sociales au bénéfice des habitants et des jeunes (éducation, remise à l'emploi) ne seront pas oubliés.

Le CEMO, outre sa présence « physique » sur le territoire du contrat de quartier (ses locaux étant situés « Rue de Parme »), travaille sur différents projets en lien plus ou moins étroit avec les priorités du contrat de quartier tels que le KAP (voir chapitre KAP), HLM (voir chapitre HLM) ou AMORce (voir chapitre AMORce).

En 2015, le CEMO décidait de remettre un projet intitulé « Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics » dans le cadre du contrat de quartier durable « Parvis-Morichar ».

Les actions menées en 2017

Axe 1 : la créativité et l'expression

- Traitement des données récoltées en 2016 lors des animations dans l'espace public et dans les écoles (St-Luc, Victor Horta et Saint Jean-Baptiste) afin de concerter le public sur leurs attentes en lien avec le contrat de quartier.
 - Réalisation d'un dossier présenté dans le cadre de la commission de quartier (résumé de l'année 2016). + réécriture de la fiche projet
 - Rencontre de Cathy Marcus, échevine des contrats de quartier afin de définir nos projets futurs et les lieux où l'on pourrait les réaliser
 - Réflexion et mise en place d'un contrat de quartier « jeunes » en collaboration avec la sous-directrice de l'école Saint-Luc secondaires. Suite à notre expérience avec le monde scolaire, nous voulions approfondir notre contact avec les écoles et plus particulièrement « l'institut Saint-Luc » et « l'Athénée Royale Victor Horta ». Seul Saint-Luc a répondu à notre demande. Nous avons donc décidé de mettre en place un contrat de quartier « jeunes » au sein de l'établissement. Cela nous permettait d'avoir un groupe de jeunes « stable » avec qui nous pourrions réaliser un projet socio-artistique (un banc social) dans le courant des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2017-2018. Nous travaillons donc à la conception d'un banc social en partenariat avec une classe de dernière année de l'institut Saint-Luc secondaires. Ce projet vise à favoriser la rencontre entre les différents publics qui utilisent la place Morichar. Dans le processus de conceptualisation, les élèves ont pu rencontrer différents acteurs du quartier tels qu'un historien, un architecte, des travailleurs sociaux et des urbanistes, etc. Ils ont ensuite réalisé différents projets de bancs. Trois projets seront sélectionnés par le collège communal, et un seul sera finalement choisi par la population saint-gilloise.
- La réalisation est prévue dans l'année 2022, en même temps que sera réalisé le parcours de la promenade verte (Voir sur le site de la commune de Saint-Gilles pour plus d'information sur le contrat de quartier Parvis-Morichar).
- Lien avec le développement du projet Hors Les Murs : l'un des objectifs essentiels du contrat de quartier était d'aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent. C'est ce que le projet HLM a mis en place lors de cette année 2017 : aller à la rencontre des jeunes, se promener dans le quartier, proposer des activités... Cela permet de faire connaître le CEMO aux jeunes et/ou de créer la rencontre pour éventuellement faire émerger des demandes.
 - Mise en place de six animations dans l'espace public afin que le public s'exprime sur des réalisations concrètes à faire dans le quartier (voir dans le tableau statistiques qui suit)
 - Rencontre avec Nicolas Morelle (« graffeur » chez Urbana asbl) concernant la réalisation d'une fresque sur le mur en face du CEMO. Urbana va la réaliser mais l'idée était d'amener un groupe de jeunes lors de la réalisation afin qu'ils voient comment cela se passe et qu'ils puissent éventuellement parler avec l'artiste.
 - Création d'un lieu d'expression : dans le même ordre d'idée, prise de contact avec Urbana asbl afin de réaliser une fresque évolutive sur un mur dans le parc Pierre Paulus. Nous avons écrit une fiche projet à ce propos et devons maintenant prendre contact avec la commune afin de voir la faisabilité de la réalisation d'une fresque.
 - Réalisation d'un stand d'animation de cartes postales dans le cadre de l'AG du CDQ le 17/06/2017 (voir dans le tableau statistiques qui suit)
 - Le développement d'une politique jeunesse communale : différents constats, basés sur les rencontres effectuées dans le cadre de notre projet « contrat de quartier », ont été relayés à la commune à travers le projet « participation jeunesse ». Une « charte jeunesse » a été mise en place par différents acteurs. Elle a pour but d'avoir une politique jeunesse communale plus participative et plus cohérente.

Axe 2 : la sensibilisation

- Ateliers de sensibilisation « éco » pour les jeunes des logements de transit.

Chiffres,
données
statistiques

Nom du projet	Nombre de séance et récurrence	Public touché	Total
Mise en place d'un projet banc avec l'école Saint-Luc secondaires	10 élèves de l'institut Saint-Luc ont travaillé sur ce projet. Ce projet a nécessité des rencontres régulières avec les étudiants (présentation du projet, rencontre avec des travailleurs sociaux de rue, rencontre avec Toestand, rencontre avec une sociologue qui travaille sur le genre et le sentiment de sécurité, rencontre avec un architecte urbaniste, rencontre autour de l'histoire et du patrimoine de la commune, jury avec les élèves, présentation du projet à l'échevine des contrats de quartier, présentation des projets au collège communal).	10 élèves par animation	80
Mise en place d'animations sur l'aménagement des espaces publics saint-gillois	1 séance (avec deux classes) à l'institut Saint-Jean Baptiste de la salle avec la présence de Nadia El Kechiri – 30/03/2016	50 élèves	50
AG Contrat de Quartier	2 fois – le 17 juin 2017 et le 12 décembre 2017	17 Juin 2017 : environs 40 personnes 12 Décembre 2017 : environs 20 personnes	60
Ateliers de sensibilisation pour les jeunes des logements de transit	Deux ateliers organisés en septembre et en octobre. Sont réorganisés tous les 6 à 9 mois en fonction des départs des logements de transit.	10 personnes à chaque atelier	20
Travail dans les espaces publics	Trois fois par semaine sous forme de maraude ou d'activité structurées. Six ateliers « cartes postales » ont également été organisés entre juin et septembre 2017.	En moyenne 10 à 21 jeunes rencontrés hebdomadairement	500 à 750 rencontres

Perspectives

Axe 1 : Espaces publics

Projet 1 - contrat de quartier jeune : Participation au projet d'aménagement de la promenade verte à travers des interventions créatives et artistiques.

Un des projets central est la mise en place d'un contrat de quartier jeune en partenariat avec les établissements scolaires présents sur le territoire. Cette année, nous avons travaillé à la conception d'un « banc social » en partenariat avec une classe de rhétorique de l'institut Saint-Luc secondaire. Nous souhaiterions développer un projet similaire dans le courant de l'année scolaire à venir. En partenariat avec la cellule du contrat de quartier, nous pourrions définir

différentes interventions et aménagements à réaliser le long de la promenade verte (peinture sur les bornes électriques, fenêtre aveugle, fléchage, boîtes aux lettres, peinture sur les escaliers de la place Morichar, ...). Le CEMO, se joindrait à ce projet avec des groupes de jeunes du quartier intéressés par l'aménagement et par la découverte de différentes techniques et pratiques artistiques. L'idéal, serait d'aller vers un autre établissement scolaire (par exemple, l'athénée royal Victor Horta, dont les élèves sont des utilisateurs de la place Morichar). L'approfondissement de notre partenariat avec l'institut Saint-Luc, qui fonctionne bien, reste toutefois une option envisageable et souhaitable.

Projet 2 - Développement des projets "Hors Les Murs" et "Participation Jeunesse"

Un des projets important du CEMO est le développement d'un travail régulier dans les espaces publics saint-gillois. Cette démarche, nommée Hors les Murs (HLM) s'inscrit alors plus dans le cadre général du travail social de rue et de l'aide à la jeunesse. Elle privilégie une approche de proximité dans les espaces publics (rues, places...), où le jeune est au centre de l'action et a pour mission l'aide préventive, sociale et éducative au bénéfice des enfants et des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social et familial. Elle développe tout autant les axes communautaires, collectifs et individuels.

- **Création d'un lieu d'expression** : suite à notre enquête de 2016, il nous apparaissait qu'il manquait de lieux d'expression sur le territoire du contrat de quartier. A ce titre, nous avons pour projet de créer une fresque évolutive qui serait investie par différents groupes. L'objectif est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de déposer « une trace » sur cette œuvre que ce soit par le biais d'atelier ou juste en passant. Il est prévu que la fresque soit évolutive car l'idée est que des espaces restent blancs et qu'elle puisse se construire au fur et à mesure du temps, en mêlant différents groupes et types de public. Nous mettons en avant, une certaine idée de mixité, l'idée est que différents groupes y participent et s'y rencontrent, d'où le concept « évolutif ». Il est donc important que ce travail soit étalé et concentré sur différentes périodes, afin qu'il puisse évoluer en fonction des différents groupes qui y participeront. L'idée serait d'engager un artiste ou un collectif d'artistes (nous avons pensé à Urbana asbl) qui prévoirait des animations à différents moments. Ils s'étaleraient sur un temps déterminé (plusieurs semaines/mois). Nous espérons donc la réalisation concrète pour l'été 2018
- **Un mur d'expression libre** : dans le même ordre d'idée, certains habitants sont à la demande d'un mur d'ex-

pression libre. Celui-ci serait pérenne mais cela n'exclue pas qu'il pourrait être nettoyé tous les x mois afin que de nouveaux artistes en herbe s'expriment.

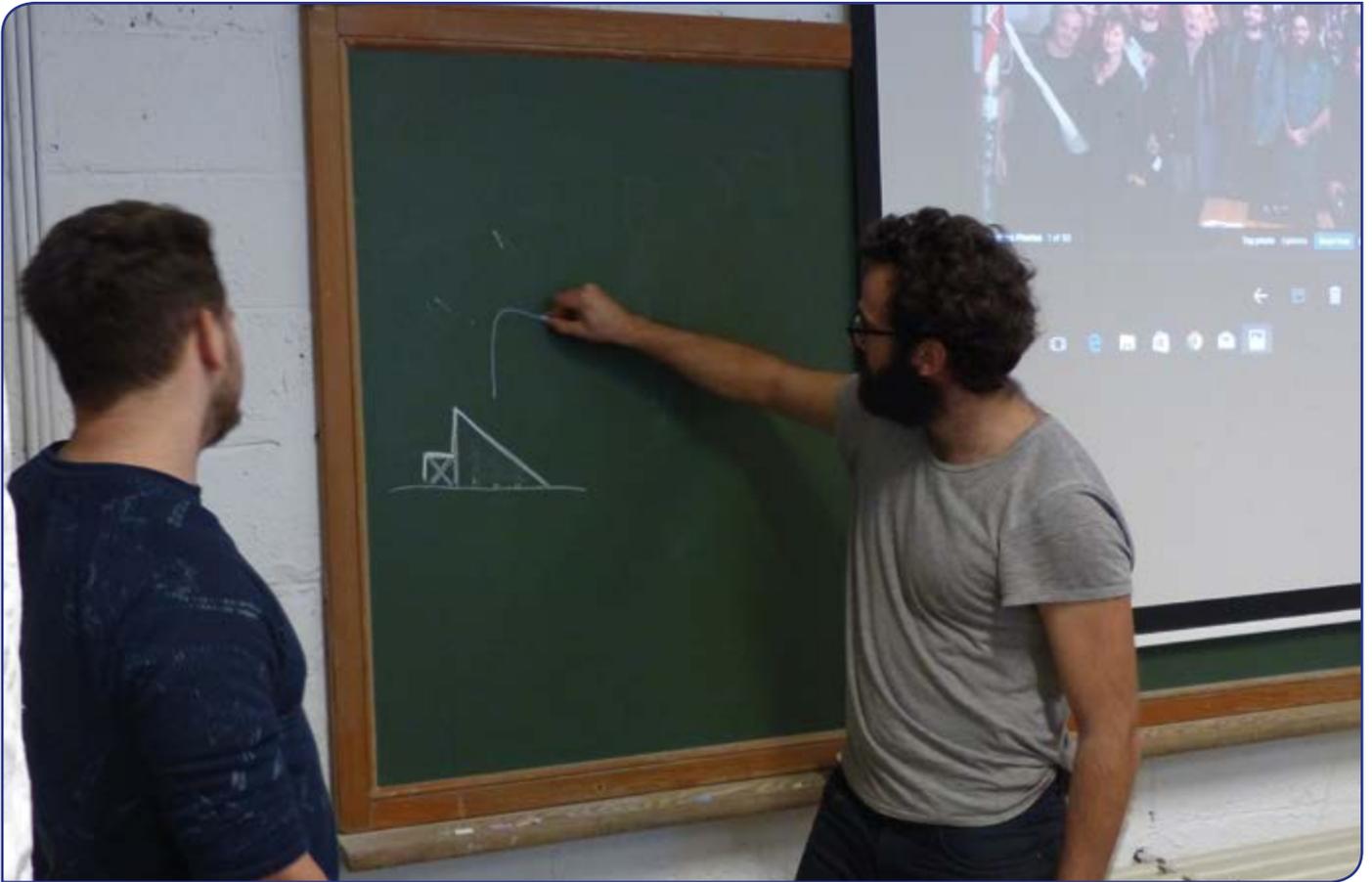
- **Des lieux d'informations pour les jeunes** : une remarque qui nous est revenue plusieurs fois et qui nous a semblé pertinente est celui du manque de communication sur les événements à Saint-Gilles. Une partie des habitants a l'impression de ne pas être informée quant aux choses qui se passent dans le quartier. Pour ce faire, nous pensons à créer des panneaux d'affichage interactifs qui centraliseraient ce qui se passe à Saint-Gilles pour toutes générations confondues. Nous relayerons cette idée aux autorités communales et à l'équipe du contrat de quartier. A ce titre il serait également intéressant que les citoyens soient mieux informés des différents espaces de loisirs présents sur le territoire. Ce projet s'inscrit de manière plus large dans la nouvelle dynamique « participation jeunesse » que nous portons en partenariat avec la commune.

Axe 2 : sensibilisation

Projet 1 - ateliers de sensibilisation "éco" pour les jeunes des logements de transit

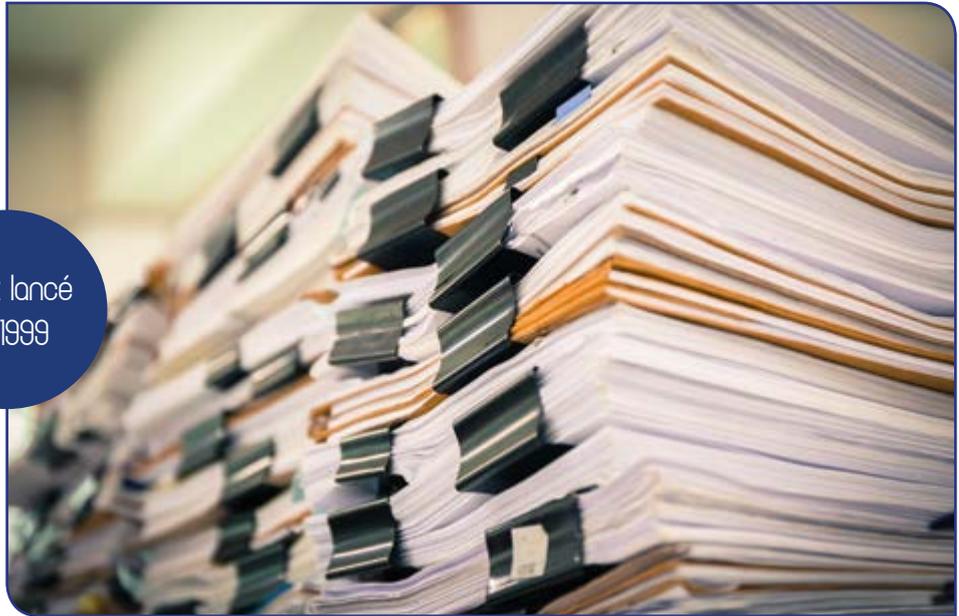
Nous avons mis en place ces ateliers pour le public de deux projets de logement de transit présents sur le territoire du contrat de quartier. Une première animation, sur la question de la gestion de l'énergie dans le logement a eu lieu en septembre 2017. Une seconde sur la question de l'accès à un logement durable et le droit au logement a eu lieu en octobre 2017. Chacune de ces animations a rassemblé des jeunes locataires du projet KAP et de la Rue du Mont Blanc géré le service habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles. Celles-ci ont été organisées en partenariat avec le CAFA, qui participe également au contrat de quartier durable Parvis Morichar. Nous réorganiserons ces formations en 2018. Nous avons pour projet d'ajouter une troisième thématique autour de l'hygiène dans le logement.





Diagnostic social des AMO

Projet lancé
en 1999



Le projet
en quelques
lignes

L'arrêté du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert, tel que modifié en 2011, précise que « l'action communautaire de tout service AMO repose nécessairement sur un diagnostic social de la zone d'action du service réalisé conformément à une grille définie par le Ministre ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions ». L'arrêté précité cite les sources de ce diagnostic et donne les balises relatives à la manière d'élaborer ce dernier.

Les actions
menées en
2017

En 2017, nous avons travaillé autour de trois thématiques pour notre nouveau diagnostic social 2017-2021 :

- Absence des pères, quand la monoparentalité et la

- « monoresponsabilité » parentale se banalise
- Les jeunes dits incasables
- Précarité infantile

Absence des pères, quand la monoparentalité et la "monoresponsabilité" parentale se banalise

Le projet en quelques lignes

En tant qu'AMO, il nous est demandé de faire un diagnostic social, c'est-à-dire un état des lieux des observations et constats faits sur le terrain, en lien avec notre public. C'est donc dans ce cadre-là que nous avons décidé de nous pencher sur une thématique qui nous interpelle depuis quelques années maintenant : l'absence des pères dans le système familial.

En effet, c'est à travers nos différents axes de travail tels que l'accompagnement des familles et des jeunes, les suivis en aides financières, ainsi que les projets collectifs et communautaires de l'AMO qui ont pu mettre en évidence cette problématique récurrente.

Il peut s'agir d'une absence physique (suite à une séparation, un décès ou parce que le père vit à l'étranger), ou bien d'un manque d'investissement auprès des enfants, même dans les familles où père et mère vivent sous le même toit.

Cette inégalité ne semble pas toujours (voire rarement) donner lieu à des revendications de la part des mères, qui acceptent ou subissent la situation.

Les actions menées en 2017

- Emergence de la volonté de travail autour de la thématique de « l'absence des pères », dans le cadre du diagnostic social.
- Mise en commun des différents constats récoltés lors des réunions d'équipe, matinées pédagogiques, supervision d'équipe, séminaires, etc.
- Affinement de notre réflexion concernant l'axe de travail que nous souhaitons prendre pour traiter cette thématique (car le thème de la monoparentalité est très vaste et a déjà été travaillé et mis en réflexion par ailleurs de nombreuses fois > Ligue des familles, ONE...)
- Choix d'aborder la question de la monoparentalité à travers l'axe de la monoresponsabilité du père ou de la mère dans le couple parental.

Chiffres, données statistiques

Depuis plusieurs années, notre rapport d'activités relève que plus de la moitié des familles suivies sont des mères seules avec enfants. Ce phénomène est même en augmentation.

Les pères seuls représentent quelques situations parmi nos suivis. Les familles biparentales représentent néanmoins encore environ un tiers de notre public.

Perspectives

- Interroger les causes profondes du phénomène ainsi que ses conséquences, à court et long terme, sur le système familial et la représentation que s'en font les enfants.
- Investiguer sur les raisons intimes qui mènent les pères à se désinvestir.
- Quelles sont les réponses apportées par le tissu social pour soutenir les parents touchés par cette problématique (analyse de l'état des lieux + perspectives d'avenir) ?

Les jeunes dits incasables

Diagnostic social

« Par quel processus le système d'aide contribue-t-il à produire des jeunes difficiles ? » Jacques Moriau – Revue

Au sein du CEMO, plus spécifiquement autour des mises en autonomie (projet KAP), nous observons certains jeunes « en errance » qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants. Certains dispositifs sont pourtant prévus pour ces jeunes, ils semblent toutefois ne pas répondre à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures de socialisation traditionnelle. Ils sont hors du réseau d'accompagnement social ou au contraire avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leur plan d'action. Ils se construisent donc dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général.

De manière plus précise, ils forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ceux-ci ont été confrontés à différents phénomènes dans leurs parcours tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques. Ces jeunes vont être situés par les acteurs sociaux à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie...

Malgré une grande hétérogénéité dans ces situations, certaines caractéristiques les traversent :

- des besoins spécifiques complexes qui relèvent, de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire);
- la difficulté de définir qui ils sont et ce qu'ils recherchent;
- des parcours faits de ruptures et d'errance institutionnelle;
- une violence structurelle et institutionnelle durant l'enfance et l'adolescence (pauvreté, exclusion scolaire, conflits familiaux, placement...);
- une violence répétée de la part du jeune envers lui-même, l'environnement, les biens ou les personnes qui l'entourent;
- un sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide, d'accueil ou d'accompagnement que les professionnels tentent de construire avec eux.

De notre côté, les jeunes que nous rencontrons sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. En effet, ce phénomène peut être renforcé au moment du passage vers l'âge adulte vu le manque de prise en compte des besoins spécifiques de ce public. Ils sont peu accompagnés dans cette période de transition. Qu'ils soient vieux mineurs ou jeunes majeurs les

services qui leurs sont destinés soulignent avoir beaucoup de difficultés à travailler avec eux. Ils sont trop jeunes ou trop âgés, trop difficiles, trop abimés, ne savent pas respecter « le cadre »... Quand ils intègrent un service, ils perdront « souvent assez rapidement leur place » ou choisiront de le quitter. Ils sont donc confrontés au phénomène d'errance institutionnelle, même s'ils gardent parfois des liens forts avec certains travailleurs sociaux qui les suivront à différents moments de leur parcours.

Au KAP, ces jeunes nous confrontent également aux limites de notre cadre. Effectivement, le CEMO accompagne avec difficulté ces jeunes dans le logement étant donné la pluralité des besoins de ces derniers et une certaine « mise en danger » (d'eux-mêmes et des autres jeunes dans le projet). L'instabilité de leur situation rend parfois difficile la mise en place d'un suivi.

Nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes, qui « ne trouvent pas leur place ». Les échecs successifs, qui marquent leur parcours, amènent les acteurs sociaux à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « in-intégrables » à une quelconque stratégie d'intervention ou à un projet d'action les concernant.

Nous voulons toutefois rester prudents quant à une catégorisation qui peut être un marqueur idéologique « enfermant » qui ne reflète pas la complexité du phénomène et l'hétérogénéité des situations. Jeunes en errance, jeunes désaffiliés, jeunes multi-problématiques, jeunes en déshérence... On le comprend, quelle que soient les catégories utilisées, la lecture n'est jamais neutre. Ces lectures sous-tendent une certaine représentation de ces jeunes et de leur problématique. Cette catégorisation aura une influence sur la manière dont nous allons envisager les problèmes et la construction de solutions.

Nous souhaitons aborder une approche un peu différente. Nous ferons le postulat que ce n'est pas le jeune qui n'est pas capable de s'adapter aux accompagnements et aux solutions proposées, mais que ce sont les institutions et le système social qui crée des « cases » qui impliquent une réponse inadaptée aux besoins de ces jeunes. Cette « incasabilité » est le symptôme d'autres phénomènes et il nous paraît important de décentrer notre regard. Ce changement de regard et de paradigme impliquera sans doute l'utilisation d'autres classifications et la construction de nouvelles réponses. Elle implique de donner la parole à ces jeunes et de les co-construire avec eux. Nous continuerons la réflexion sur cette thématique en 2018, que ce soit à travers

les réflexions du groupe de travail¹ « groupe intersectoriel autour des trajectoires des jeunes vers l'autonomie » et en

interne au CEMO. Nous envisageons de travailler autour de récits de vie de certains jeunes catégorisés de la sorte.



Vignette
clinique

Rachid vient faire une demande au KAP à ses 18 ans. Il a été décidé qu'il devait quitter la maison à 14 ans suite à un conflit important avec son beau-père. Il ne parle plus à ses parents. Il tourne depuis pas mal de temps entre les centres d'accueil pour jeunes et adultes et chez des amis de (in)fortune. Il est originaire de la province du Hainaut et est en errance depuis environ un an à Bruxelles. Il va aussi parfois loger dans la région de Mons et Charleroi où il a des connaissances. De ce fait, il a une dette importante envers la SNCB. Il est difficile d'avoir des informations objectives sur son parcours car Rachid a un discours très décousu. Rachid nous explique également avoir une consommation importante de psychotropes. Le jeune homme passe ses journées à tourner entre les institutions, où il va pour discuter, boire un café, voir ses référents. Il dépose des petites choses à gauche et à droite. Rachid n'a plus de papier et est sans carte d'identité depuis quelques temps. Il semble aussi avoir des problèmes importants d'hygiène, son errance impliquant qu'il ne peut pas prendre beaucoup soin de lui. Il vient faire une demande pour intégrer le KAP. Il nous parle de sa fatigue d'être sans cesse à la recherche d'un endroit où il peut se poser l'espace de quelques temps. Il exprime avoir le besoin de poser ses valises à un endroit où il pourra stabiliser sa situation administrative et financière. A travers le KAP il pourra obtenir un revenu du CPAS, se remettre à flot au niveau administratif... Rachid restera au KAP un peu plus d'une demi-année. Un jour, il nous dira avoir pris sa décision. Il nous dira préférer aller vivre chez un ami, où il a une possibilité de rester quelques temps. Il soulignera que le cadre du KAP et les rendez-vous le pèse. Nous reverrons plusieurs fois Rachid par la suite alors qu'il avait repris son parcours d'errance.

¹ Ce groupe de réflexion est composé de différents services provenant de différents secteurs : Le CEMO, ABAKA et SOS Jeunes pour l'aide à la jeunesse ; le Délégué Général aux droits de l'enfant, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, l'Ilot et le Méridien.

Précarité infantile

Le projet
en quelques
lignes

La thématique des frais scolaires est apparue dans notre **diagnostic social en 2013**, suite à plusieurs constats et interrogations que nous avons quant à la notion de gratuité scolaire :

- Grandes **variations des frais** en fonction des écoles (dans différentes communes mais même dans des écoles communales de la même commune, les tarifs appliqués sont différents)
- **Détournement des appellations** de frais de rentrée (appelés, par exemple, frais administratifs) pour détourner la loi sur la gratuité scolaire
- Moyens détournés pour **faire pression sur les parents** (faire signer des documents/projets pédagogiques qui détaillent les frais pour ensuite forcer les parents à payer sur cette base)

Ces constats sont ressortis de sources diverses telles que :

- les **aides sociales, financières et matérielles**, qui sont octroyées au CEMO par le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles : beaucoup plus de demandes qui concernent la scolarité et ces demandes ne cessent d'augmenter année après année.
- les **observations des parents** / nos propres observations au niveau privé en tant que parents (élargissement du constat à d'autres communes bruxelloises)
- la **mobilisation d'autres acteurs** (partenaires sociaux, associations de parents...) qui rejoignent nos constats
- la **circulaire n°4516** du 29/8/2013 sur la Gratuité de l'Accès à l'Enseignement Obligatoire qui venait remplacer la Circulaire n°1461 sur la Gratuité de l'Enseignement Obligatoire et égalité des chances

Suite à ces constats, nous avons décidé d'élargir nos actions au-delà de la question des frais scolaires à proprement parlé mais d'aborder la précarité infantile de manière plus générale. Nous avons élaboré nos champs d'actions selon trois axes : la précarité infantile en lien avec le phénomène de migration, la pauvreté en lien avec la question des loisirs et enfin en lien avec les frais scolaires.

Les actions
menées en
2017

- **Création du Groupe GAPPI** (Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile) en 2014 suite à un appel à Projet de la Secrétaire d'état à la lutte contre la pauvreté
 - réactualisation de la **brochure « Parents Besoin d'aide »**¹;
 - recensement des **constats des différents acteurs de terrains** ;
 - deuxième édition de la « Bourse aux associations » rebaptisée depuis 2017 « **Matinée Réseau Gappi** » : amélioration de la connaissance du réseau (et donc de la possibilité d'avoir des aides financières au CEMO) par un maximum de partenaires de terrain. L'idée de cette matinée est d'inviter les écoles mais également les partenaires du réseau saint-gillois à se rencontrer et par le biais de vignettes cliniques, de devoir aller interpellier le stand des services qui pourraient être adéquats dans la situation donnée. Cette matinée a été très enrichissante et a permis aux acteurs locaux de mieux se connaître.
- Amélioration de nos pratiques en tant que Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles :
 - réalisation de statistiques sur les différentes aides octroyées et sur leur augmentation ;
 - interpellation politique en faisant remonter nos constats et statistiques ;
 - simplification de l'accès à l'aide matérielle et systématisation de certains types d'aides ;

¹ Voir plus d'info sur www.cemoasb.be ou sur www.cpas1060.be

- sensibilisation des conseillers du CPAS présents aux comités ;
- ré-information aux sorties des écoles (parents et élèves) ;
- rédaction (en collaboration avec le SDJ) et envoi d'un

courrier destiné aux écoles rappelant les termes du décret concernant la gratuité de l'accès à l'enseignement et l'interdiction de sanctions ou pressions envers les parents et les élèves.



Durant ces trois prochaines années, nous avons décidé d'approfondir ces trois thématiques de la façon suivante :

- **Précarité infantile et migration** : approfondir l'analyse des situations des MENA - Mineur Etranger Non Accompagné (frais liés à l'installation, l'autonomie...) mais aussi des réalités que vivent les **familles primo-arrivantes** (retards pédagogiques, besoins plus intenses de cours de rattrapages voire particuliers, activités en « communauté » dans des lieux pas toujours reconnus par le CPAS...)
- **Pauvreté et loisirs** : analyse des aides réalisées par le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles intégré au CEMO et réflexion concernant la prise en charge du CPAS pour les activités des familles en situation de pauvreté. Ces familles ne peuvent permettre à leurs enfants de bénéficier du minimum de loisirs et ce n'est que via une aide

concrète que ces enfants peuvent bénéficier d'activités comme tout autre enfant. Nous remarquons également que de nombreuses associations développent des activités peu coûteuses permettant aux enfants de familles en situation de pauvreté d'y avoir accès. Se pose alors la question de l'absence de mixité sociales et économique et des phénomènes de discrimination positives.

- **Frais scolaires** :
 - simplification des prises en charge ;
 - amélioration de l'information des parents et de la communication entre parents et professeurs ;
 - dénonciation des mauvaises pratiques ;
 - interpellation politique, à notre niveau local, il s'agit de sensibiliser les conseillers du CPAS sur la nécessité de pouvoir soutenir des aides concrètes au bénéfice des enfants.

Regroupement familial



L'action communautaire de toute association d'aide en milieu ouvert repose sur le diagnostic social de sa zone d'action. Deux diagnostics sociaux ont déjà été écrits par le CEMO. Un premier couvrait la période 2014-2017, un second pour la période 2017-2020. Ces outils nous permettent de développer nos différents constats, baliser nos actions d'interpellation et de structurer les actions menées par notre service. Les thématiques de « *la gratuité scolaire* », « *des relations affectives et sexuelles* », de l'« *autonomie des jeunes* » et du « *regroupement familial* » étaient les quatre thématiques retenues dans le cadre du rapport 2014-2017. « *Absence des pères, quand la monoparentalité et la « monoresponsabilité » parentale se banalise* » et « *Les jeunes dits incasables* » sont les deux sujets au cœur de notre diagnostic 2017.

Différentes actions ont été menées sur la thématique du regroupement familial entre 2014 et 2017. L'organisation de différentes animations et de stages avec des jeunes arrivés par regroupement familial, la réalisation d'entretiens avec des parents et des jeunes, la mise en place d'une recherche en collaboration avec un anthropologue, nous ont permis de récolter différents témoignages. Les expériences vécues et l'analyse que l'on peut en faire ont été relayées à un large public à travers l'organisation d'une matinée d'étude et la publication d'un livre.

Les actions menées en 2017

Le livre « *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : Mythes, procédures et déracinements* » a été publié aux éditions Academia en juin 2017. Il a été écrit par Xavier Briké, anthropologue, à partir des témoignages de jeunes du KAP et de familles suivies par notre service. Le travail de recherche a été accompagné et coordonné par

le CEMO. Le quatrième de couverture en résume le propos « *Cet ouvrage retrace des parcours migratoires contemporains à partir de récits d'enfants et de leurs parents, amenés chacun, dans un mouvement choisi ou forcé, à imaginer des histoires nouvelles, inédites. Si toute migration porte en elle des espérances et des projections, les personnes se heurtent,*

tôt ou tard, au pragmatisme du quotidien. Face aux attentes interminables des procédures administratives, au pouvoir discrétionnaire des instances de contrôle, aux contraintes dictées par le politique, les familles devront tout mettre en œuvre pour entrer dans les cadres d'octroi du séjour. Au fil des rencontres, les mots libèrent de l'émoi et retracent des fragments d'histoires faites de bouleversements psychiques et familiaux. ».

Plusieurs articles et interventions publiques sur ce thème ont été réalisés en 2017, à la suite de cette publication, afin de communiquer les résultats de notre recherche.

Deux articles ont été écrits en partenariat entre le CEMO et Xavier Briké :

- BRIKÉ X., GATTI O., GODART S., "Les adolescents à

l'épreuve du regroupement familial..." Revue L'Observatoire n° 89 - Travailler avec les proches - Décembre 2016

- BRIKÉ X., GODART S., "Des adolescents au prisme du regroupement familial : Lien de parenté, dispositifs institutionnels et procédures" - Revue du droits des jeunes - Mai 2017.

De manière générale, le travail réalisé nous a permis de structurer une réflexion sur le phénomène et nous a apporté des outils d'intervention avec les jeunes et familles regroupés. Nous avons également renforcé le réseau du CEMO, dans le secteur des migrations et de la santé mentale. Nous collaborons plus régulièrement avec des centres de santé mentale (Le Méridien, Exil, Ulysse...) et des services juridiques spécialisés sur les questions de migration.

Chiffres,
données
statistiques

Le livre a été vendu à environ 500 exemplaires

Perspectives

Nous n'avons pas le projet de devenir des spécialistes de cette thématique et nous ne pouvons pas nous y investir de façon massive et permanente mais nous y resterons attentifs étant donné que le regroupement familial est vécu par de nombreux jeunes et familles que nous rencontrons.



Fete du Printemps - Fete Bethléem 2017

Projet lancé
en 2017



Le projet
en quelques
lignes

La Fête du Printemps, ou la Fête Bethléem, est un rassemblement de quartier ayant eu lieu, comme chaque année, sur la Place Bethléem.

Les habitants du quartier et les passants ont pu découvrir les projets des associations saint-gilloises et déguster des plats préparés par des groupes d'habitants. Le tout dans une ambiance familiale, festive et conviviale.

Les actions
menées en
2017

Il est de coutume pour le CEMO de participer à cet événement, notre équipe a donc répondu présent pour cette édition 2017 de la Fête du Printemps. Au programme de cette année, nous avons présenté une animation « Photo lan-

gage » où les enfants et leurs familles devaient ré-imaginer leur quartier à l'aide de photos et de leurs idées. Nous avons également proposé un Puissance 4 géant pour le défi et le Trapenum pour la coopération !

Chiffres,
données
statistiques

Le nombre de personnes venues se présenter à notre stand n'a pas été chiffré. Cependant, avec le beau temps et la renommée de l'évènement, nous avons pu constater une importante fréquentation d'enfants et de parents à nos ac-

tivités. C'est bien entendu un moment important pour le CEMO : l'équipe présente le service aux habitants du quartier, elle se présente également aux autres associations et peut entrer en contact avec le public hors de ses bureaux.



Perspectives

Il est important pour le CEMO de s'investir dans cet événement. La Fête du Printemps est un moment clé dans la vie festive de la commune de Saint-Gilles. Depuis un an, notre équipe se mobilise de plus en plus sur le terrain mais notre participation à cette fête remonte à de nombreuses années.

Pour le CEMO, il est primordial de continuer à entrer en contact avec le public directement sur leurs lieux de vies (événements extérieurs, fêtes de quartier et travail social de rue).

HLM - Hors les murs

Projet lancé
en 2016



Le projet
en quelques
lignes

Le projet HLM est une émanation d'un projet déjà existant au CEMO, le projet CEMObile. Ce projet partait du constat que certaines personnes, peut-être certains types de publics, ne nous connaissaient pas ou n'arrivaient pas facilement à franchir le seuil de notre porte. Il s'agissait d'aller à la rencontre du public et de nos partenaires dans différents espaces afin de développer des actions communautaires. Fin 2016, le projet CEMObile a beaucoup évolué grâce à deux appels à projet lancés par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse. Le premier pour l'obtention d'un emploi dit « Rosetta », qui nous a permis de bénéficier de l'engagement d'un nouveau collaborateur particulièrement mobilisé à la mission du travail « extra-muros ». Le second pour l'obtention de moyens supplémentaires dans le cadre spécifique du projet « Hors les murs ».

Dès lors, le projet CEMObile devient alors HLM. Cette démarche s'inscrit alors plus dans le cadre général du travail social de rue, tout en respectant les missions générales de l'AMO. Elle privilégie une approche de proximité dans les espaces publics (rues, places...), où le jeune est au centre de l'action et a pour mission l'aide préventive, sociale et éducative au bénéfice des enfants et des jeunes (...) dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social et familial. Elle développe tout autant les axes communautaires, collectifs et individuels.

Trois grands constats sont à l'origine de ce projet et de ses évolutions :

1. La nécessité de créer de nouveaux outils afin d'aller à la rencontre des jeunes et de toucher un nouveau public mais aussi le public cible du CEMO. Le cadre des permanences et des rendez-vous au sein de nos locaux laisse peu de place pour la création d'espaces informels, sans enjeux, permettant la construction de lien. De plus, certaines personnes, bien qu'elles connaissent peut-être notre service, n'oseront pas ou ne souhaiteront pas passer les portes de nos locaux. Il est donc nécessaire d'aller à leur rencontre.
2. D'un besoin d'améliorer et d'approfondir la connaissance que nous avons de notre territoire d'action, de sa population, de ses dynamiques et de ses réalités et de la nécessité de développer de nouveaux moyens pour mieux les comprendre.
3. De la nécessité d'accroître la visibilité de notre service et de diversifier les réponses que nous pouvons apporter aux attentes de notre public cible. De développer de nouvelles occasions de mieux faire connaître le CEMO et la diversité des services que nous pouvons offrir aux jeunes, ainsi qu'aux partenaires.

Les actions menées en 2017

Durant l'année 2017, l'équipe a mis en place différentes actions en lien avec les constats de terrain et les objectifs du projet. Grâce à notre intervention sur l'espace public nous rencontrons les jeunes et pouvons mettre en place avec eux des suivis individuels. Nous travaillons aussi les aspects plus collectifs, par des actions régulières ou ponctuelles et mettons en place des actions communautaires en lien avec les acteurs de la commune.

Les suivis individuels

Par notre présence régulière sur l'espace public et nos activités, nous arrivons à créer du lien et des relations avec les jeunes. La création du lien demande du temps mais petit à petit nous devenons des personnes de confiance pour eux. Ce statut nous permet de mieux connaître leur situation individuelle afin de repérer les problématiques, répondre à leurs questions et éventuellement les réorienter. Nous pouvons répondre par nous-mêmes à certaines demandes sur le terrain. L'accompagnement, qui sera plus ou moins long, pourra éventuellement se faire dans les bureaux du CEMO ou directement sur l'espace public, mais aussi via l'accompagnement dans certaines démarches du jeune.

Activités régulières

Via nos activités régulières nous tentons de rendre visible notre présence dans le quartier ainsi que d'aller à la rencontre de notre public et de nos partenaires. L'objectif est d'être présents en rue, disponibles et à l'écoute des jeunes et de leurs demandes.

- **Tournées de quartier** : à raison de 2-3 fois par semaine, nous arpentons le haut et le bas de Saint-Gilles, portant une attention spécifique à la place Morichar, au Carré de Moscou, au Parc Germeau, à la Place Bethleem, etc. Lors de ces tournées, l'équipe va à la rencontre du public de tous âges dans leur milieu, créant ainsi du lien et faire une offre de service.
- **Permanence Tonnelle** : en place depuis octobre 2017 : activité hebdomadaire sur la Place Morichar, visant la rencontre du public de tous âges et les familles du quartier. Cette permanence, permet à l'équipe de proposer un espace d'échange, d'écoute et de partage tout en proposant des activités ludiques. Ce projet d'installer une tonnelle pour signifier un espace ainsi que notre présence régulière s'est confirmé après plusieurs semaines de collaboration avec le service néerlandophone de la commune qui disposait d'une petite roulotte sur la place Morichar afin d'y entreposer du matériel.

Activités ponctuelles

Pendant les périodes de vacances scolaires, nous proposons aux jeunes des activités ponctuelles et des sorties dans le but de renforcer le lien avec notre public et de redécouvrir les jeunes et les intervenants sous un autre angle. Nous tentons de construire ces activités collectivement et sur base de leurs préférences. Pendant l'année 2017, nous avons organisé au moins six activités visant des publics à chaque fois différents.

- **Sortie à la mer** : c'est par le biais d'une discussion en rue avec quelques jeunes de la place Morichar que la démarche s'est lancée. Encadrés par le CEMO, plusieurs jeunes âgés entre 16 et 20 ans se sont mobilisés et ont partagé un moment en dehors du quartier et de leur cadre. L'activité nous a permis de nouer un lien avec ces jeunes. Cette activité a permis aux jeunes de se sentir suffisamment en confiance avec nous pour nous formuler des demandes.
- **Walibi** : nous avons organisé cette sortie en lien avec l'association Arc en ciel. Nous avons sollicité des jeunes âgés entre 13 et 17 ans que nous rencontrons régulièrement sur l'espace public. Le but de cette activité était de créer du vécu commun pour renforcer le lien avec ces jeunes.
- **Spectacle impro sur le harcèlement en rue, organisé par l'asbl « touche pas à ma pote »** : cette activité découle de nos observations. Nous constatons que peu de filles s'approprient l'espace public en raison d'un sentiment d'insécurité et d'harcèlement vis-à-vis des comportements de certains utilisateurs masculins. Par ailleurs, nous constatons que certains jeunes adoptent des comportements maladroits et parfois de type harcelant envers les filles. Donc, filles et garçons ne se mélangent pas et ne partagent pas l'espace public. Nous avons invité des jeunes de 17-18 ans afin de les sensibiliser à ce sujet et d'amorcer la réflexion. Ceux-ci se sont impliqués et ont donné leur avis.
- **Halloween** : afin de créer du lien avec notre public plus jeune (5-12 ans), nous avons organisé une activité créative et ludique autour d'halloween. Cela a été l'occasion de réaliser cet atelier dans nos bureaux, permettant de cette manière à ce public de passer la porte de notre service. Ceci nous a également permis de rentrer en contact avec leur famille et de faire une offre de service plus globale.
- **Rando à vélo** : dans le cadre de la semaine des vacances de la Toussaint, nous souhaitons proposer à un public intermédiaire (13-14 ans) une sortie hors de leur cadre de vie habituel. Nous leur avons donc proposé une sor-

tie à vélo le long du canal entre Bruxelles et Halle. Cette sortie a été l'occasion de créer du lien avec ces jeunes et partager un moment d'activité sportive.

- **Sortie SIEP** : cette sortie a été pensée suite à plusieurs demandes des jeunes concernant la formation et les alternatives au système scolaire classique. Nous leur avons proposé de les accompagner au forum SIEP, qui regroupe de nombreuses institutions d'enseignement alternatif au secondaire ou post-secondaire.
- **Congés de fin d'année** : nous avons proposé aux jeunes rencontrés sur l'espace public de sortir en dehors de Saint-Gilles pour découvrir le Marché de Noël sur la Place Sainte-Catherine.
- **Visite culturelle du musée de Porte de Hal** : cette sortie a été organisée à la fin des vacances d'hiver. L'objectif était de proposer aux jeunes une visite d'un lieu qu'ils ont l'habitude de voir mais dans lequel ils ne sont jamais entrés. Ce musée de la Porte de Hal est emblématique de Saint-Gilles et les jeunes présents ont pu faire le lien entre la visite et leur lieu de vie.

Actions communautaires et collectives

Le travail communautaire et collectif est un élément essentiel du travail de rue. Les membres de l'équipe HLM sont au contact direct du public et des acteurs sociaux du quartier.

- **Fête du printemps** : la Fête du Printemps, ou la Fête Bethléem, est un rassemblement de quartier ayant

pour but de rassembler des publics de tous âges. Elle a lieu, chaque année, sur la Place Bethléem. Tous les ans le CEMO participe à cet événement. Nous avons présenté une animation « Photo langage » où les enfants et leurs familles devaient ré-imaginer leurs quartiers à l'aide de photos et de leurs idées. Nous avons également proposé des jeux coopératifs.

- **Rencontres avec les intervenants du réseau** : nous rencontrons régulièrement d'autres services du secteur social afin d'échanger sur nos pratiques et nos constats. Nous avons mis en place des rencontres avec d'autres services AMO faisant également du travail de rue (Itinéraires, DYNAMO, Comète, TCC Accueil...). Nous restons proches des services de la commune qui se rapprochent de nos missions ou de notre public (maisons de quartier...) et mettons en place des collaborations avec eux lors d'activités diverses (Service des affaires néerlandophones, Toestand...).
- **Participation à la fédération des travailleurs sociaux de rue - Traces de Rue** : le CEMO, depuis la mise en œuvre des actions HLM fin 2016, est membre de Traces de rue, la fédération francophone des travailleurs sociaux de rue. Nous avons notamment pu rencontrer des travailleurs évoluant avec d'autres publics (toxicomanie, radicalisme, errance...) ce qui nous permet d'élargir nos ressources. Ce processus d'échange nous semble nécessaire pour alimenter une réflexion et une évolution permanente de nos actions HLM.





Chiffres, données statistiques

Depuis la mise en place du projet en novembre 2016, le nombre de sorties par semaine n'a cessé d'augmenter. Le début de l'été 2017 a été un moment de changement dans le fonctionnement des tournées de quartiers. Nous sommes passés de deux tournées de quartier par semaine à une présence plus importante. Nous faisons actuellement au moins trois maraudes par semaine et nous effectuons également des sorties ponctuelles et des activités plus régulières.

Ces changements sont à mettre en lien avec une mobilisation croissante de l'équipe au sein du CEMO. L'équipe HLM est passée d'un membre en novembre 2016 à quatre depuis septembre 2017. L'AMO a ainsi pu fonder un noyau pérenne de travailleurs qui se mobilisent dans le travail de rue.

Le nombre de personnes rencontrées par l'équipe HLM est très difficile à quantifier mais nous réalisons une base de données avec les coordonnées de tous les jeunes que nous contactons au moins une fois. Celle-ci se compose actuellement d'environ une quarantaine de jeunes. Elle nous permet notamment de recontacter ces jeunes pour leur proposer des activités et des actions en accord avec leurs demandes. L'activité « Permanence Tonnelle », lancée au mois d'octobre 2017, nous permet de rencontrer, en plus de notre public habituel, au moins 5 nouvelles personnes (de tout

âge) chaque semaine.

Nous rencontrons lors des tournées de quartier et des activités sur l'espace public les habitants de quartier et de nombreux acteurs sociaux de la commune (éducateurs de rue, agents de quartier...).

Depuis le début de l'été 2017, sept activités ont été réalisées avec les jeunes rencontrés par le biais du travail de rue. Cette année, 21 jeunes ont participé au moins une fois à une de ces activités ponctuelles organisées par le CEMO.

Les rencontres effectuées sur l'espace public et l'offre de service que nous proposons aux jeunes ont favorisé leur entrée dans nos locaux pour nous formuler des demandes ponctuelles. Nous pouvons recenser une dizaine de nouveaux suivis issus de nos rencontres en rue. Certaines de ces demandes ont abouti à des suivis AMO plus réguliers.

Perspectives

Le bilan étant positif et le projet ne cessant de grandir, nous souhaitons d'une part continuer avec ce rythme de travail mais également multiplier les activités ponctuelles et la présence sur l'espace public.

Nous souhaitons, dans la continuité de nos actions, développer de nouveaux projets en incluant notre public dans la réflexion et la mise en œuvre de ceux-ci.

Nous voulons également développer, en complément de notre présence sur l'espace public, notre visibilité en étant plus présents sur les réseaux sociaux tout en respectant une ligne de conduite éthique propre à l'AMO.

Au sein du CEMO, l'équipe HLM s'est toujours impliquée, en

collaboration avec le reste de l'équipe, dans les actions communautaires sur l'espace public (fête de quartier, participation jeunesse, parcours diversité, fête du printemps...). Suite à cette expérience de l'année passée, l'équipe HLM sera maintenant responsable de la bonne tenue et de la gestion de ces événements.

Le travail de rue étant un aspect particulier de l'accompagnement social des jeunes, nous souhaitons continuer à nous former et à développer notre réseau pour nous spécialiser dans ce type d'intervention.

Le projet HLM est en plein développement mais nous souhaitons l'inscrire dans la durée et le rendre pérenne au sein du CEMO.

CEMOmobile devient HLM !

Partant d'un appel à projet initié par Rachid Madrane, Ministre de l'aide à la jeunesse auquel nous avons répondu, nous nous sommes investis dans des actions sous le vocable « HLM » pour « Hors Les Murs ». Ce soutien vise à encourager les AMO à investir de façon plus importante les actions extra-muros et le travail de rue.

Notre projet CEMObile initié depuis plusieurs années rencontrait ces mêmes finalités et nous avons décidé de regrouper l'ensemble de ces actions se déroulant sur l'espace public sous une même appellation : HLM.

L'objectif général part du constat que certaines personnes, peut-être certains types de publics, ne nous connaissent pas ou n'arrivent pas facilement à franchir le seuil de notre porte. Il est donc important de se montrer proactif et d'aller vers le public là où il se trouve, aller à la rencontre des jeunes de notre quartier sur les espaces publics mais aussi nous éloigner du quartier sur lequel est implanté notre service pour aller vers nos « voisins » saint-gillois.

Il s'agit d'aller à la rencontre du public et de nos partenaires dans différents espaces afin de développer des actions communautaires, mais aussi pour assurer davantage la visibilité de notre institution et de l'offre de service que nous proposons, de l'aide que nous pouvons apporter.

Les actions menées dans ce cadre sont diverses et variées et sont plus amplement détaillées dans le chapitre dédié aux actions HLM.



KAP – Kot Autonome Provisoire

Projet lancé
en 2010



Le projet
en quelques
lignes

De nombreux « jeunes », lors de difficultés rencontrées en famille voire de crise majeure, se retrouvent « à la rue » avec tous les risques que comporte une telle situation et les difficultés pour retrouver un toit, même provisoirement. Pour ce projet, le CEMO dispose de 11 unités d'hébergement, complètement équipées. Ces hébergements se situent sur trois implantations distinctes : deux à Saint-Gilles et une à Ixelles.

Notre projet d'appartements consiste à pouvoir offrir un hébergement autonome et provisoire et créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social afin de permettre un travail global portant sur la mise en autonomie (situation familiale, scolarité, santé, guidance budgétaire, résolution administrative, etc.). Huit unités sont dédiées au transit et trois permettent un accès durable au logement pour les jeunes passés par le transit.

Dans le transit, la personne hébergée pourra séjourner pendant une première période de trois mois et sa demande peut être renouvelée trois fois ; elle peut donc être hébergée maximum un an. Dans le KAP long terme, elle peut y rester maximum trois ans.

Dans chacune des implantations, la dynamique communautaire est également présente mais c'est surtout à Ixelles qu'elle est la plus présente avec un projet d'habitat solidaire en partenariat avec Convivium asbl qui accompagne un public de réfugiés. Nous travaillons également en partenariat avec l' AIS Verhaegen et l' AIS Logement Pour Tous.

Les actions
menées en
2017

1. Développement quantitatif

Un nouveau logement à la rue de Mérode à Saint-Gilles (KAP long terme) a été ouvert en juin 2017. La réflexion sur l'ouverture d'autres logements se poursuit. La captation de nouveaux logements a été arrêtée dans la mesure où les deux projets suivants sont en cours :

- rue de la Rhétorique - en collaboration avec l'association Solidarité Logement et l' AIS Verhaegen : le KAP devrait bénéficier de trois unités à l'horizon fin 2018-début 2019.
- Ch. de Waterloo 4 – en collaboration avec le CPAS de Saint-Gilles et l' AIS Verhaegen : Le KAP pourrait bénéfici-

cier de trois ou quatre unités dans un projet d'habitat mixte. Échéance encore inconnue à ce jour.

2. Les moyens - Nouvelle forme d'organisation des fonctions dans le KAP, autonomisation et pérennisation du projet

Le KAP a pu obtenir en 2017 l'agrément d'Association œuvrant à l'Insertion Par le Logement (AIPL). Cet agrément nous permet de bénéficier d'un ETP supplémentaire ce qui est bien nécessaire afin de permettre un accompagnement individuel intensif et de qualité pour chaque jeune, mais aussi la gestion et le développement du projet KAP dans sa globalité. Nous avons pu également compter en 2017 sur la poursuite du soutien du cabinet du ministre de l'Aide à la Jeunesse pour 1,5 ETP ainsi qu'un ¼ ETP subsidié par CAP 48 (durée limitée à deux ans).

Ces différents moyens nous ont permis de travailler avec une équipe KAP renforcée et plus autonome ce qui a permis « un bond » qualitatif du projet (suivi des jeunes mieux adaptés, spontanéité et disponibilité, organisation d'ateliers et d'activités collectives...). Nous avons revus la collaboration entre l'équipe KAP et le reste de l'équipe CEMO. Un équilibre a été trouvé dans le degré d'autonomisation du projet KAP par rapport au CEMO, nous envisageons la poursuite de ce modèle pour le futur. Recentrer le travail sur l'équipe KAP permet de soulager le reste de l'équipe. Toutefois la volonté de maintenir le projet KAP au niveau du CEMO et de garder les balises d'un service AMO est renforcée car le KAP est aussi un outil et un moyen de travailler plus globalement avec ces jeunes.

La poursuite de ce modèle nécessite toutefois des moyens en conséquence que nous estimons entre 4 et 4,5 ETP pour la gestion des 16 logements KAP - transit et long terme - que nous aurions dans le futur. Nous n'avons pas encore de garantie quant à la pérennisation de ces moyens. Un dialogue a été entamé avec le ministre Rachid Madrane. Un saut de catégorie de l'AMO ou un nouvel agrément pour le KAP en tant que Service mettant en œuvre un Projet Pédagogique Particulier (PPP) a été évoquée. D'autres pistes sont égale-

ment poursuivies mais elles se limitent bien souvent à une subsidiation ponctuelle.

3. Travail autour du projet pédagogique

Le projet pédagogique a été retravaillé. Notamment, l'autonomie est redéfinie dans une perspective plus collective et citoyenne. De plus, il est précisé que le KAP n'est pas uniquement focalisé sur le moment où le jeune est dans le transit, mais aussi sur la période ainsi que le suivi à plus long terme après le passage dans le logement (suivi post-KAP, développement d'une structure KAP long terme, possibilité de reposer sa candidature dans le projet...).

Outre le travail autour de la notion d'autonomie, nous avons mené une réflexion sur les différents critères d'entrée au KAP. Nous nous sommes centrés sur le parcours des jeunes dits « incasables » que nous accueillons parfois au sein du KAP. Nous mettons en place une réflexion intersectorielle sur les réalités de ces jeunes, avec le secteur du sans-abrisme et de la santé mentale. Nous avons intégré cette réflexion au cœur de notre diagnostic social (2017-2020).

4. La question de l'hygiène

L'équipe s'est formée sur cette thématique mais n'a pas encore pu concrétiser ces apports en outils concrets dans le suivi auprès des jeunes. Cependant, cela nous a apporté des ressources supplémentaires dans l'accompagnement individuel auprès de chaque jeune car la question de l'hygiène reste une difficulté pour nombreux jeunes que nous accueillons au KAP.

5. Le collectif dans les maisons

Nous avons continué à développer les permanences au KAP Léon (Ixelles), les sorties ainsi que différents événements (exposition, Saint-Nicolas, portes ouvertes...). Globalement les activités fonctionnent bien (Walibi, Bruges...). Nous avons développé une réflexion sur l'importance à donner au collectif dans le projet KAP à travers le travail d'une stagiaire. L'axe « jeu » a été développé en permanence (malle jeux) mais nous souhaitons développer cet axe.

Chiffres,
données
statistiques

Environ 80 jeunes ont entamés une candidature pour entrer dans le projet en 2017. Le KAP vise un public assez large qui constitue l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans sans hébergement stable et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. Toutefois, **le KAP touche toujours majoritairement la catégorie des jeunes isolés entre 16 et 21 ans accomplis. Nous travaillons principalement autour de la transition vers l'âge adulte. Ces jeunes représentent près de 85 % des jeunes qui ont fait une demande en 2017.** Une bonne partie du public intéressé par le KAP sont des **jeunes majeurs**. Dans cette catégorie, nous rencontrons différents types de profils. Certains des jeunes sont toujours en famille

mais ils sont pris dans des conflits familiaux importants et souhaitent quitter cet environnement difficile. D'autres sont dans une institution, telle qu'une maison d'accueil ou un centre d'accueil d'urgence, mais ne souhaitent plus y rester estimant que cela ne répond pas à leur besoin. Une autre partie de ces jeunes est en rue ou en itinérance, depuis une période plus ou moins longue. Certaines jeunes filles dans cette situation sont enceinte ou avec un enfant. Par ailleurs, nous notons **une augmentation significative des mineurs en demande**, depuis la création du projet. L'approfondissement des collaborations avec certains services de l'aide à la jeunesse et services mandants nous semble expliquer en

partie cette évolution. Notons également, qu'une proportion importante de ces jeunes mineurs, relayés vers le KAP, ne trouve plus sa place dans les structures classiques de l'aide à la jeunesse existantes. Certains des jeunes mineurs que nous recevons approchent de l'âge de la majorité, ont peu de réseau, et ne se sentent pas prêts à la vie en autonomie. Ils n'y sont parfois pas bien préparés. Ils recherchent donc une structure, leur permettant d'expérimenter la vie en autonomie avec un filet de sécurité avant de se lancer seuls dans la vie. D'autres sont en errance, habitant chez des amis ou parfois dans des squats ou en rue. Ils sont parfois en errance institutionnelle et ont intégré de nombreuses institutions différentes de l'aide à la jeunesse. Certains sont dans un processus de marginalisation important. D'autres encore, sont toujours en famille, sont « mis dehors » ou souhaitent la quitter suite à un conflit important. La plupart des jeunes, de ces différentes catégories, ne se sentent pas prêts à vivre seuls et ont peu de réseau. Ils ont besoin d'un soutien actif mais sont également en demande d'avoir une autonomie importante. Ils recherchent un endroit où ils ne se sentent pas stigmatisés et ne sont pas toujours preneurs d'intégrer une maison d'accueil ou un centre d'accueil pour sans-abris. Une partie n'a pas de revenu et ne sait pas comment s'y prendre pour l'obtenir. Cela est d'autant plus compliqué quand le jeune est en errance (CPAS et institutions « se renvoyant la balle ») ou quand le jeune est mineur (refus des CPAS, aide à la jeunesse qui n'ouvre pas toujours de « dossier » pour des jeunes qui approchent de la majorité). Certains sont à la recherche d'un logement dans le privé, parfois depuis longtemps, sans que leurs différentes démarches aient pu aboutir.

Dans ces demandes **nous avons reçu quelques jeunes catégorisés comme « incasables » ou « désaffiliés »**, ayant parfois des soucis de santé mentale et de toxicomanie nécessitant des soins particuliers. Ces situations, minoritaires, sont toutefois très inquiétantes. Une réflexion sur la situation de ces jeunes, dont nous ne connaissons pas toujours bien les parcours, et qui ont parfois un long chemin dans l'aide à la jeunesse, a été intégrée à notre diagnostic social 2017-2020. Nous soulignons régulièrement le manque de perspectives offertes à l'ensemble de ces jeunes, qui ont tous un parcours et des besoins spécifiques. Des politiques publiques cohérentes sont à développer. La période de la transition à la majorité, qui implique un changement de statut, est une période critique pour les jeunes les plus défavorisés. De notre point de vue, les réformes de l'aide à la jeunesse, nous permettant d'accompagner les jeunes dans ce passage difficile vers l'âge adulte nous semblent chargées de sens. Toutefois, les secteurs « adultes » doivent aussi, favoriser un accompagnement plus adéquat de ce public spécifique.

Les jeunes sont envoyés vers nous par différents canaux.

Une partie importante des jeunes que nous rencontrons sont envoyés par les CPAS et une autre par l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, différents SAIE ou SAAE, Sos jeunes et Abaka...). Le bouche à oreille entre jeunes semble également bien fonctionner.

La proportion des jeunes qui arrive au bout du processus de candidature KAP a augmenté nettement par rapport à 2016 (de 21 % à 37 %). Nous avons en effet, été plus proactifs

que par le passé dans l'accompagnement des jeunes posant leur candidature dans notre dispositif. En effet, nous constatons que pour une partie des jeunes candidats, l'obtention d'un revenu, permettant de payer le loyer lié à l'occupation du logement est une grande difficulté. Beaucoup des jeunes qui viennent nous voir sont sans réseau, sans autre intervenant pour les soutenir. Même si cette trentaine de jeunes n'ont pas pu tous entrer dans nos logements, le processus de candidature leur a permis de mieux se débrouiller face aux institutions et pour une bonne part, d'obtenir un revenu qui leur permettra d'avoir accès à d'autres structures ou à un logement classique. Toutefois, derrière ce résultat encourageant, nous constatons qu'une part importante des jeunes n'arrive pas au bout de ce processus. Celui-ci peut en effet être compliqué à suivre pour des jeunes fragiles, abîmés, sans trop d'attache ou de réseau. Entrer dans une administration, une association, comprendre les démarches à effectuer, respecter ses rendez-vous ou se livrer à un adulte n'est pas chose aisée pour tous. Les conditions d'accès à un revenu peuvent aussi parfois être compliquées et strictes. Cela nous invite à continuer à évoluer et à interpeller sur la question globale de l'accès à l'aide sociale et de la manière dont on peut accompagner au mieux ces jeunes.

Nous avons accueilli 21 jeunes dans le projet en 2017. C'est un chiffre en augmentation par rapport à 2016. L'année précédente avait été assez stable et avait connu moins de départs et d'arrivées. Notons également que l'ouverture d'une onzième unité de logement en juin 2017 a eu une influence sur ce chiffre. 11 des 12 jeunes entrés dans le KAP (92 %) en 2017 ont entre 16 et 21 ans. Ce chiffre correspond au pourcentage des jeunes qui entament une candidature dans le projet. Le KAP se positionne donc de nouveau comme un projet travaillant autour du passage à majorité (vieux mineurs et jeunes majeurs). Les jeunes plus âgés ont souvent déjà acquis une ou plusieurs expériences dans un logement, ce qui rend parfois le projet moins pertinent au vu de notre projet pédagogique.

Par contre, si on analyse de manière plus fine ces chiffres, on constatera que le pourcentage de mineurs entrés dans le projet est inférieur à celui que l'on retrouve dans les candidatures. Malgré le fait que nous sommes arrivés à faire entrer plusieurs mineurs dans le projet cette année, ce qui est une belle avancée par rapport aux années précédentes, la difficulté pour ceux-ci d'avoir accès à un revenu reste importante. Le partenariat entre aide à la jeunesse et CPAS, mis en avant par un protocole d'accord, est peu effectif dans les faits. Le KAP est un projet mixte, ouvert aux filles et aux garçons. Nous tenons compte de la mixité au sein de nos maisons. Toutefois, nous devons constater qu'un nombre un peu plus important de filles entre dans le projet alors que la répartition entre les deux sexes est plus ou moins égale tant au niveau des demandes que des candidatures abouties. Le fait d'avoir deux appartements ouverts pour des jeunes mères n'y est pas étranger. Nous avons également avancé certaines autres hypothèses sur ce constat dans notre rapport d'activités 2016.

Sur les 12 sorties de 2017, nous avons trouvé une solution de logement pérenne pour la majorité des jeunes. Une petite moitié de ces jeunes s'est tournée vers la collocation et

une autre vers un appartement individuel. Ils y sont toujours aujourd'hui et leur projet semble durable. Une jeune a été vers une maison maternelle afin d'accueillir son enfant dans les meilleures conditions possibles. Cette nouvelle étape de sa vie était son choix également. Quatre jeunes sont retournés en famille. Pour deux d'entre eux, le séjour au KAP a apaisé les tensions existantes et permis ce retour. Malheureusement, pour deux jeunes, c'était à défaut d'avoir pu trouver un logement adéquat. Deux autres jeunes, quant à eux, ont quitté le projet KAP sans avoir de solution d'hébergement durable et sont retournés dans une situation d'errance. Notons qu'ils ont refusé les solutions d'hébergement proposées de type maison d'accueil.

Nous avons des contacts réguliers avec la plupart des jeunes qui ont quitté notre dispositif. Une partie d'entre eux a demandé un suivi post-KAP et a pu profiter de notre accompagnement pendant plusieurs mois après leur départ. Une

autre partie a pu intégrer nos appartements KAP « long terme ». Ce travail de relais et le lien que nous pouvons garder avec ces jeunes est important. Il permet d'inscrire le jeune dans une trajectoire plus durable. Une évaluation « post-KAP » a lieu 6 mois après la sortie de chaque jeune. Les jeunes que nous revoyons soulignent pour la plupart tout ce qu'ils ont pu retirer de positif de notre dispositif.

Toutefois, au-delà de ces informations, nous n'avons pas de données objectives sur les parcours et les trajectoires des jeunes passés par le KAP et notamment sur ceux qui ont intégré notre projet à ses débuts il y a plusieurs années. Toutefois, il nous semble que beaucoup des jeunes que nous avons suivis se sont stabilisés. Aussi, une petite partie de ceux-ci, et notamment pour les jeunes les plus désaffiliés, sont toujours dans un parcours d'errance.

Perspectives

1. **Chantier KAP 1 - Développement quantitatif** : les deux nouveaux projets cités dans le point précédent devront être développés en 2018 et 2019. L'adaptation du logement KAP Parme 3-4 devrait se faire durant cette période également. Avec le développement de ces nouveaux projets, nous arriverions à 16 unités de logement. Le maintien de la qualité du suivi implique que l'extension du projet ne soit plus poursuivie. La taille du projet impliquera de rester ouvert aux jeunes de tout Bruxelles (tout en gardant une priorité pour les jeunes saint-gillois).

2. **Chantier KAP 2 - Les moyens - Nouvelle forme d'organisation des fonctions dans le KAP, autonomisation et pérennisation du projet** : nous mettons en avant la poursuite du modèle développé cette année (autonomisation du KAP au sein de l'association, tout en gardant des liens étroits avec le CEMO et son équipe). Toutefois ce modèle sera peut-être remis en question en fonction des moyens dont nous disposerons en 2018 (poursuite du soutien du cabinet ? poursuite du soutien de CAP 48 ?).

Le code va sans doute connaître des évolutions dans les mois à venir. Cela permettrait qu'un projet tel que le KAP soit en accord avec le cadre de l'AMO. Le KAP resterait intégré à l'AMO, ce qui laisserait en plus l'opportunité d'offrir à ces jeunes un suivi psycho-social au sein de l'AMO. Le cadre du projet sera adapté, la limite d'accès au projet deviendrait 22 ans.

Les perspectives pour un agrément PPP et/ou un saut de catégorie de l'AMO seront poursuivies. Elles ouvriront des pistes en termes de personnel. D'autres sources de financement sont également envisagées.

3. **Chantier KAP 3 - les liens avec les AIS, les CPAS et l'aide à la jeunesse** : Nous viserons, en 2018, à améliorer nos différents partenariats afin de favoriser l'entrée et le maintien du jeune dans le logement. Nous essayons d'avoir des personnes relais chez ces différents partenaires pour pouvoir collaborer au mieux. Trois « groupes » de partenaires nous semblent importants (AIS = gestionnaire de logement, CPAS = revenu de remplacement des jeunes majeurs – mineurs avec enfant - MENA, SAJ et SPJ = revenu de remplacement des jeunes mineurs)

Avec les AIS : nous clarifierons certaines procédures et nous poursuivons l'évolution de nos partenariats afin d'améliorer constamment la collaboration.

Avec les CPAS : nous approfondirons les relations avec les différents CPAS avec lesquels nous sommes en relation. Nous aimerions mettre en place un référent KAP par CPAS. Nous réaliserons une fiche sur le fonctionnement de chaque CPAS afin d'améliorer notre collaboration.

Nous approfondirons nos relations avec le SAJ et le SPJ afin de faciliter l'entrée des mineurs dans le projet.

4. **Chantier KAP 4 - La question de l'hygiène** : nous poursuivons la réflexion sur cette thématique. Nous avons pour projet de mettre en place deux formations sur l'hygiène et de réaliser d'un guide sur cette question qui sera distribué à l'entrée de chaque jeune.

5. **Chantier KAP 5 - Le collectif dans les maisons** : la dimension collective doit continuer à être valorisée dans le projet pédagogique comme autant de modalités de sui-

vi différentes. Nous insistons sur l'importance des moments plus informels.

Nous maintiendrons les différents moments organisés (permanence Léon avec et sans atelier, sorties, événements ponctuels...).

Nous envisagerons d'organiser des ateliers de cuisine ponctuels dans les différents appartements au KAP Parme (à Saint-Gilles) vu le succès que cette activité rencontre au Léon.

Nous envisagerons de faire appel à un stagiaire pour amener des pistes et des réflexions sur la participation des jeunes et soutenir la mise en place de projets collectifs dans les maisons.

6. Chantier KAP 6 - réflexions sur les jeunes aux besoins spécifiques (incapables, jeunes avec peu de réseau...) : Nous envisageons de mettre en place un travail de re-

cherche sur le sujet des jeunes dits incapables. Nous récolterons des témoignages de jeunes et des écrits abordant cette thématique. Au fur et à mesure, nous préciserons notre questionnement, éventuellement en engageant un chercheur pour développer ce travail de recherche. Nous continuerons à développer des liens avec le secteur de l'aide à la jeunesse, du sans-abrisme et de la santé mentale notamment à travers un projet d'échange de pratiques et de savoirs avec des associations au «Québec».

Nous continuerons à soutenir les jeunes durant la procédure d'entrée. Un soutien plus important des jeunes est à amener aux jeunes n'ayant pas de revenu lors de la procédure et principalement les jeunes ayant un réseau pauvre et dysfonctionnant. L'idée étant de renforcer la dimension « accompagnement individuel », le « relais accompagné », même en dehors de la période KAP proprement dite.

Nous continuerons la réflexion sur la place de la proactivité des jeunes dans les démarches.



La rentrée... faut y penser

Projet lancé
en 2011



Le projet
en quelques
lignes

L'AMO Promo Jeunes a lancé pour la huitième année sa campagne « La rentrée... faut y penser ». Le CEMO y participe depuis six ans et l'objectif reste identique : sensibiliser les jeunes à la nécessité de s'inscrire à l'école le plus rapidement possible et dans le respect des délais prévus. Cette campagne s'est déroulée cette année du 26 juin au 7 juillet 2017 et du 28 août au 8 septembre 2017.

La campagne concerne aussi l'accompagnement des jeunes à l'introduction de recours internes et externes contre les décisions des conseils lorsque ceci est nécessaire. Un travail de relecture du bulletin et de la décision du conseil est fait avec chaque jeune afin de ne pas encourager des actions de recours à tous prix.

Au sein du CEMO, les jeunes pouvaient venir durant nos heures de permanence pour solliciter notre aide comme ils peuvent le faire à tout moment de l'année mais durant la campagne, l'ensemble de l'équipe est particulièrement attentive et mobilisée sur ces demandes.

Les actions
menées en
2017

Comme chaque année, il y a eu deux périodes (voir plus haut) pendant lesquelles nous avons eu plusieurs demandes d'accompagnement à la recherche d'un nouvel établissement scolaire.

Nous avons également eu quelques demandes concernant des recours, tant internes qu'externes. Nous remarquons que nous sommes « identifiés » par les jeunes, les familles et les écoles comme un service ressource notamment dans le soutien à la recherche de nouveaux établissements scolaires et dans le conseil que nous apportons aux jeunes et à

leur famille. Nous observons qu'ils viennent davantage solliciter notre soutien pour les différentes difficultés en lien avec la scolarité et le droit scolaire.

Une personne de l'équipe a pu se former spécifiquement aux procédures de recours, elle était donc la personne de référence. Nous envisageons que toute l'équipe puisse suivre une petite formation dans ce sens afin que chacun soit suffisamment formé pour répondre le plus adéquatement possible.



Nous avons pour projet est que toute l'équipe se forme aux procédures de recours d'ici le mois d'avril 2018 afin d'être

mieux « outillée » pour faire face à la campagne de 2018.

Parcours diversité 2017

Projet lancé
en 2017

Le projet
en quelques
lignes

Comme chaque mois de novembre depuis plusieurs années, un groupe « jeunesse » est créé pour le Parcours Diversité ayant lieu dans la commune. Cette année encore, le CEMO, en collaboration avec les services communaux, les maisons des jeunes et les écoles de devoirs saint-gilloises, s'est associé pour proposer au public jeune (15-18 ans) une après-midi leur étant consacrée.

Les actions
menées en
2017

Pour l'édition 2017, le groupe jeunesse a fait appel au MIEC (Mouvement des Institutions et des Ecoles Citoyennes) et à ses jeunes et talentueux joueurs pour mettre en place un atelier de joutes verbales. Le principe est d'apprendre aux

participants à défendre leurs idées, présenter leurs sujets et affronter leurs « rivaux » lors d'un débat, qui a été ici, fort mouvementé étant donné l'implication impressionnante des jeunes lors de l'après-midi.

Chiffres,
données
statistiques

Une quarantaine de jeunes, provenant de différentes structures saint-gilloises (écoles de devoir, maisons de jeunes, services sociaux) ont répondu présents lors de l'après-midi

du groupe jeunesse. Certains d'entre eux étaient connus du CEMO (suivi individuel, jeunes de familles aidées par le CPAS).

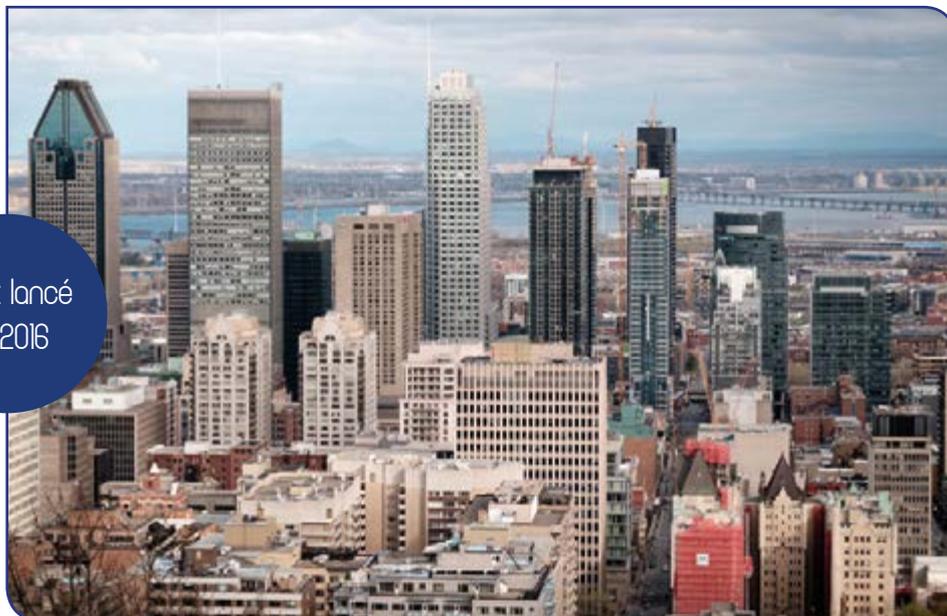
Perspectives

Nous aimerions, pour les éditions suivantes, inviter des jeunes rencontrés via nos différentes actions (Amorce, tra-

vail de rue, projet KAP, aides financières).

Projet Québec - groupe intersectoriel autour des trajectoires des jeunes vers l'autonomie

Projet lancé
en 2016



Le projet
en quelques
lignes

Ce groupe de travail, initié par le Forum - Bruxelles contre les inégalités, s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services bruxellois et l'association du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec. Comment permettre une meilleure articulation entre nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? Ce groupe vise, à développer de nouveaux modèles d'action autour des enjeux de jeunesse et plus particulièrement autour de la question du logement et de l'autonomie des jeunes. Un focus important est mis sur les jeunes désaffiliés. La présence de représentants de trois secteurs différents - l'aide à la jeunesse (SOS Jeunes, Abaka, CEMO), le secteur de la santé mentale (Le Méridien), le secteur du sans-abrisme (L'Îlot) permet de produire une analyse transversale, en puisant dans les différentes réalités de terrain relatives à chaque secteur. De manière plus précise, six thématiques, au centre des préoccupations des différents secteurs, sont abordées : santé mentale et accompagnement social, catégorisation des publics, diversité des réponses en terme de logement, la question du genre dans le travail social, la valeur temps et le numérique. Cette analyse, réalisée à plusieurs voies, sera confrontée à d'autres partenaires, que ce soit au Québec et en Europe. Elle devrait permettre une amélioration des outils existants ainsi que la mise en place de nouveaux outils à destination des jeunes bruxellois. De manière globale, ce travail pourrait permettre une évolution des politiques publiques à destination du public qui nous préoccupe.

40 ans du CEMO



Projet lancé
en 2017

Le projet
en quelques
lignes

40 ans ça se fête... Et oui, le CEMO est né en 1978 et 2018 est donc une année anniversaire.

2017 a par conséquent été le théâtre de nombreux préparatifs pour être prêt le Jour J, qui a été fixé le jour du printemps, le 21 mars de l'année à venir.

L'événement aura lieu à la salle de la maison du peuple au parvis de Saint-Gilles.

Le CEMO a voulu dédicacer cette journée à son public, que l'association accompagne depuis quatre décennies. Le fil rouge choisi a été celui des nouvelles technologies. Lors de cette journée, nous aurons l'occasion de revenir sur ce que le CEMO et son public étaient avant, sur ce qu'il est aujourd'hui mais surtout sur ce qu'il pourrait être demain.

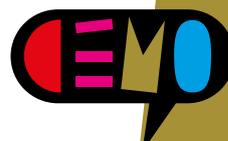
Le programme concocté sera riche et varié. Concours « Scène ouverte » pour jeunes talents (avec vote à travers les réseaux sociaux), stand-up et concerts d'artistes confirmés tels qu'OUSSAMA ESCOBAR, DAVID OU PAS, MAKYZARD, JACK, et soirée avec set DJ.

Il y aura également des stands tenus par des partenaires (Amonet, TCC Accueil AMO, Carrefour J AMO), orientés sur une réflexion au sujet des nouvelles technologies. L'idée est de pouvoir axer la journée sur la prévention en mettant l'accent sur les dangers d'internet,

sensibiliser le public à tous ces aspects (droit à l'image...) mais également mettre en évidence ce que les nouvelles technologies peuvent apporter de positif comme le succès des artistes qui vont se produire sur scène et qui ont établi leur notoriété principalement par le biais de ces réseaux.

Une exposition sur l'histoire du CEMO, la projection de capsules vidéo où d'anciens bénéficiaires du service témoigneront sur ce que le CEMO a pu leur apporter dans leur vie, seront aussi au menu. Pour l'aspect plus ludique, il y aura un photomaton et des animations pour les enfants.

Une journée de découvertes, de rencontres, de réflexions, de créativité, à l'image de celle que vit le service depuis 40 années.



Le CEMO fête ses **40** ans !

A cette occasion, viens participer au concours « Open Stage »

Tu as un talent en lien avec le monde du spectacle ou de la scène ?

Que tu sois chanteur, musicien, danseur, jongleur, humoriste... N'attends pas plus longtemps et inscris-toi à notre **concours « Open Stage »** qui sera organisé dans le **cadre des 40 ans du CEMO**.

Tu trouveras ici, en une page, toutes les informations concrètes qui, nous l'espérons, t'amèneront à te produire **sur la scène de la maison du Peuple de Saint-Gilles**, le 21 mars 2018, et te faire gagner un de nos supers prix !

Le CEMO Késako ?

Le CEMO est un service accessible gratuitement à tous les enfants et jeunes saint-gillois et à leur famille. Il est reconnu et agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme « Service d'aide en milieu ouvert » et c'est aussi le « Service jeunesse du CPAS ». Le CEMO apporte une aide individuelle et développe également des projets collectifs ponctuels et des projets ou actions communautaires. L'équipe du CEMO est à l'écoute de toute demande concernant un jeune, demande faite soit par le jeune lui-même, soit par sa famille, soit sur proposition d'un tiers, intervenant ou entourage. Notre intervention se fait hors de tout mandat.

La « scène ouverte » des 40 ans du CEMO

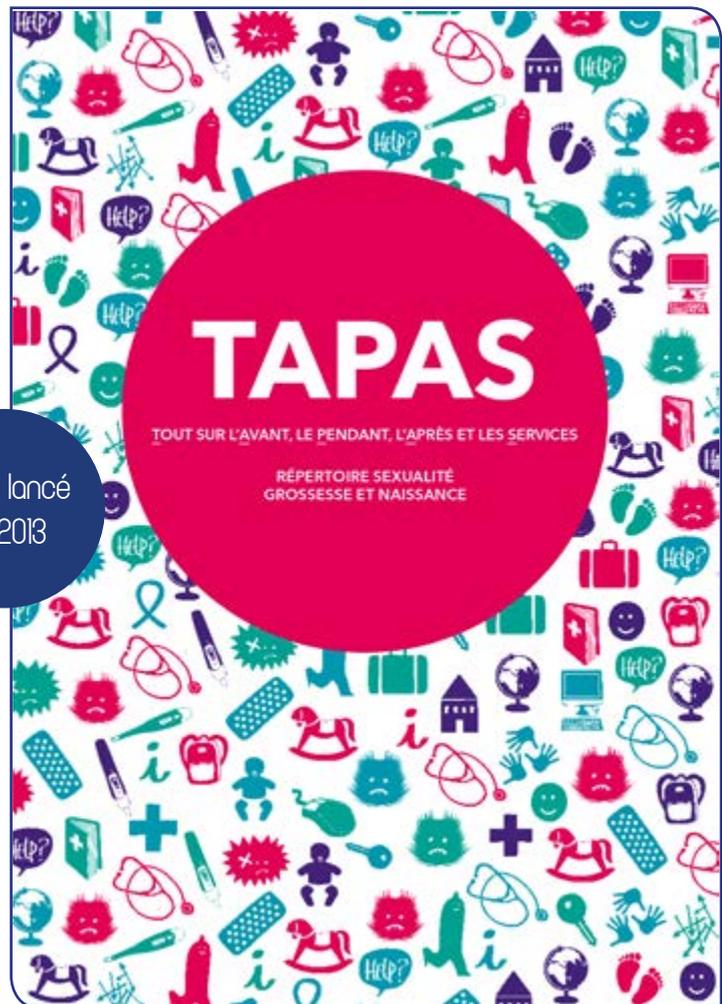
Le CEMO fêtera ses 40 ans le 21 mars 2018 lors d'une fête organisée à la **Maison du Peuple**, située sur le **Parvis de Saint-Gilles au numéro 37**. Autant te dire qu'en 40 ans, les différentes équipes ont rencontré et aidé beaucoup de jeunes et de familles. A cette occasion, nous organiserons **une grande fête**. A travers celle-ci nous aimerions montrer une chouette image des jeunes, en présentant une série de mini spectacles réalisés par vous. Il y aura aussi une ou deux têtes d'affiche (des gens un peu connu quoi !) qui se produiront ce jour-là. On espère que la salle sera bien remplie et que le public sera chaud !

Ce que tu peux proposer ?

Tu es un jeune (ou un groupe de jeunes) **entre 12 et 25 ans**... Tu chantes ? Tu rappes ? Tu fais du théâtre ou de l'impro ? Tu fais des sketches humoristiques ? Tu veux faire une démonstration de danse ? Tu jongles ?... Tu as envie de t'exprimer et tu peux présenter **un spectacle qui dure entre 5 et 10 minutes**... Alors notre scène sera ouverte pour toi le 21/03/2018 ! Attention, le CEMO est une association qui travaille avec les jeunes et les enfants et respecte certaines valeurs : pas question donc d'avoir des propos racistes, sexistes, haineux ou homophobes dans ton spectacle.



TAPAS 2



Projet lancé
en 2013

Le projet
en quelques
lignes

Pour rappel, l'outil TAPAS 2 (Tout sur l'Avant, le Pendant, l'Après et les Services- Répertoire sexualité, grossesse et naissance), projet soutenu depuis le départ par le CAAJ de Bruxelles, est né suite à l'évaluation et les retours faits après diffusion de la première édition en 2011. Qui dit nouvelle édition, dit nouvelle ambition. Notre ambition pour la seconde édition a donc été d'étendre cet outil à toute la Région de Bruxelles-Capitale et de retravailler l'aspect esthétique et pratique de l'outil, ce qui nous a amené à produire, avec l'aide du comité d'accompagnement (composé de travailleurs de différents secteurs et de jeunes), un outil avec deux livrets qui se présentent comme suit :

- Le premier s'intéresse essentiellement aux questions que se posent les jeunes de manière générale et jeunes parents de manière particulière. Il reprend trois grands chapitres Avant - Pendant - Après, en référence à la grossesse et aborde un grand nombre de thématiques sous forme de questions/réponses.
- Toute la partie « Services », plus importante en raison de l'élargissement du TAPAS à toute la Région Bruxelloise, est maintenant reprise dans un deuxième livre. Celui-ci contient toujours un espace « personnalisable » destiné aux bénéficiaires afin d'y indiquer les coordonnées des services répondant à la demande et à la situation spécifique de chacun.

Après une large diffusion du format papier, car la diffusion de ce format est indispensable,

l'idée d'un format web avait fait son cheminement tout au long de l'année 2016 et s'est concrétisée durant l'année 2017. En effet, avec une société de plus en plus connectée et une entrée dans une ère du digital, cela devenait évident pour nous qu'il fallait donner à l'outil TAPAS 2 un format plus dynamique et connecté.

Ainsi, en plus de l'accessibilité par le biais de ce format plus digital, le site web a l'indéniable avantage d'être évolutif, permettant ainsi des mises à jour des données plus régulièrement.

Le site a été mis en ligne en 2017. L'information a été diffusée largement auprès des partenaires via mailing et annoncé via notre page Facebook CEMO notamment.

Les actions menées en 2017

- Diffusion du format papier vers les services bruxellois qui en font la demande
- Conception du site internet
- Mise en ligne du site internet en décembre 2017

Perspectives

Nous continuerons à actualiser le site TAPAS afin d'élargir la base de données concernant les services, notamment sur

base des demandes que nous recevons. Certains contenus pourront être également améliorés ou modifiés.



V. Travail en réseau

« Réseautage »

Un des aspects importants et sur lequel nous mettons l'accent au CEMO est le travail de réseau. La pratique nous démontre au quotidien combien le travail avec des partenaires associatifs est riche et précieux dans le suivi des situations individuelles d'une part et dans la création de liens et la mise en place de projets d'autre part. Dans cette optique, l'équipe essaie, dans la mesure du possible, de se rendre dans les associations saint-gilloises essentiellement pour tisser le réseau, consolider nos relations mais également découvrir les nouveaux services/projets... de nos collaborateurs.

Ainsi, tout au long de l'année 2017, nous nous sommes rendus dans une quinzaine d'associations (cf. notre tour des associations) et nous avons invités plusieurs services partenaires à une rencontre dans le cadre de notre réunion d'équipe.

En dehors de ces moments plus formels ou s'inscrivant par exemple dans une rencontre thématique, la collaboration et la rencontre avec nos partenaires, anciens ou nouveaux, est permanente et s'opère très largement dans différents secteurs (aide à la jeunesse, aide sociale générale, scolarité, santé, santé mentale, petite-enfance, etc.

Généralités AMO

Participation
en 2017

Le projet
en quelques
lignes

A l'initiative de trois fédérations et sous la coordination de l'association RTA, « Généralités AMO » a rassemblé de nombreux services d'aide en milieu ouvert de la fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un contexte de mutation et de changement institutionnel, il était important pour ces services de mener un partage d'expériences autour des « fondamentaux » du métier sur lequel le travailleur social en AMO appuie son travail. Cette réflexion collective, qui visait à « jeter un regard sur le passé pour mieux comprendre nos enjeux actuels et se projeter dans le futur » s'est construite autour de quatre thématiques différentes, émergeant du terrain, qui préoccupent les travailleurs d'aujourd'hui : « montée en puissance du travail en réseau, quid du partenariat ? » ; « le milieu de vie : les NTIC, le travail de rue... un milieu en mutation » ; « les AMO, alternative à l'hébergement ? » ; « pauvreté et précarité, quelle approche en AMO ? ».

Le CEMO s'est investi dans deux de ces groupes. Ces rencontres entre travailleurs de différents services ont permis d'aboutir à une note de synthèse. Le compte-rendu du travail réalisé a été communiqué à l'ensemble du secteur lors d'une matinée ouverte à Namur en juin 2017. Les porteurs du projet espèrent que ce début de processus, inachevé, permettra de nourrir les réflexions au sein des équipes, des fédérations de services et des pouvoirs publics. A cette occasion, plusieurs AMO ont émis la volonté de donner une suite à la réflexion collective initiée.



Projet lancé en 2017

Le projet en quelques lignes

Le groupe « Avec ou sans abris » est un nouveau groupe de la coordination sociale. Il a été créé en mars 2017 suite aux travaux et réflexions initiées depuis plusieurs années lors de l'organisation des différents « plans froid ». Ce groupe réunit des acteurs saint-gillois mais aussi bruxellois, les personnes « avec ou sans abris » n'ayant pas de frontière.

Le groupe « Avec ou sans abris » se réunit afin de réfléchir autour de différents domaines : logement (l'expulsion, l'hébergement, le relogement) ; les différentes procédures, la sensibilisation auprès du public et la collaboration entre services (en dehors de la période de l'hiver) ; l'après plan hiver (les conséquences de la saison à gérer) ; la gestion des moments d'urgence ; le plan canicule ; la problématique des MENA (mineur étranger non-accompagné) en rue ; le public des 18-25 ans.

Les actions menées en 2017

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis la création du groupe, des rencontres avec des partenaires comme l'Hôpital Saint-Pierre, Doucheflux, le CPAS de Saint-Gilles, le SAMUsocial ont également été organisées. En novembre 2017, est paru

un flyer « Plan Hivernal » à destination du public. Celui-ci est traduit en anglais et en arabe pour toucher un maximum d'individus dans le besoin.

Chiffres, données statistiques

En termes de statistiques, cela est difficile pour le CEMO de chiffrer le travail réalisé avec le public sans-abris ou en errance. Via le projet KAP ou dans notre travail AMO, nous

sommes amenés à suivre des jeunes issus de la rue, sans domicile fixe ou des jeunes MENA.

Perspectives

Au fur et à mesure des rencontres, nous avons eu du mal à trouver notre place autour de la table de discussion. Pour cause, nous ne sommes pas autant spécialisé que les autres acteurs présents. Nous restons toutefois attentifs à ce groupe de travail car il nous arrive de rencontrer, au sein du CEMO ou lors de nos actions sur l'espace public, des fa-

milles fortement démunies, des jeunes MENA, des adultes sans-abris. Aussi, l'équipe est sensibilisée à la cause des sans-abris, il n'est donc pas écarté qu'on puisse intervenir auprès de ce public durant nos permanences ou lors de nos tournées de quartier.

Groupe GAPPI

(Groupe d'Action et de Prévention de la Pauvreté Infantile)

Le projet en quelques lignes

Le groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile a été créé en **2014** et émane d'un appel à projet de la Secrétaire d'état à la lutte contre la pauvreté auquel a répondu la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles.

Dès sa création, ce groupe avait pour but de rassembler les acteurs de la commune autour de la question de la précarité des enfants en vue de créer une cellule de concertation.

En cours de processus, la cellule s'est scindée en deux groupes : le GAPPI dit « scolaire » -reprenant la tranche d'âge des 3-12ans et les acteurs associés- et le GAPPI baby -reprenant la tranche d'âge des 0-3 ans et le secteur de la petite enfance-.

A l'heure actuelle, le groupe GAPPI permet, grâce à la participation active des partenaires scolaires, mais aussi sociaux et culturels, de mener des actions sur la commune de Saint-Gilles afin d'**informer, sensibiliser, interpellier** mais également **agir** en proposant de nouveaux outils ou actions, afin de lutter contre cette pauvreté infantile croissante.

Les actions menées en 2017

- **Actualisation** de la brochure « *Parents, besoin d'aide à Saint-Gilles ?* » et distribution au sein des écoles. Pour rappel, cette brochure présente quelques services en tant qu'acteurs sociaux généralistes et/ou spécialistes de l'orientation, dans différents secteurs. Elle est non exhaustive et a pour vocation d'être résumée et facile d'utilisation.
- **Présentation** de la brochure « *Parents, besoin d'aide à Saint-Gilles ?* » au sein des réunions de concertation des **écoles primaires de Saint-Gilles**.
- Organisation d'une **Matinée du réseau GAPPI** afin d'optimiser l'utilisation de la brochure décrite ci-dessus et vu le succès de « La Bourse aux associations » de 2016, nous avons à nouveau invité plusieurs acteurs sociaux de première ligne à venir se présenter aux acteurs saint-gillois de l'enfance en tenant un stand lors de la « **Matinée du réseau GAPPI** » qui a eu lieu le **vendredi 24 novembre**.
- **Rencontres** avec différentes associations :
 - Rencontre des créatrices et directrices de « **La Petite école** » qui accueille les primo arrivants peu ou jamais scolarisés avant leur arrivée en Belgique.
 - Rencontre avec l'asbl « **Exil** », accompagnement thérapeutique et accueil psycho-social pour les MENA (Mineurs étrangers non accompagnés) et pour les familles réfugiées.
 - Rencontre avec un couple de syriens pour présenter aux partenaires le fonctionnement de l'école et de l'extra-scolaire en Belgique.
 - **Présentation du ZOOM 2016** sur la commune de Saint-Gilles avec un focus sur la petite enfance et la jeunesse de « **l'Observatoire de la Santé et du Social à Bruxelles** ». Cette séance a permis de mieux comprendre les statistiques et de pouvoir réfléchir à de nouvelles pistes de travail.

Perspectives

- Créer des événements pour informer les parents sur les services d'aide
- Programmer des permanences dans les écoles
- Améliorer les collaborations avec le PMS qui est un bon relais pour les écoles
- Petits déjeuners périodiques dans les écoles ? Roulotte d'informations ?
- Sensibilisation à la situation de précarité particulière des personnes en errance, MENA, etc
- Rencontres avec de nouveaux services.

GAPPI petite enfance

Le projet en quelques lignes

Le projet est né, en 2014, du constat que la précarité infantile se manifestait de façon différente que l'on soit à l'école ou que l'on soit un nourrisson. En effet, les besoins diffèrent, l'entourage diffère ainsi que les intervenants. Une libération de fonds de deux millions par le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté a encouragé les CPAS et les associations à lutter plus efficacement contre la pauvreté. Les puéricultrices, les intervenants des tissus associatifs, paramédicaux, les assistants sociaux du CPAS... se sont mis autour de la table afin de partager leurs constats en fonction de leur position d'intervenant dans le milieu de la petite enfance. Ce groupe de réflexion avait plusieurs objectifs, notamment sensibiliser les intervenants de première ligne externes à la commune à propos de la pauvreté infantile. L'idée était d'encourager la collaboration entre les différents intervenants travaillant dans le même secteur, mais ne se connaissant pas particulièrement, et enfin encourager le soutien et les projets au niveau local.

Les actions menées en 2017

Visite de lieux travaillant autour de la petite enfance, sensibilisation des acteurs de première ligne afin de « détecter » les familles précarisées et pouvoir leur donner des pistes,

leur montrer des endroits où aller trouver de l'aide ou du soutien, leur indiquer les projets auxquels ils peuvent participer...

Chiffres, données statistiques

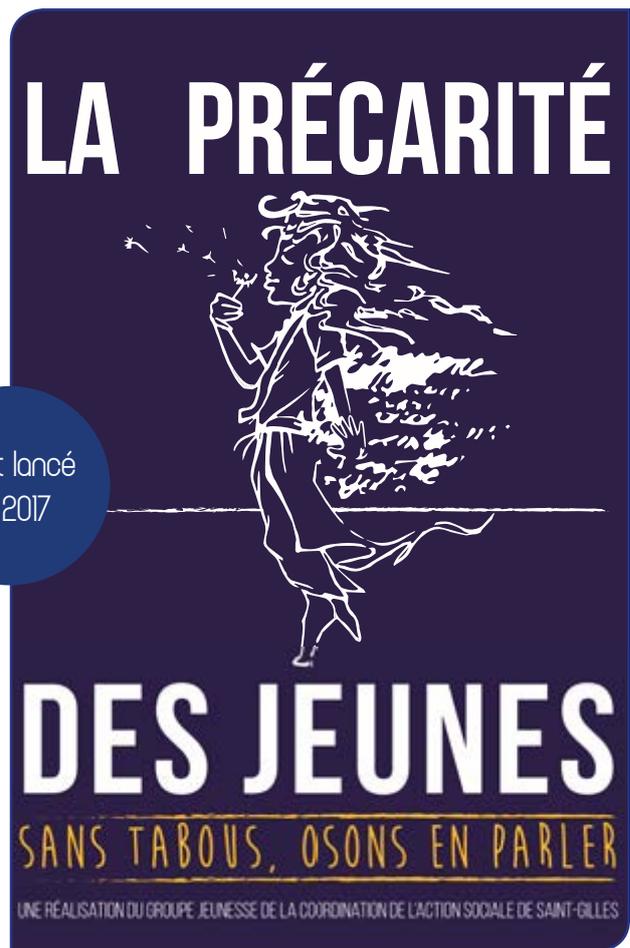
Depuis de nombreuses années, il est constaté que le risque de pauvreté chez les enfants âgés entre 0 et 17 ans était de 18,7%, tandis que ce chiffre était de 15,3% pour l'ensemble de la population belge. En Belgique, en comparaison avec le reste de l'Europe, le risque de pauvreté est même sensiblement supérieur chez les jeunes enfants (0-5 ans).

A Bruxelles, c'est un enfant sur quatre qui vit sous le seuil de pauvreté et si nous nous référons à notre public cible quasi exclusivement issus de famille ne bénéficiant pas de revenus du travail, nous avons pratiquement la totalité des enfants et des familles que nous accompagnons qui vivent en situation de grande fragilité et de précarité.

Perspectives

Etre plus actif dans la sensibilisation à la précarité infantile. Le groupe se consolide, la connaissance des différents partenaires s'améliore et la confiance des endroits de relais se fortifie. Il est important de toujours plus et mieux sensibiliser l'ensemble des acteurs enfance et petite enfance. Un

objectif serait également la création d'outils et la mise en place concrète de ceux-ci comme la grille précarité infantile destinée aux travailleurs sociaux du service social général afin d'avoir un focus sur la situation des enfants dans le cadre des dossiers qu'ils sont amenés à gérer.



Projet lancé
en 2017

Le projet
en quelques
lignes

Pour rappel, au cours de l'année 2016 les acteurs du groupe Jeunesse, heurtés par les conditions de vie des jeunes qu'ils côtoient au quotidien, ont souhaité travailler la question de la précarité des jeunes et jeunes adultes. ce travail a continué durant l'année 2017. L'objectif visé était une sensibilisation à la précarité vécue par les jeunes par un rassemblement de récits de travailleurs sociaux de terrain évoquant des situations parfois dramatiques que vivent des jeunes qu'ils aident.

Les actions
menées en
2017

- Rédaction, mise en page et impression d'un recueil de récits de jeunes vivant dans des situations de précarité. Les récits ont été illustrés par les productions récoltées suite à un concours d'illustrations impliquant des jeunes saint-gillois. Le recueil n'a pas de vocation sociologique. Il recherche à mettre en lumière des réalités qui ont été ponctuées de petites conclusions pour en faciliter la lecture. Les témoignages illustrent des situations en face desquelles les travailleurs de terrain ont fait lien avec une réflexion, un point de vue qui est non-exhaustif tant les situations relevées et partagées dans ce document sont complexes et ne peuvent être réduites aux conclusions indiquées en-dessous de chaque groupe de vignettes.
- Conférence-débat et la diffusion du recueil : organisation d'un colloque le 22/04/2017 «**La précarité des**

jeunes, Sans tabous, osons en parler ! » qui a rassemblé un large réseau (112 inscrits). L'objectif avec ce colloque était de sensibiliser les politiques locaux et les travailleurs de terrain (monde scolaire notamment) qui tendent trop souvent à banaliser les conditions de vie des adolescents mais aussi de toucher les jeunes et leurs parents afin de les encourager à parler de leurs difficultés et de solliciter les aides auxquelles ils ont droit.

- Suite à la conférence-débat nous avons décidé de présenter l'outil aux différentes écoles saint-gilloises afin

de sensibiliser celles-ci à la thématique. C'est aussi l'occasion de leur rappeler l'existence de multitude de services saint-gillois qu'ils peuvent solliciter face à des situations de jeunes en difficultés.

- Atelier de théâtre-action: l'objectif consistait à donner la parole aux jeunes, casser le tabou par rapport à cette thématique mais aussi se former au théâtre, s'informer et se sensibiliser.

Une phase zéro a démarrée en octobre pour que les jeunes puissent se rencontrer, tisser un lieu, créer une dynamique de groupe. Les ateliers commencent en janvier 2018.



1. Commencer l'atelier de theatre-action au centre culturel Jacques Franck avec les jeunes saint-gillois
2. A partir de tout cela et des vidéos réalisées lors de la

conférence, le groupe souhaite réaliser un outil pédagogique à utiliser massivement au sein des écoles et des associations...

Groupe Logement

Le projet en quelques lignes

Il s'agit d'un groupe de travail mis en place en 2007 à l'initiative du CPAS dans le but de faire rencontrer les associations saint-gilloises entre elles autour de thématiques variées et de favoriser la communication et la coordination d'initiatives par des projets communs. Ces rencontres entre partenaires sont aussi l'occasion de partager des constats de terrain et de faire le point sur différents sujets complexes en droit au logement ou sur toutes autres questions liées aux difficultés rencontrées dans le travail avec notre public concernant la problématique du logement en général. Le CEMO participe à ce groupe depuis 2014.

Les différentes associations présentes lors des réunions du groupe logement sont : L'AIS Verhaegen, le CODES, le CAFA, le service Justice de Proximité, la Maison d'accueil l'Escale, l'Ilot, le Service hygiène et Sécurité de la commune, le Foyer du sud, l'union des locataires de Saint-Gilles, le Service de médiation du service de prévention...

Les actions menées en 2017

En 2017, nous avons continué à nous investir dans le groupe logement car nous sommes régulièrement confrontés à cette thématique notamment à travers le projet KAP (voir le chapitre consacré au KAP dans ce rapport d'activités). Ces échanges nous apportent des informations utiles sur l'évolution des réglementations. Outre la rencontre avec d'autres partenaires et la création d'un réseau de manière plus informelle, la participation à cette réunion mensuelle permet également d'avoir une vision plus globale de l'évolution de cette problématique.

Ce début d'année a été marqué par la continuité de la campagne « Louer à tout prix ? » qui consiste en la diffusion

la plus large possible de fiches informatives sur certaines questions pratiques liées au logement (individualisation des droits, logement solidaire, droits et devoirs des locataires, assurances...).

Nous avons en parallèle pu aborder des questions qui concernent les membres de ce groupe comme la recherche de logements qui concernerait nos publics ainsi que la manière de sensibiliser les instances communales à la mise à disposition de ces logements inoccupés. Nous avons pu aussi discuter de la mise en place de la nouvelle réglementation concernant le bail locatif.

Perspectives

Par la suite, nous souhaitons aborder plus en détail la question des logements inoccupés et travailler de manière plus

rapprochée avec le groupe sans-abrisme.

Groupe Migration

Le projet en quelques lignes

Il s'agit d'un groupe de travail mis en place à l'initiative du CPAS dans le but de faire rencontrer les associations saint-gilloises entre elles autour de thématiques variées et de favoriser la communication et la coordination d'initiatives par des projets communs. Ces rencontres entre partenaires sont aussi l'occasion de partager des constats de terrain et de faire le point sur différents sujets complexes en droit des étrangers ou sur toutes autres questions liées aux difficultés rencontrées dans le travail avec des migrants.

Les différentes associations présentes lors des réunions du groupe migration sont : la Cellule Scolaire et Jeunesse, le CFBI, le CIFA, le Service Juridique du CPAS, Hispano Belga, Lire et Ecrire, la Maison de l'Emploi et de la Formation, Médecins du monde, les Restos du cœur et le Service Justice de Proximité.

Les actions menées en 2017

Cette année, le groupe a beaucoup travaillé sur la mise en place d'une brochure destinée à tout nouvel arrivant sur Saint-Gilles, avec une attention particulière aux personnes d'origine étrangère. Elle reprend l'ensemble des coordonnées des services publics et associatifs permettant d'aider les gens dans leurs différentes démarches administratives et sociales et dans la recherche d'informations. On y retrouve différentes thématiques : le droit des étrangers, le système belge de sécurité sociale, le logement, l'accès à internet...

Certaines réunions ont aussi été consacrées à la rencontre de différents acteurs de terrain. Nous avons reçu deux avo-

cats qui travaillent au cabinet Progress Lawyers Network pour être informés de la réforme de l'aide juridique. Le groupe a aussi rencontré Jonathan Unger pour discuter du parcours d'accueil et d'intégration.

Le groupe s'est aussi investi dans la campagne 11.11.11. du CNCD qui avait pour thématique d'année « la justice migratoire ». Deux travailleurs du CNCD ont également présenté une mallette pédagogique à destination des jeunes dans le but de les sensibiliser à la thématique de la justice migratoire.

Perspectives

Il y a un projet de poursuivre la distribution et la présentation de la brochure destinée aux nouveaux arrivants à Saint-Gilles. Pour le reste, le groupe continuera à rencontrer des

acteurs de terrains pour dégager de nouvelles pistes de travail et de réflexion.

Journée festive du forum-rencontre des services d'Aide à la Jeunesse de Bruxelles

Participation en 2017

Le projet en quelques lignes

Le forum-rencontre des services d'Aide à la Jeunesse de Bruxelles organise chaque année un moment de rencontre entre les intervenants des différents services bruxellois. Pour cette édition de 2017, le CEMO a une nouvelle fois intégré le groupe de préparation de cet événement.

Les actions menées en 2017

Cette année, l'équipe du forum a donné rendez-vous aux services dans la commune d'Uccle, sur le site de la Rose-raie pour une journée festive. Au programme : activités sportives, jeux collectifs, quizz musical, auberge espagnole... tout cela sous le soleil et le beau temps. Le slogan du forum

étant « Plus que jamais, tous ensemble ! », on a pu s'apercevoir que les groupes d'intervenants se sont facilement mélangés, ce qui a rendu la journée riche en découvertes et en échanges.

Chiffres, données statistiques

Bon nombre de services bruxellois agréés dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ont répondu présents à cette édition

ce qui a nourrit les échanges de constats durant la journée.

Perspectives

La réflexion pour l'édition 2018 du forum, qui se tiendra durant le 3ème trimestre, est déjà lancée. Les organisateurs vont axer la journée sur un aspect plus réflexif dans le style

d'un forum ouvert. Il sera ici question d'échanger sur les questions transversales à chaque service.

Collectif des AMO Bruxelloises (CAB)



A Bruxelles, il existe un collectif regroupant l'ensemble des AMO situées sur le territoire de la Région et qui se réunit régulièrement.

Outre la présence des AMO de Bruxelles, on compte également la présence du service ABAKA, un centre d'hébergement et d'accompagnement pour adolescent(e)s de 12 à 18 ans agréé en tant que Projet Pédagogique Particulier par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais fonctionnant selon les mêmes principes que les AMO : hors de tout mandat. Ces rencontres entre travailleurs sociaux et/ou directions sont des moments importants d'échanges et de réflexions sur nos pratiques et nos projets.

C'est une opportunité pour chaque AMO de se tenir informé de l'actualité de la sphère jeunesse, d'échanger sur l'actualité du secteur et d'éventuellement adopter une position commune, par exemple dans le cadre d'une interpellation. Les directions et travailleurs sociaux y abordent des faits d'actualité concernant la législation, les politiques en cours, les appels à projets...

La spécificité de la région bruxelloise est également prise en compte dans nos échanges. Un des objectifs est notamment d'agir de façon concertée mais tout en préservant son autonomie et sa liberté de s'associer ou non à une action, une interpellation...

L'intérêt du collectif est donc celui de pouvoir porter d'une même voix des constats, inquiétudes et interpellations tout en choisissant de façon spécifique et compte tenu des diversités d'actions de chacun, sa façon de mener des projets dans l'intérêt du public.

Un autre objectif est par exemple celui de rencontrer un service qui souhaite présenter son travail aux AMO, éventuellement pour développer une collaboration ou être partenaire. Le collectif des AMO dispose également d'une interface web interactive de la carte des AMO bruxelloises : amobxl.be.

Le projet
en quelques
lignes

Appel à projets du Cabinet Simonis "Vers une politique locale de la Jeunesse plus participative" avec la Commune de Saint-Gilles.

Projet lancé
en 2016

Le projet
en quelques
lignes

En septembre 2016, la Commune de Saint-Gilles - en partenariat avec l'asbl « CEMO » - s'est engagée dans une démarche participative avec des représentants du secteur associatif saint-gillois, en allant chercher la parole de jeunes.

Cette démarche s'est inscrite et a été accompagnée dans le cadre du projet-pilote lancé par le Ministère de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles : projet de la Ministre Simonis « *Vers une politique locale de la Jeunesse plus participative* ».

Ce travail nous conduit à poser les bases d'une charte d'engagements réciproques avec le secteur Jeunesse. Cette charte sera rendue publique et soumise à l'avis des jeunes. On entend ici par « jeunesse » le public de 12 à 26 ans, habitant ou fréquentant la Commune de Saint-Gilles.

Il y a trois responsables qui portent le projet : un acteur du secteur jeunesse « privé » (le CEMO), un représentant des acteurs publics (Service Jeunesse de la Commune de Saint-Gilles et CPAS) et un médiateur pour accompagner ce processus ; faire en sorte que le dialogue puisse se faire dans un cadre serein et constructif. Le but du projet est de définir des enjeux concertés entre pouvoir public, acteurs de la Jeunesse sur le territoire, et les jeunes, et de s'entendre sur un « projet commun ».

L'objectif est donc d'interroger ces deux secteurs mais aussi et surtout de consulter les jeunes pour faire remonter leur parole. La participation active des jeunes est recherchée. Le public cible sont les jeunes de 12-26 ans vivant et/fréquentant la commune de Saint-Gilles.

Les actions
menées en
2017

La première étape est le diagnostic social partagé. L'idée est d'aller chercher l'avis et la discussion avec les jeunes, sur base d'un diagnostic préalable, réalisé avec les experts, les acteurs de terrain, d'où l'intérêt de commencer l'expertise avec les acteurs de terrain qui connaissent leurs jeunes, qui ont déjà certains constats, pour ensuite que cela serve de base de discussion avec les jeunes.

Pour ce faire, le CEMO a entamé une réflexion avec plusieurs partenaires associatifs sur un « état des lieux de la jeunesse à Saint-Gilles ». Nous avons travaillé autour de certaines thématiques qui touchent les jeunes : politique jeunesse, formation/job/vie professionnelle, culture/loisirs, loge-

ment, transition majorité, migration, administration, scolarité, associatif, santé, mobilité et espace public.

Chaque association est également invitée à s'entretenir avec « ses jeunes » sur leur vécu autour de ces thématiques sur Saint Gilles. Pour que les jeunes s'expriment, il est souvent nécessaire de réaliser une animation pour récolter leur parole. Pour ce faire, nous avons proposé une méthode d'animation autour des différentes thématiques, ainsi qu'un questionnaire. L'asbl Creccide nous accompagne dans la méthodologie.

Ont participé activement à la démarche du projet « Vers

une politique locale de la Jeunesse plus participative » - 2016/2017 – les associations et acteurs publics suivants :

Secteur associatif Jeunesse :

- Itinéraires asbl-AMO ; le Bazar asbl ; Maison de Jeunes ; la Cité des Jeunes asbl-Maison de Jeunes ; le Cifa asbl ; Déclick asbl ; Matissa asbl ; Infor Jeunes Bruxelles asbl.

Secteur parapublic :

- Ensemble pour 1060 asbl : coordination du plan communal de cohésion sociale.

Secteur public :

- Le CPAS, Service Jeunesse et Service Culture (Coordination de l'Action Sociale) ; en particulier le Groupe Jeunesse de la Coordination Sociale.
- La Commune de Saint-Gilles : ensemble des services communaux, en particulier le service Jeunesse (coordinateur des acteurs publics), et les membres du service Jeunesse communal : Service Prévention, Cellule scolaire et Jeunesse, Educateurs de Rue.

Différentes actions ont ponctué la démarche entre octobre 2016 et octobre 2017, dont :

Janvier à Avril 2017 : Collecte de la « parole des Jeunes » :

129 questionnaires (individuels et/ou collectifs) + animation culturelle lors de la semaine sportive à Pâques sur le square Jacques Franck :

- Questionnaires individuels (101 questionnaires individuels – PIJ/Service Jeunesse)
- Animation collective par les Educateurs de Rue (12 questionnaires individuels)
- Animation collective lors de l'événement « coaching job étudiants » (12 questionnaires individuels)
- Retour des questionnaires via le public des associations : 4 questionnaires collectifs
- Capsules vidéo réalisées lors de la semaine sportive sur le square J.F. : 19 témoignages
- Animation slogans jeunesse par l'asbl « Article 27 »

27.06.2017 : rencontre avec le secteur associatif : bilan du retour des questionnaires et autres « paroles collectées » ; tables-rondes thématiques.

Été 2017 : rédaction de la charte

Fin d'année 2017 : Préparation de la rencontre jeunes, acteurs communaux et acteurs associatifs

A venir :

24 janvier 2018 : rencontre jeunes, acteurs communaux et acteurs associatifs et animations autour de la Charte

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES JEUNESSE.1060

Nous – secteur public local et associations « jeunesse » – nous engageons à travailler ensemble dans le sens d'une politique locale de la Jeunesse concertée. Nous entendons ici par « Jeunesse » le public de 12 à 26 ans, en priorité. Notre engagement envers les jeunes repose sur des valeurs-clefs : le respect, la confiance, le sens des responsabilités, la rigueur pédagogique, l'écoute et la participation des jeunes, dans l'esprit et en référence avec la déclaration universelle des droits de l'Homme et les chartes européennes sur la participation des jeunes à la vie locale et sur l'information jeunesse.

Les signataires de la présente charte partagent la vision de la charte « Jeunesse.1060 », et s'engagent à travailler dans le sens prôné dans la charte, dans les limites de leurs compétences et mandats respectifs.

Notre charte reprend les 9 enjeux prioritaires de la politique locale de la Jeunesse.1060 suivants :

1. L'accueil et l'information des Jeunes ;
2. L'écoute, l'expression et le dialogue avec les Jeunes ;
3. La transversalité des politiques concernant la jeunesse et les synergies entre acteurs associatifs et acteurs publics ;
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ;
5. Le bien-vivre ensemble, la diversité et l'interculturalité, et l'ouverture au quartier, à la ville, au monde ;
6. L'accrochage scolaire et le bien-être scolaire ;
7. La sensibilisation aux questions de santé (notamment liées à l'alimentation, à la sexualité, et aux addictions) ;
8. Le soutien aux jeunes dans l'accès à l'autonomie (espace de transition 18/26 ans) : emploi, formation, logement, etc.
9. La qualité et l'accessibilité des espaces publics.

Il ne s'agit pas d'énoncer ici des règles figées, mais plutôt de poser les principes d'un dialogue à poursuivre en continu, entre acteurs publics, secteur associatif et jeunes.

Cette charte est assortie d'un plan d'actions à moyen terme (2018-2021) de manière à avancer concrètement sur certains points jugés prioritaires et rencontrant les capacités d'action des pouvoirs publics au niveau local.

Perspectives

Le projet de la Ministre Simonis étant un projet pilote, la commune propose une mise en place d'une plateforme Jeunesse associant le public « Jeunes ».

Cette plateforme, dont le règlement de fonctionnement doit encore être précisé et formalisé, aura notamment pour objectif de mesurer les avancés du présent plan d'action en cohérence avec la charte, et d'associer les jeunes au dialogue avec le secteur associatif et les représentants des pouvoirs locaux. L'idée est qu'une réunion plénière par an, au minimum, sera organisée avec des jeunes pour permettre

la rencontre et le dialogue entre acteurs et public. Lors de cette « assemblée », charte et plan d'actions seront évalués.

La plateforme Jeunesse sera pilotée par un comité collégial réunissant des représentants des acteurs publics et du secteur associatif ; la coordination revenant au service Jeunesse de la commune.

Timing prévu :
création formelle de la plateforme : mars 2018 – 1er assemblée publique : octobre 2018.

Tournée des associations

Projet lancé
en 2015

Le projet
en quelques
lignes

Le CEMO a toujours accordé une grande importance à entretenir les relations avec les différents partenaires saint-gillois. Régulièrement, nous essayons d'aller à la rencontre des nouvelles associations et de nous tenir informés des nouveaux projets dans le quartier. Créer des liens et consolider les relations avec les partenaires permet d'avoir une collaboration plus enrichissante lors des suivis individuels et des différents projets menés.

Les actions
menées en
2017

Cette année, l'équipe s'est partagé les différentes rencontres avec les associations saint-gilloises par binôme. C'était l'oc-

casion d'expliquer nos différents projets et de nous informer sur les projets des associations.

Chiffres,
données
statistiques

Nous nous sommes rendus dans une quinzaine d'associations : Maisons Médicale, Centres PMS libres et communaux, la Maison des Enfants, le SESO, le Resto du cœur,

l'AIS Verhaegen, le service social communal... Certaines rencontres ont pu déboucher sur la mise en place de nouveaux partenariats notamment pour le projet AMOrce.

Perspectives

Cette tournée des associations est une occasion de pouvoir rencontrer nos partenaires et mettre des visages sur des noms. Mieux se connaître pour mieux collaborer n'est pas qu'une belle formule sémantique mais est aussi une réalité vécue au quotidien. Nous avons le souhait et le besoin de

pouvoir prendre le temps de réaliser ces rencontres chaque année, en mettant cela en priorité pour les nouveaux travailleurs et en visant des services différents. Le temps investi dans ces rencontres est largement rentabilisé dans les collaborations futures.

"Traces de rue"

Projet lancé
en 2016

Le projet
en quelques
lignes

Formation en travail social de rue, participation aux activités, à la mise au vert et au FORUM, événements organisés par la fédération « Traces de rue ». Lorsque le CEMO, en fin d'année 2016, a pris l'engagement de développer un travail sur l'espace public, il s'est adressé à la fédération « Traces de rue », la fédération des travailleurs sociaux de rue francophone.

Les actions
menées en
2017

Dans un premier temps, un membre de l'équipe s'est rendu aux ateliers mis en place et a suivi la formation de trois jours organisée par la fédération. Courant 2017, le CEMO a pu mettre en place une équipe de travailleurs de rue. Un membre de l'équipe a pu également se rendre à une mise

au vert dans la ville de Tournai où les différents travailleurs ont contribué à la réalisation d'une capsule vidéo présentée au public lors du « Forum TDR » le 30 novembre 2017. Dans la foulée, deux membres de l'équipe ont également suivi la formation en travail social de rue.

Chiffres,
données
statistiques

Nombre d'ateliers : deux, un intervenant
Mise au vert : un intervenant CEMO

Formation en travail social de rue : trois intervenants

Perspectives

Pour l'année 2018, notre dernière recrue au sein de l'équipe suivra à son tour la formation en travail social de rue. Pour les intervenants pratiquant le travail sur l'espace public, il

leur semble important de nouer des liens avec d'autres travailleurs de terrain, et les ateliers et mises au vert organisés par la fédération sont des moments propices à cela.

VI. Le CEMO dans les médias

Article JDJ

Des adolescents au prisme du regroupement familial Liens de parenté, dispositifs institutionnels et procédures

Xavier Briké
Sébastien Godart

Le Centre d'Education en Milieu Ouvert (CEMO) développe l'accueil et l'accompagnement individuel, des projets collectifs ponctuels ainsi que des actions communautaires. Parmi les différents outils développés par le service, on retrouve le Kot Autonome Provisoire, une structure de dix logements de transit qui permet d'accueillir les jeunes "en errance" entre 16 et 25 ans. Ce dispositif, de par le public cible qu'il vise, permet de travailler autour du passage à l'âge adulte qui est un moment de rupture pour un certain nombre de jeunes fragilisés. Une partie signifiante des jeunes accompagnés à travers ce dispositif est arrivée dans notre pays via une procédure de regroupement familial. Souvent ils n'ont plus vu leurs parents depuis plusieurs années et les retrouvailles sont source de désenchantement et de tension. La collaboration entre le CEMO et Xavier Briké, anthropologue, a permis la mise en place d'un travail de fond retraçant leurs parcours et leurs réalités quotidiennes. A travers leurs récits de vie, il met en lumière leurs différentes trajectoires ainsi que le manque criant de réponses à leurs besoins.

[...] suite disponible à la demande.



Les droits des jeunes n'attendent pas demain !

Mettre fin à la privation de logement chez les jeunes :
UN GUIDE DE DROITS HUMAINS

CANADA WITHOUT POVERTY
CANADA SANS PAUVRETE

A WAY HOME
VERS UN CHEZ-NOUS

ETRE ACTIF-VE ET INFORMÉ-E

- Fournir l'information en termes clairs à propos du processus et de son objectif. Le contenu, la langue, les exercices et tous les autres aspects des consultations doivent être adaptés aux situations particulières des participants. Différents niveaux de lecture et de compréhension doivent être considérés ;
- Créer un espace de soutien, respectueux, sécurisant pour que les jeunes puissent contribuer activement grâce à leurs expériences, idées et opinions ;
- S'assurer que les jeunes sont actifs dans le processus décisionnel, qu'ils comprennent leur rôle et qu'ils soient au courant de la manière dont l'information sera utilisée.

ENGAGEMENT DES JEUNES DOIT SURVENIR À CHAQUE ETAPE DU PROCESSUS :

- Il faut faire savoir que c'est un engagement de long-terme envers les jeunes et la société civile ;
- Créer une opportunité pour les jeunes d'identifier les objectifs, les problématiques cibles et les priorités dès le début du processus ;
- S'assurer que les jeunes participent à la mise en œuvre et au suivi du processus.

ETRE CONFORTANT ET EFFICACE

- S'assurer de la mise à disposition des conditions nécessaires (remboursement, compensation, accessibilité, etc.) à la participation des jeunes aux événements, aux forums et aux groupes de discussion ;
- Créer un espace où les jeunes se sentent estimés, respectés et habilités à participer.

Les droits en action !

L'association Compagnons Bâtisseurs en France, notamment en Bretagne, développe différentes actions auprès des populations en difficulté et organise des opérations destinées à améliorer, par des projets d'Auto-réhabilitation Accompagnée, l'habitat des familles et des personnes en difficulté. Favoriser l'insertion Professionnelle des demandeurs d'emploi en particulier vers les métiers du bâtiment ; Promouvoir le civisme, le bénévolat, le Volontariat et la Vie Associative ; Former et accompagner des personnes éloignées de l'emploi, des jeunes et des habitants à des techniques du bâtiment dédiées à la maîtrise de l'énergie et à l'éco-construction ; Faire découvrir les métiers du bâtiment. La participation à des projets collectifs et participatifs de construction ou de rénovation de logements permet aux jeunes une insertion en leur lieu de logement et à la formation d'emploi.

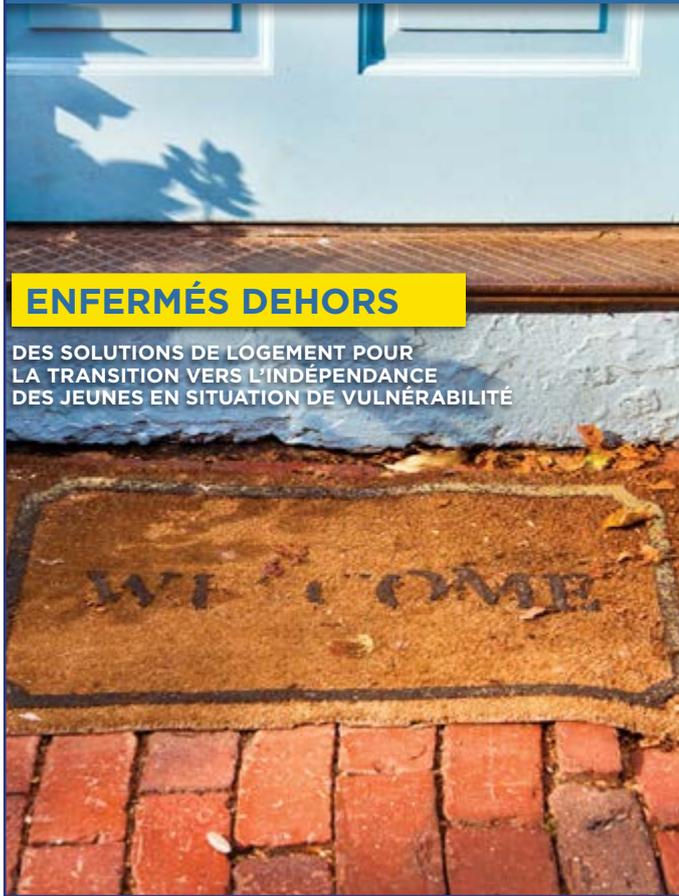
Les droits en action !

Le CEMO ASBL, Bruxelles (Centre d'Education en Milieu Ouvert), rattaché au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Saint-Gilles, en Belgique, est un Centre d'Accueil pour les jeunes et leurs familles rencontrant toutes sortes de difficultés sociales, et intervient dans une logique préventive. Cette politique de prévention a pour objectif de donner le droit à chacun de vivre dignement, de promouvoir la réinsertion de jeunes dans la société, d'aider le placement et d'éviter la judiciarisation dans la mesure du possible. Les moyens mis en œuvre sont notamment :

- entretiens individuels et familiaux à la demande, au CEMO ou ailleurs ;
- bilan de la situation et évaluation des problèmes ;
- dynamisation du réseau autour du jeune ;
- aide à la famille pour que l'enfant puisse sortir d'institutions ;
- informations sur les droits et sur les services partagés pour que jeunes et familles puissent se défendre ;
- interpellations et conseils généraux aux pouvoirs politiques et administratifs pour que les choses changent.

Le CEMO tente de répondre à ses objectifs via différentes actions : recherche-actions, organisation, participation de coordinateurs à caractères psycho-socio-éducatifs, analyse et médiation institutionnelle et politique, mise en place de groupes d'entraide et d'auto-assistance, médiation de projets communautaires en collaboration avec le public cible.

LES DROITS DES JEUNES N'ATTENDENT PAS DEMAIN !



ENFERMÉS DEHORS

DES SOLUTIONS DE LOGEMENT POUR
LA TRANSITION VERS L'INDÉPENDANCE
DES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

MAXIMISER LES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENT

Les jeunes en difficulté traversent différentes étapes de vie. Les acteurs du terrain parlent de parcours en dent de scie de l'ensemble des problématiques (emploi, logement, rapport au tissu familial, addictions, ...). La marginalisation résulte souvent d'une accumulation de phases creuses touchant différentes problématiques. Empêcher activement l'accumulation de ces phases creuses fait partie des moyens pour éviter l'exclusion. Par exemple, la stabilité dans le logement doit pallier aux irrégularités de l'emploi. Etant donné l'instabilité de ces phases pour les jeunes adultes, il s'agit de trouver un équilibre entre sécurisation et possibilité de mobilités entre différents types de logement. D'où l'intérêt d'avoir un éventail d'options à disposition, dans l'idéal interconnectées et complémentaires. Cela doit être pris avec précaution : la flexibilité ainsi acquise ne doit pas desservir l'accès au logement sans préconditions des jeunes, qui est un élément essentiel de l'inclusion sociale.

En Angleterre, les autorités locales ont utilisé les hébergements accompagnés *-supported lodgings-* afin de réduire la privation de domicile chez les jeunes³¹, ce qui a permis d'éliminer le recours au *bed and breakfast*. Il s'agit d'une chambre au sein d'une maison familiale, où le jeune partage les autres espaces avec l'hôte -une famille, un couple ou une personne seule-. S'il n'est pas adapté à tous les profils, c'est un modèle intéressant pour ses liens avec l'employabilité, pour la gestion de l'abus de substances, ainsi que pour contre l'isolement dont beaucoup de ces jeunes souffrent. Cette problématique de l'isolement est également prise en compte par les projets de « locataires-pairs » *-peer landlords-*³², qui permettent un juste équilibre entre accompagnement et indépendance en proposant des logements en colocation avec une personne « mentor » qui a déjà eu l'expérience de la privation de domicile étant jeune. Dans chaque maison, un soutien est apporté par ce *peer landlord*, qui est l'un des locataires. Il reçoit lui-même un soutien pour incarner le rôle d'un accompagnateur informel, positif, « modèle » pour les autres locataires. Grâce aux loyers faibles car subventionnés, les locataires apprennent les compétences requises pour la vie en autonomie et font des économies pour leur futur logement indépendant.

En Ecosse, les organisations *Crisis* et *Rock Trust* ont acquis une expertise en matière de **locations partagées** *-shared tenancies-* pour les jeunes sans-domicile. L'organisation *Trust in Fife* gère un système performant

de **garantie solidaire de caution locative** *-RDGS, Rent Deposit Guarantee Schemes-*. Elle a lancé le projet « *Tenancy Share* » en Juin 2013. Il s'agit d'accompagner des jeunes sans-domicile dans des locations partagées du marché locatif privé en leur dotant des compétences nécessaires au maintien de la location et en leur fournissant les moyens de trouver les colocataires et le logement adéquats³³.

Il existe en Belgique à Bruxelles et Charleroi, des projets de logements de transit pour les jeunes en difficulté, les *KAP (Kot Autonome Provisoire)*, ouverts aux jeunes sans-domicile entre 16 et 25 ans : l'association *CEMO asbl -Centre d'Education en Milieu Ouvert-* dispose de dix appartements de transit, complètement équipés. L'objectif est d'offrir un logement autonome et provisoire et de créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social global portant sur la résolution de la situation et l'élaboration de perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, mise en autonomie, etc.). La personne hébergée peut séjourner pendant trois mois puis renouveler sa demande 3 fois soit un hébergement maximum d'1 an. L'association dépend du secteur de l'aide à la jeunesse. Le *CEMO* travaille en partenariat avec différentes Agences immobilières sociales -AIS de Saint-Gilles, AIS Logement Pour Tous-, et base le montant de la charge locative sur les grilles des AIS -cette charge comprend un montant pour le loyer, un montant de provisions de charge et un montant pour une épargne mensuelle³⁴.

³¹ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/7861/makingadifference.pdf

³² <https://www.commonwealhousing.org.uk/our-projects/peer-landlord-london>

³³ <https://www.crisis.org.uk/about-us/blog/though-sharing-is-often-the-only-option-it-can-be-a-good-one/> Voir également le programme de partage de solutions de Rock Trust : <http://www.rocktrust.org/wp-content/uploads/2016/07/Creating-Shared-tenancies-Natalie-Dawson-Crisis.pdf>

³⁴ Plus d'informations sur <http://www.cemobxl.be/>



Bilan et perspectives

L'écriture de ces quelques lignes qui viennent ponctuer une année écoulée et lancer celle qui suit est toujours l'occasion de faire un bilan global, de notre travail au CEMO mais aussi plus largement sur « l'environnement » dans lequel nous évoluons.

En ce qui concerne nos missions de base, tant celles qui sont transversales à l'AMO et au service jeunesse du CPAS, que celles qui sont spécifiques à l'une ou l'autre des équipes, nous pouvons confirmer les tendances des années précédentes : la précarité a malheureusement encore de « belles » années devant elle ! Le service jeunesse est toujours massivement sollicité pour des demandes d'aides sociales, financières et matérielles concernant les mineurs saint-gillois. Que ce soit pour des frais liés à la rentrée scolaire ou des frais scolaires durant l'année académique, l'école est toujours loin d'être gratuite. Concernant les activités culturelles, sportives et de loisirs en général, beaucoup de nos partenaires locaux se mobilisent pour favoriser l'accès des personnes ayant peu de ressources mais force est de constater que lorsque l'on est, par exemple, une mère seule avec plusieurs enfants et un revenu de remplacement du type CPAS ou chômage, il devient quasi impossible d'offrir à ses enfants les loisirs ou activités qui leur seraient pourtant tellement bénéfiques. Car si les médias s'acharnent à mettre à la une certaines dérives favorisant la crainte et la mise à l'écart, c'est en favorisant le vivre-ensemble dès le plus jeune âge, en encourageant la mixité et l'inclusion et en permettant que tous les jeunes puissent accéder aux mêmes activités, aux mêmes droits, que nous arriverons ensemble à dépasser ce que quelques « illuminés » de toutes sortes arrivent malgré tout à développer : une peur irrationnelle de l'autre, de la différence.

Les loisirs, le sport, l'accès à la culture sont donc de vains mots lorsque l'on ne sait même pas si on aura de quoi manger demain ou si on aura (encore) un toit. Au CEMO, grâce au service jeunesse du CPAS et à l'engagement social global du CPAS de Saint-Gilles, nous avons la possibilité de déployer un certain nombre de dispositifs mais il n'en va pas de même dans d'autres communes pourtant voisines. Nous poursuivons donc, que ce soit au cas par cas via nos accompagnements individuels, notamment via le KAP ou encore via la Plateforme Aide à la Jeunesse et CPAS de Bruxelles, l'objectif de faire évoluer les pratiques, à promouvoir nos pratiques professionnelles et nos modèles d'interventions car nous sommes convaincus que la priorité doit être mise sur la complémentarité dans l'intérêt supérieur du jeune, et non au « ping-pong » institutionnel pourtant encore si répandu.

En ce qui concerne nos dossiers d'aide individuelle, nous constatons presque sans surprise que les situations des jeunes et des familles que nous accompagnons sont de plus en plus complexes. Bon nombre de jeunes se retrouvent en marge du système, que ce soit celui de l'aide à la jeunesse ou celui de l'aide sociale générale, sans citer l'école, les soins de santé, etc. Là aussi nous avons à être souples et créatifs ! Au CEMO, nous avons remarqué une légère baisse du nombre de dossiers et nous devons rester vigilants à ce que le service jeunesse ne soit pas uniquement mobilisé sur la gestion des aides sociales mais puisse proposer et mettre en œuvre un accompagnement individuel global lorsque celui-ci est indiqué et demandé par les intéressés. Nous devons garder cette disponibilité car bien que ces aides sociales soient indispensables, un travail à d'autres niveaux est parfois primordial pour espérer que la situation puisse évoluer. Ce constat, nous le faisons aussi pour les jeunes qui nous sollicitent pour le KAP. C'est une merveilleuse porte d'entrée pour le CEMO car bien que notre offre réelle de places dans le projet KAP soit très limitée (11 unités de logement pour près d'une centaine de demandes annuelles en moyenne), cela nous permet d'accompagner des jeunes vers d'autres dispositifs parfois plus adéquats. C'est souvent l'occasion d'accompagner le jeune dans différentes démarches favorisant son accès à certains droits comme celui d'une aide sociale d'un CPAS. Mais c'est aussi l'occasion de constater qu'il y a un manque de places dans certains dispositifs, ou que ces dispositifs sont devenus trop « sélectifs », trop spécialisés. Bien entendu, cette critique, nous pouvons nous la retourner car nous ne pouvons pas gérer tout type de profil de jeune au KAP vu nos moyens limités. Mais nous pensons que la solution est dans la diversité des dispositifs et dans une ouverture à une prise en charge qui peut s'avérer plus généraliste, plus globale et moins hyperspécialisée.

Au niveau de nos actions collectives et autres projets, nous ne pouvons que constater là aussi nos limites. Il y aurait tellement à faire en collaboration avec les écoles dans le cadre de notre projet AMORce ; plus encore en ce qui concerne nos actions sur l'espace public via les actions Hors Les Murs ; tellement d'actions et de réflexions à mener avec nos partenaires des différents groupes de la coordination sociale ou via le GAPPI, etc. L'exercice de combiner les nombreux projets qui nous tiennent à cœur et qui ont toute leur pertinence avec les dossiers d'aides individuelles à gérer, tout en maintenant notre attention à la nécessaire et permanente réflexion sur nos pratiques et nos outils nous mettent face au constat des choix compliqués qui s'imposent à nous.

L'année 2018 annonce un ensemble de changements, au niveau de l'aide à la jeunesse avec le nouveau CODE qui devrait entrer concrètement en application au 1er janvier 2019, mais aussi au niveau des politiques locales avec la perspective des prochaines

élections. Ces changements, nous l'espérons, nous permettront de faire évoluer notre travail dans l'intérêt des jeunes et des familles comme par exemple l'élargissement de l'âge pour le suivi des jeunes par les AMO. Nous espérons obtenir un agrément et des moyens structurels et pérennes pour le KAP et nous prévoyons d'augmenter quelques peu le nombre d'unités de logement disponibles. Après la mise en ligne de notre nouveau site internet pour le CEMO (www.cemoasbl.be) et la création du site internet TAPAS en 2017 (www.tapas-info.be), nous allons envisager en 2018 de nous rendre accessible via les réseaux sociaux. C'est avec l'aide de services expérimentés dans le domaine (notamment le collectif AMO.NET) que nous tenterons ce nouvel accès vers les jeunes qui éprouvent certaines craintes à passer la porte d'un service. Le défi de la mise en conformité avec le RGPD (règlement générale sur la protection des données) ne sera certainement pas un petit « chantier » et il devra intégrer notre spécificité : AMO et service jeunesse de CPAS.

Pour résumer très simplement, je dirais que les défis restent nombreux et parfois complexes, que bon nombre de nos actions et projets se poursuivront, que nous saisissons certaines nouvelles opportunités mais que nous devons en laisser passer d'autres, que nous continuerons à poser un regard critique sur notre pratique tout en encourageant le changement vers de meilleurs dispositifs d'aide aux jeunes et aux familles.

Au CEMO, nous ne baisserons pas les bras et l'ensemble de cette formidable équipe se joint à moi pour défendre nos valeurs et poursuivre nos missions.

Olivier Gatti,
Directeur du CEMO asbl et
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles



Glossaire

AIS : Agence Immobilière Sociale
AMO : Service d'aide en milieu ouvert
CAAJ : Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
CAP : Comité d'accompagnement pédagogique
CAS : Centre d'Accueil Spécialisé
CAU: Centre d'Accueil d'Urgence
CCAJ : Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse
CEMO : Centre d'Education en Milieu Ouvert
COE : Centre d'orientation éducative
COO : Centre d'observation et d'orientation
CPAS : Centre Public d'Action Sociale
CSAJ : Comité Spécial de l'Aide à la Jeunesse (du CPAS de Saint-Gilles)
DGAJ : direction générale de l'aide à la Jeunesse
DGDE : Délégué général aux droits de l'enfant
DGE : Direction générale de l'Enseignement
ETP : équivalent temps plein
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles
HLM : Hors les murs
INCC : Institut National de criminalistique et de Criminologie
IPPJ : Institution publique de protection de la jeunesse
KAP : kot autonome provisoire
LPT : Logement pour Tous (AIS)
MENA : Mineurs étrangers non accompagnés
MFQI : mineur poursuivi pour un fait qualifié infraction
MIIF : Mission d'Intervention Intensive en Famille
MDD : mineur en difficulté ou en danger
MD : mineur en danger
PPP : Projet pédagogique particulier
SAAE : Service d'accueil et d'aide éducative
SAIE : Service d'aide et d'intervention éducative
SAJ : Service de l'aide à la jeunesse
SPEP : Service de prestations éducatives ou philanthropiques
SPF : Service de Placement Familial
SPF justice : Service public fédéral de la Justice
SPJ : Service de Protection Judiciaire
TJ : Tribunal de la jeunesse

Avec le soutien de
Actiris
l'Aide à la Jeunesse
CAP 48
le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de
Bruxelles
le CPAS de Saint-Gilles
la Fédération Wallonie-Bruxelles
la Fondation Roi Baudouin
la Loterie Nationale
Solidarité Logement asbl

